



LABORATOIRES DE BIOLOGIE MÉDICALE

M E S U R E

d e l a

P R O D U C T I O N

É d i t i o n 2 0 0 0 - 2 0 0 1

Québec 

Ministère de la Santé
et des Services sociaux

LABORATOIRES DE BIOLOGIE MÉDICALE

M E S U R E

d e l a

P R O D U C T I O N

É d i t i o n 2 0 0 0 - 2 0 0 1

Québec 

Ministère de la Santé
et des Services sociaux

Édition produite par :

Le ministère de la Santé et des Services sociaux, Direction des communications

Des frais d'administration vous seront facturés lors de la livraison :
5,00 \$ pour le premier exemplaire et 1,00 \$ pour chaque exemplaire additionnel.

Faites parvenir votre commande soit par télécopieur, au numéro : **(418) 644-4574**

soit par courriel à l'adresse suivante : **communications@msss.gouv.qc.ca**

soit par la poste : **Ministère de la Santé et des Services sociaux**

Direction des communications

1075, chemin Sainte-Foy, 16^e étage

Québec (Québec)

G1S 2M1

Le présent document est disponible à la section **documentation** du site Web du ministère de la Santé et des Services sociaux dont l'adresse est : **www.msss.gouv.qc.ca**

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec, 2000

Bibliothèque nationale du Canada, 2000

ISBN 2-550-35668-3

© Gouvernement du Québec

Toute reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée, à condition d'en mentionner la source.

AVANT-PROPOS

Le présent document constitue la mise à jour du répertoire publié initialement le 1^{er} avril 1996, au moment de la transformation du réseau de la santé en ce qui a trait au Système québécois de mesure de la production des laboratoires de biologie clinique.

Ce système de mesure, mis au point par des spécialistes du réseau, a pour objectif principal de mettre à la disposition des professionnels de laboratoire un outil de gestion comprenant des données précises sur la nature, le volume et le niveau de complexité relatif des tests effectués dans les laboratoires de biologie médicale du réseau. Ainsi, en mettant en relation la production des laboratoires avec la quantité de ressources utilisées pour la réaliser, il est maintenant plus facile d'évaluer objectivement la performance comparative des établissements et poursuivre les travaux en cours visant à mettre en place un réseau de laboratoires publics complémentaires, efficaces et efficients.

Grâce aux données recueillies, les instances professionnelles responsables peuvent maintenant déterminer plus facilement quels sont les problèmes d'utilisation inappropriée des services de laboratoire et remédier à ceux-ci.

L'édition 2000-2001 du *Répertoire québécois des procédures de laboratoire* comporte quelques changements au chapitre des procédures de laboratoire. Ces changements sont clairement indiqués dans le manuel. De plus, afin de faciliter la bonne compréhension des enjeux professionnels, financiers, légaux et autres concernant le secteur des laboratoires, nous avons ajouté cette année plusieurs éléments d'information pertinents, ainsi que plusieurs tableaux sur l'utilisation des tests de laboratoire.

Toute demande pour l'inscription d'une procédure qui n'apparaît pas dans le présent manuel ou toute information concernant le nouveau système doit être soumise au Ministère à l'adresse suivante :

Groupe ministériel sur les laboratoires
Ministère de la Santé et des Services sociaux
1075, chemin Sainte-Foy, 6^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
Téléphone : (418) 646-9369
Télécopieur : (418) 528-0353
Courrier électronique : laboratoires@msss.gouv.qc.ca

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier, en premier lieu, M^{me} Lillian Berryman, présidente du groupe sectoriel sur la mise à jour des unités de mesure, pour sa contribution exceptionnelle.

De plus, grâce à la collaboration soutenue des personnes suivantes, il a été possible de concevoir et de valider l'édition 2000-2001 du système de mesure de la production des laboratoires de biologie médicale. Nous les en remercions vivement.

Jean-Marc Allard, MSSS

Francine Bastille, Tech. méd.

Mariette Belzile, Tech. méd.

Laurent Bourque, Tech. méd.

Suzanne Claveau, Microbiologiste

Linda Cyr, MSSS

Jean-Hugues Deschênes, Tech. méd.

Louis Desjardins, Hématologiste

Agathe Desrochers, Tech. méd.

Pierre Douville, Biochimiste

André Fillion, Tech. méd.

Nicole Gagnon, Tech. méd. (CUSE)

Lucette B. Garneau, MSSS

Ghislaine Harvey, Tech. méd.

Hélène Lacroix, Tech. méd.

Raymond Lussier, Tech. méd.

Jean Lyonnais, Hématologiste

Michel Marois, Pathologiste

Jean-Robert Marcotte, Tech. méd.

Gilles Murray, Microbiologiste

Louise Piché, Tech. méd.

Christian Phaneuf, MSSS

Michel Poisson, Microbiologiste

Georges-Étienne Rivard, Hématologiste

Côme Rousseau, Hématologiste

Julie St-Cyr, Biochimiste

Suzanne Tessier, Tech. méd.

Claude Tremblay, Microbiologiste

Francine Verreault, Tech. méd.

L'expertise de notre secrétaire, M^{me} Louise Labarre, ainsi que celle de nombreuses personnes, chefs technologistes et autres professionnels de laboratoire, a également été mise à contribution à toutes les étapes de la conception et de la validation de ce système. Nous tenons à les remercier ainsi que tous ceux et celles qui nous ont fait parvenir leurs suggestions pour améliorer ce répertoire.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS

AVANT-PROPOS

1. LE SYSTÈME DE MESURE	1
1.1. La procédure.....	1
1.2. La procédure pondérée.....	1
1.3. Élément de compte.....	2
2. CENTRES ET SOUS-CENTRES D'ACTIVITÉS	3
2.1. Regroupement traditionnel des procédures	3
2.2. Informations sur les rapports financiers et statistiques (AS-471 et AS-478).....	3
2.2.1. Saisie informatique des données de production (GestLab / CompiLab)	4
3. COMPILATION DES UNITÉS DE LABORATOIRE	7
3.1. Catégorie de clientèles.....	7
3.1.1. Admis (auparavant appelé « hospitalisé »)	7
3.1.2. Inscrit (auparavant appelé « externe »)	7
3.1.3. Enregistré (auparavant appelé « extérieur »).....	7
3.1.4. Service vendu.....	8
3.1.5. Recherche	8
3.1.6. Autres	8
4. ACHAT ET VENTE DE PROCÉDURES DE LABORATOIRE	9
4.1. Directives concernant l'achat de procédures	9
4.1.1. Répertoriées.....	9
4.1.2. Non répertoriées	9
4.2. Directives concernant la vente, l'échange ou la fourniture gratuite de tests de laboratoire	12
4.2.1. Interétablissements.....	12
4.2.2. Organismes privés	12
4.2.3. Services interprovinciaux.....	14
4.2.4. Tiers responsables (ex. : CSST).....	14

5. PROCÉDURES EFFECTUÉES AUX FINS DE LA RECHERCHE	15
6. ADDITION D'UNE NOUVELLE PROCÉDURE AU RÉPERTOIRE	15
7. PROCÉDURES SPÉCIALES.....	17
7.1. Prélèvements	17
7.2. Les envois à l'extérieur (procédure n° 6064)	17
7.3. Banque de sang (gestion).....	18
8. IMPUTATION DES COÛTS.....	19
9. LES CHANGEMENTS EN 2000-2001	21
9.1. Liste des procédures supprimées.....	21
9.2. Liste des procédures ajoutées	21
9.3. Liste des procédures modifiées	23
9.4. Liste des procédures à expédier dans un laboratoire de référence	24
9.5. Liste des procédures à regrouper	25
10. LOGICIELS DE SAISIE INFORMATISÉE DES DONNÉES DE PRODUCTION	27
11. TRANSMISSION DES DONNÉES.....	27
12. LISTE DES PROCÉDURES DE LABORATOIRE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE (6600)	29
13. LISTE DES PROCÉDURES DE BANQUE DE SANG (6601)	53
13.1.Éléments de compte utilisés en banque de sang	53
13.2.Remarques spécifiques à la banque de sang.....	53
14. LISTE DES PROCÉDURES DE PATHOLOGIE (6604) ET DE CYTOLOGIE (6605).....	57
14.1.Élément de compte	57
14.2.Définitions.....	57
14.3.Remarques spécifiques à l'anatomopathologie	58
15. LISTE DES PROCÉDURES DU CENTRE DE PRÉLÈVEMENTS (6606)	61
15.1.Élément de compte.....	61
15.2.Remarques spécifiques aux prélèvements.....	61

16. LISTE DES PROCÉDURES DE LABORATOIRES REGROUPÉS (6607)	63
16.1.Éléments de compte utilisés dans les laboratoires regroupés (biochimie, hématologie, microbiologie)	63
16.2.Remarques spécifiques aux laboratoires regroupés.....	63
17. STATISTIQUES QUÉBÉCOISES SUR LES LABORATOIRES	89
17.1.Les procédures les plus demandées.....	89
17.2.Bilan de la production des laboratoires 1998-1999.....	91
17.3.Ratios d'utilisation des tests de laboratoire	92
 ANNEXE 1 CIRCULAIRES ADMINISTRATIVES	
 ANNEXE 2 NORMES ET PRATIQUES DE GESTION	
 ANNEXE 3 RECOMMANDATIONS	

1. LE SYSTÈME DE MESURE

Le Système québécois de mesure de la production des laboratoires a été mis au point par des experts du réseau afin de permettre à tout laboratoire d'évaluer sa performance. Il utilise deux unités de mesure :

- **La procédure**
- **La procédure pondérée**

1.1 La procédure

La procédure se définit comme une méthode ou une marche à suivre, appliquée à partir d'un prélèvement humain ou d'un échantillon en vue de produire un rapport, un résultat, ou un ensemble de résultats utiles pour le diagnostic de la maladie, pour le suivi du traitement, pour déterminer la cause d'un décès, ou pour des motifs relatifs à la santé publique.

La liste des procédures réalisées au laboratoire de biologie clinique se retrouve dans le présent manuel.

La réalisation complète de l'une ou l'autre des procédures apparaissant sur la liste des procédures mentionnée plus haut entraîne le calcul d'une unité de mesure.

Les procédures réalisées aux fins du contrôle de qualité, de calibration ou de mise au point et d'évaluation de nouvelles méthodes, et les répétitions, ne représentent qu'une étape du travail et ne sont pas considérées dans le calcul des unités de mesure; elles ne sont donc pas comptabilisées.

N.B. Seuls les tests prescrits (incluant les tests "reflex" effectués) donnent droit au calcul d'unités.

1.2 La procédure pondérée

La procédure pondérée se définit comme étant la *valeur relative associée à chacune des procédures afin de refléter le niveau relatif de ressources que requiert sa réalisation*. La valeur pondérée attribuée à une procédure donnée comprend les contrôles, les calibrations et les répétitions devant être effectués pour la réalisation de cette procédure.

La valeur pondérée a été établie en prenant comme point de départ les listes de prix affichés par sept établissements du réseau de la santé et des services sociaux. Un prix moyen a été calculé à partir de ces listes en prenant soin d'éliminer les valeurs extrêmes pouvant fausser

la pondération. Cette liste de prix moyens a ensuite été étudiée, analysée et épurée par des spécialistes de chacune des disciplines concernées.

Soulignons que la valeur pondérée est une unité de mesure qui sert à calculer globalement les activités de laboratoire. Un minimum de prudence doit être exercé dans son utilisation en matière de gestion. Ainsi, le coût réel de réalisation d'une procédure donnée dans un laboratoire variera en fonction du volume d'activités et du niveau d'automatisation de ce laboratoire, ainsi que de l'expérience du personnel en place. *La valeur pondérée ne constitue pas nécessairement un prix de vente interétablissements ou à des organismes privés.*

Le coût du matériel de prélèvement et du transport des spécimens n'est pas inclus dans le coût des analyses mais il est compris dans le coût des prélèvements.

1.3 Élément de compte

À chaque procédure est associé un élément de compte qui constitue la preuve matérielle qu'une procédure a été réalisée et qu'une unité de mesure peut être comptée (par exemple, le **résultat** d'une glycémie ou un **rapport** d'autopsie). Les éléments de compte qui seront utilisés sont les suivants :

Liste des éléments de compte

Rapport : Terme utilisé pour désigner une procédure entraînant *plusieurs résultats pour un usager* ou pour des motifs relatifs à la santé publique. En pathologie, ce terme est utilisé pour désigner un document rédigé par un professionnel de laboratoire. Il décrit et interprète les caractéristiques morphologiques ou autres, indiquant l'état de santé d'un usager à partir de l'examen macroscopique ou microscopique d'un ou de plusieurs échantillons prélevés chez cet usager.

Résultat : Désigne une procédure *entraînant un résultat unique* chez un usager ou pour des motifs de santé publique.

Unité : Utilisé exclusivement en banque de sang, ce terme désigne chaque unité individuelle de sang ou de dérivés sanguins ou chaque unité (fiolle) de produits fractionnés.

Usager : Terme employé pour désigner une personne qui reçoit des services et dont la présence peut être nécessaire pour réaliser la procédure. Cet élément de compte ne sera utilisé qu'exceptionnellement, lorsqu'une procédure n'entraîne pas de résultat ou de rapport, comme par exemple, c'est le cas pour le prélèvement.

2. CENTRES ET SOUS-CENTRES D'ACTIVITÉS

2.1 Regroupement traditionnel des procédures

Avant 1998, les états financiers des établissements regroupaient les procédures de laboratoire en fonction des sections (ex. : hématologie) et sous-sections (ex. : coagulation) traditionnelles. Cette façon de faire est de plus en plus souvent remise en question et va à l'encontre des grandes tendances actuelles en matière d'organisation des services de laboratoire où l'on regroupe les activités de laboratoire automatisables.

Le regroupement de procédures utilisé pour l'édition 1998-1999 est conforme à la logique utilisée dans les systèmes financiers et statistiques AS-471 et AS-478 qui ont été simplifiés afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs. Désormais, les sections traditionnelles de la biochimie (6602), de la microbiologie (6603) et de l'hématologie (6601), à l'exclusion de la banque de sang, seront fusionnées, mais nous continuerons à indiquer dans les listes de procédures la section et la sous-section traditionnelles des procédures afin de faciliter la transition.

2.2 Informations sur les rapports financiers et statistiques (AS-471 et AS-478)

Depuis l'exercice 1998-1999, les établissements exerçant des activités de laboratoire ne sont plus tenus de soumettre à leur régie régionale et au Ministère des états financiers séparés pour les sous-centres d'activités suivants :

- ♦ Hématologie **sauf banque de sang** (6601)
- ♦ Biochimie (6602)
- ♦ Microbiologie (6603)

Les données de ces sous-centres d'activités, sauf pour la banque de sang, qui conserve le code 6601, sont maintenant consolidées dans le sous-centre d'activités suivant :

- ♦ **Laboratoires regroupés (6607)**

Ce changement important s'inscrit dans la démarche en cours visant à simplifier les procédures administratives, à la lumière des constatations suivantes :

Les comparaisons interétablissements sur la base des sous-centres d'activités traditionnels (ex. : biochimie) sont quasi impossibles car les procédures comptables utilisées pour la répartition des frais partagés varient d'un établissement à l'autre (secrétariat, entretien des équipements, déplacement du personnel d'un sous-secteur à l'autre, etc.).

Il faut favoriser la mobilité du personnel, le partage des équipements d'automatisation et l'abolition des frontières traditionnelles entre les divers sous-centres d'activités.

Les activités de la banque de sang de **tous** les établissements de soins généraux et spécialisés sont dissociées de celles du secteur de l'hématologie, qui étaient autrefois incluses dans le même sous-centre, soit le 6601, et tous les établissements doivent compiler ces activités dans le sous-centre suivant :

♦ **Banque de sang** (6601)

Les activités de la banque de sang font l'objet d'un poste budgétaire séparé en raison des changements majeurs prévus dans ce secteur d'activités (recommandations du rapport Gélneau). La mise en place du système québécois du sang requiert en effet une surveillance particulière de l'activité et des coûts reliés à ce secteur d'activités.

De plus, pour un certain temps encore, **tous les établissements** concernés continueront de transmettre leurs données sur la production pour les sous-centres d'activités suivants :

- ♦ **Anatomopathologie** (6604)
- ♦ **Cytologie** (6605)
- ♦ **Centre de prélèvements** (6606)

Les activités des laboratoires de référence, (ex. : Centre de toxicologie, LSPQ) désignés par le Ministère pour offrir des services ultraspécialisés aux régions compileront dorénavant leur production dans le sous-centre suivant :

♦ **Laboratoires suprarégionaux** (6608)

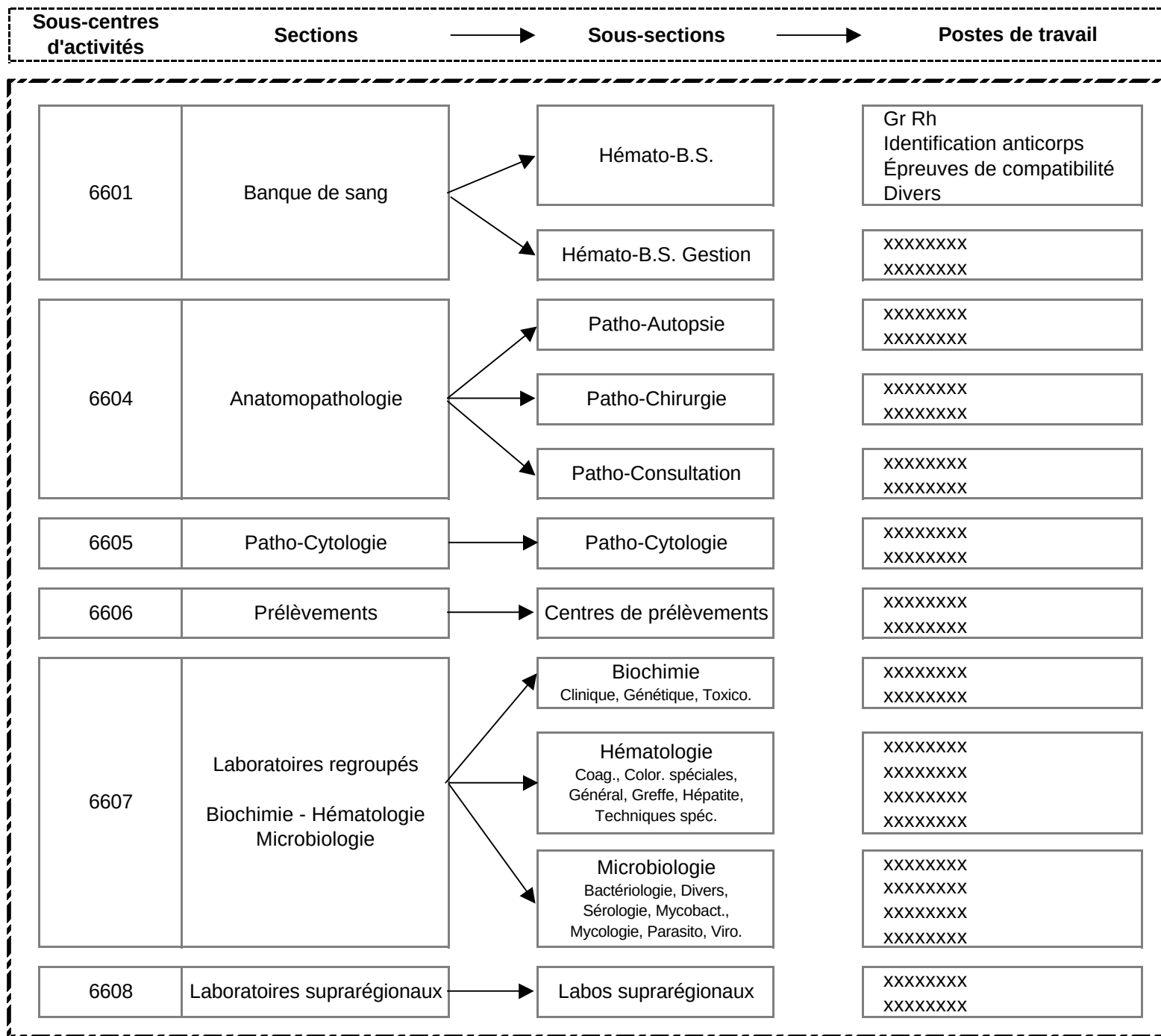
Antérieurement, ces activités étaient compilées dans le centre « activités spéciales » (7990).

2.2.1 Saisie informatique des données de production (GestLab / CompiLab)

La saisie des données de production doit toujours être conforme au plan comptable du centre d'activités des laboratoires (6600). Il ne doit pas y avoir de confusion au niveau de la terminologie utilisée pour décrire les différentes entités, à savoir le centre d'activités, le sous-centre d'activités, la section et la sous-section de laboratoire et le poste de travail.

La configuration du logiciel de saisie de données (GestLab / CompiLab doit être conforme au plan comptable du système financier des laboratoires (poste budgétaire 6600) et respecter intégralement les liens hiérarchiques qui rattachent les différentes unités de production à celui-ci (cf. tableau explicatif).

Centre d'activités 6600 - L A B O R A T O I R E S



3. COMPILATION DES UNITÉS DE LABORATOIRE

Le nombre total de **procédures** réalisées au laboratoire au cours d'un exercice financier constitue l'**unité « B »**. **Cette valeur doit être reportée à la ligne 30 du rapport AS-471.**

La somme cumulative du nombre total des procédures réalisées au cours de l'exercice financier, multipliée par la valeur pondérée correspondante, représente la mesure de la lourdeur de la charge de travail, des autres coûts, et constitue l'**unité « A » (la procédure pondérée)**. **Cette valeur doit être reportée à la ligne 28, ainsi qu'aux lignes 25, 26 et 27 du rapport AS-471.**

3.1 Catégories de clientèles

Les tests effectués sont comptabilisés spécifiquement dans une des catégories suivantes : admis, inscrit, enregistré, service vendu, recherche, autres (service de santé du personnel, santé publique, hygiène du milieu).

3.1.1 Admis (auparavant appelé « hospitalisé »)

« Une personne est *admise* dans un établissement lorsque son état nécessite une hospitalisation ou un hébergement, que les formalités applicables sont remplies et qu'elle occupe un lit compris dans le nombre figurant au permis de l'établissement. » ¹

3.1.2 Inscrit (auparavant appelé « externe »)

« Une personne est *inscrite* dans un établissement lorsqu'elle y reçoit des services qui ne nécessitent pas son hospitalisation ou son hébergement ou qu'elle n'occupe pas un lit compris dans le nombre figurant au permis de l'établissement. » ¹ (Ex. : à l'urgence, en chirurgie d'un jour).

3.1.3 Enregistré (auparavant appelé « extérieur »)

« Une personne est *enregistrée* dans un centre hospitalier ou un centre local de services communautaires lorsque, à la suite d'une ordonnance d'un médecin ou d'un dentiste, elle y reçoit des services externes aux fins du diagnostic médical ou dentaire. » ¹

1. Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements, a. 20 et 21. (Décret 1320-84 du 6 juin 1984).

3.1.4 Service vendu

Se dit des procédures réalisées pour le compte d'un autre établissement ou d'un organisme privé (voir circulaire à cet effet en annexe) auquel on facture ce service.

3.1.5 Recherche

Se dit des procédures réalisées aux fins de la recherche. Ces services seront également facturés.

3.1.6 Autres

Se dit des procédures réalisées à la demande du service de santé du personnel pour répondre à certains besoins dans le domaine de la santé publique, aux besoins d'hygiène du milieu.

4. ACHAT ET VENTE DE PROCÉDURES DE LABORATOIRE

4.1 Directives concernant l'achat de procédures

Compte tenu que les coûts de production et les prix facturés varient d'un établissement vendeur à l'autre, il appartient à l'établissement acheteur de comparer les prix et de s'approvisionner là où c'est le plus avantageux.

4.1.1 Répertoirees

Les procédures répertoirees et achetées chez un autre établissement doivent être comptabilisées au moment de la facturation, selon la valeur pondérée qui apparaît dans le manuel, peu importe le prix payé pour celles-ci. *Si la procédure est fournie gratuitement, on ne compte pas de procédure sauf dans le cas de certaines procédures clairement identifiées dans le manuel (ex. : VIH n° 3815), que l'on compte à des fins statistiques ou pour des motifs de santé publique, mais qui n'ont pas de valeur pondérée.*

4.1.2 Non répertoirees

Les procédures non répertoirees dans la liste doivent être comptabilisées si elles ont été réalisées pour le bénéfice d'un usager ou pour des motifs relatifs à la santé publique. **Le code 9000 est réservé pour ces cas d'exception.** Seules les analyses de laboratoire produisant un résultat ou un rapport peuvent être considérées. Les procédures désuètes, retirées du répertoire, ne peuvent être réclamées.

À chaque période, vous devez inscrire le nombre total de procédures non répertoirees au code 9000 ainsi que le montant total payé au code 9000a. À la fin de l'année, vous devez aussi produire un rapport détaillé à ce sujet.

Exemples de compilation de procédures non répertoirees

Cas n° 1 :

Au cours d'une période financière, vous **achetez** quatre procédures non répertoirees en héματο pour votre clientèle enregistrée. L'établissement vendeur vous facture ce service 80 \$.

Dans le système COMPILAB ou GESTLAB, vous importez le code dans la sous-section appropriée et vous complétez vos statistiques de la façon suivante :

Sous-section hémato-achats

Code	Nom	Admis	Inscrits	Enregistrés	Vendus
9000	Procédures non répertoriées (nb)			4	
9000a	Procédures non répertoriées (valeur)			80	

Les résultats apparaîtront comme suit dans le système de mesure de la production :

Sous-section hémato-achats

Code	Nom	Enregistrés	Valeur pondérée
9000	Procédures non répertoriées	4	80

L'établissement vendeur enregistrera pour sa part les quatre procédures vendues de la façon suivante :

Sous-section hémato-divers

Code	Nom	Admis	Inscrits	Enregistrés	Vendus
9000	Procédures non répertoriées (nb)				4
9000a	Procédures non répertoriées (valeur)				80

Les résultats apparaîtront comme suit dans le système de mesure de la production :

Sous-section hémato-divers

Code	Nom	Vendus	Valeur pondérée
9000	Procédures non répertoriées	4	80

Cas n° 2 :

Au cours d'une période financière, vous effectuez vous-même deux procédures non répertoriées en micro-viro pour votre clientèle admise. Vous avez évalué ces procédures à 10 \$ chacune.

Dans le système COMPILAB ou GESTLAB, vous importez le code dans la sous-section appropriée et vous complétez vos statistiques de la façon suivante :

Sous-section micro-viro

Code	Nom	Admis	Inscrits	Enregistrés	Vendus
9000	Procédures non répertoriées (nb)	2			
9000a	Procédures non répertoriées (valeur)	20			

Les résultats apparaîtront comme suit dans le système de mesure de la production :

Sous-section micro-viro.

Code	Nom	Admis	Valeur pondérée
9000	Procédures non répertoriées	2	20

4.2 Directives concernant la vente, l'échange ou la fourniture gratuite de tests de laboratoire (cf. annexe)

Les établissements vendeurs peuvent continuer à vendre les tests de laboratoire à des établissements du réseau au prix qu'ils désirent, à la condition que ce prix vendant soit supérieur au coût de production et inférieur à la valeur pondérée attribuée aux tests dans le répertoire québécois de mesure de la production.

4.2.1 Interétablissements

Au cours des dernières années, plusieurs établissements ayant des laboratoires ont changé de vocation. On a procédé au regroupement de CLSC avec des établissements de soins prolongés ou autres, et l'on a mis en place des entités nouvelles, multi-vocationnelles. Certains établissements ont négocié entre eux des ententes gagnant-gagnant pour la prise en charge de leurs activités de laboratoire par un autre Centre hospitalier capable de réaliser à moindre coût la charge de travail. Plusieurs établissements ont carrément aboli la facturation ou s'échangent entre eux des procédures.

Dans un tel contexte, il est virtuellement impossible, pour des raisons pratiques, de tenter d'appliquer aveuglément une règle de facturation basée sur la nature de l'établissement (soins prolongés, CLSC, etc...). Les régies régionales et les établissements doivent donc appliquer, de façon pragmatique, l'approche qu'ils jugeront la plus efficace face à une situation donnée, celle qui garantira le mieux la continuité des services à la population, l'imputabilité et le meilleur coût possible.

- *L'établissement serveur déclare les unités non facturées et classe celles-ci dans la catégorie de clientèle appropriée (admis, inscrit, enregistré) lorsque l'établissement acheteur fournit cette information. Si l'établissement acheteur n'a pas fourni l'information, l'établissement serveur classe les tests dans la catégorie « enregistré ».*
- *L'établissement desservi ne comptabilise pas d'unités de production pour des tests du manuel obtenus gratuitement.*

N.B. Dans tous les cas, l'établissement vendeur doit indiquer sur sa facture le code de procédure et le prix de chaque procédure vendue.

4.2.2 Organismes privés

Une certaine confusion persiste au niveau de la mise en application des circulaires administratives dans le cas de la prise en charge par les établissements de prélèvements en provenance de cliniques privées.

Bref rappel des exigences légales concernant la gratuité des services de laboratoire

Les services diagnostiques, médicalement requis, dont les prélèvements et les tests de laboratoire doivent, de par la Loi canadienne sur la santé, être accessibles et gratuits lorsqu'ils sont réalisés *dans les établissements publics de santé*.

Si l'on fait exception de ceux qui sont effectués par le médecin lui-même ou par son employé au cours de l'examen médical rémunéré par la RAMQ, les prélèvements, veineux ou autres, réalisés dans les cliniques privées ne sont donc pas couverts. La clinique privée peut, légitimement, facturer son client pour ce service.

Par contre, les tests de laboratoire médicalement requis, effectués dans les laboratoires du réseau à partir de spécimens prélevés dans les cliniques privées doivent être offerts gratuitement au patient, justement parce qu'il s'agit de tests médicalement requis et que ceux-ci sont effectués dans un laboratoire du réseau public.

Les prélèvements en provenance des cliniques privées – Ententes de services

Plusieurs établissements du réseau réalisent déjà gratuitement des tests de laboratoire pour le bénéfice de patients dont le prélèvement a été effectué dans des cliniques privées. Cette pratique, qui date de plusieurs années, a toujours été tolérée.

Soulignons que les établissements ne sont pas obligés d'accepter des spécimens en provenance d'organismes privés qui facturent les patients pour le prélèvement. Par contre les établissements qui décident de le faire doivent également garantir la qualité des analyses, le respect des exigences légales, ainsi qu'une utilisation judicieuse des fonds publics.

Il est essentiel d'éviter tout dérapage et le retour à la situation qui prévalait en 1996 où plusieurs établissements, pour économiser, restreignaient volontairement l'accessibilité à leur propre centre de prélèvements, obligeant ainsi la clientèle à se tourner vers le secteur privé. C'est la raison pour laquelle le Ministère demande que cette pratique soit assujettie aux quatre conditions suivantes :

1- Entente écrite

Les établissements qui acceptent de réaliser des tests pour les patients dont le prélèvement a été effectué dans une clinique privée doivent le faire en vertu d'une entente écrite formelle entre les deux parties. Cette entente doit stipuler que l'une ou l'autre des parties peut mettre fin à l'entente en tout temps. Cette entente devra comporter un engagement des parties à respecter toutes les exigences du Ministère de la Santé et des Services sociaux.

2- Supervision de la qualité

L'établissement qui effectue les tests de laboratoire doit s'assurer de l'application des normes provinciales de qualité concernant le matériel de prélèvement utilisé, les délais à respecter, le transport et la manipulation des spécimens biologiques prélevés. L'établissement doit résilier toute entente avec une clinique privée qui ne respecte pas les exigences de qualité.

3- Accessibilité garantie des prélèvements dans le secteur public

Seuls les établissements (et les CLSC qu'ils desservent) qui respectent intégralement les normes provinciales sur les délais d'attente dans leur propre service de prélèvements peuvent signer des ententes de service avec les cliniques privées.

4- Identification claire de la provenance et de la gratuité des tests effectués

Les cliniques privées doivent s'engager formellement à facturer le prélèvement à un coût inférieur à 10 \$ et à ne pas revendre les tests. De plus, elles devront afficher clairement dans leur site de prélèvements, ainsi que dans toute publicité sur le sujet, que les tests de laboratoire ont été réalisés gratuitement par un laboratoire du réseau de la santé. Cette publicité devra également mentionner que les établissements publics du réseau offrent un service de prélèvements gratuit et accessible.

Vente de tests de laboratoire à des organismes privés

Quelques laboratoires du réseau vendent présentement des tests de laboratoire à des instances privées (e.g. : laboratoires privés) qui les revendent par la suite à leurs clients. Ces tests sont considérés comme non assurés et doivent donc être vendus avec une marge de profit raisonnable. Conformément aux circulaires administratives sur le sujet, le calcul du prix vendant doit tenir compte de tous les éléments de coûts reliés à la production des tests.

Les ventes de procédures, qui doivent être facturées, le sont au prix du marché ou selon les valeurs prévues dans la circulaire 03-01-42-10.

4.2.3 Services interprovinciaux

La vente de procédures à des organismes publics situés dans les autres provinces canadiennes est soumise aux paramètres contenus dans la circulaire 03-01-42-17.

4.2.4 Tiers responsables (ex. : CSST)

La vente de procédures à des tiers responsables est soumise aux règles contenues dans la circulaire 03-01-42-19.

5. PROCÉDURES EFFECTUÉES AUX FINS DE LA RECHERCHE

Toutes les procédures et tous les travaux effectués dans les laboratoires aux fins de la recherche, de même que tous les coûts qui leur sont associés, doivent être imputés au centre d'activités « Recherche » du *Manuel de gestion financière* (Section 1.4.7.1 du chapitre 01).

6. ADDITION D'UNE NOUVELLE PROCÉDURE AU RÉPERTOIRE

Communiquez avec le Groupe ministériel sur les laboratoires et donnez toutes les informations pertinentes sur la procédure pour que l'on puisse établir une valeur pondérée qui soit un reflet fidèle du coût de réalisation de cette procédure.

Le Groupe ministériel procédera, en collaboration avec les experts du réseau, à la validation de cette procédure qui sera, par la suite, incorporée au répertoire officiel.

Les établissements seront informés officiellement, lors des mises à jour subséquentes, de la valeur attribuée aux nouvelles procédures. Ils pourront alors enregistrer dans COMPILAB ou GESTLAB le total des procédures pour les périodes précédentes et appliquer la valeur pondérée qui aura été définie, validée et inscrite dans le manuel.

7. PROCÉDURES SPÉCIALES

Le travail effectué par le personnel du laboratoire ne consiste pas exclusivement en la réalisation de tests de laboratoire. Certaines tâches accessoires qui lui sont dévolues ne sont pas incluses dans le calcul de la valeur pondérée attribuée aux diverses procédures de laboratoire. Ces tâches, reliées essentiellement aux **prélèvements**, aux **envois à l'extérieur** et à la **gestion de la banque de sang**, doivent être comptabilisées.

7.1 Prélèvements

La règle à suivre pour compter les prélèvements est la suivante :

Seuls doivent être comptés les prélèvements effectués au cours d'une même rencontre avec l'utilisateur par le personnel rémunéré par le laboratoire ou le centre de prélèvements rattaché à un sous-centre du laboratoire.

Bien noter que l'élément de compte, dans le cas du prélèvement, est *l'utilisateur*. Ceci signifie que l'on ne compte qu'une procédure par rencontre avec le patient, peu importe le nombre ou le type d'échantillons recueillis *au cours d'une même session*, en incluant l'échantillon d'urine que le patient prélève lui-même et rapporte plus tard au laboratoire.

Si, par exemple, le prélèvement veineux est raté, que l'on repique et que l'on a recours immédiatement à la méthode capillaire, on ne doit compter qu'un prélèvement capillaire dans ce cas.

Lorsque c'est l'utilisateur qui apporte au laboratoire ou au centre de prélèvements un échantillon (ex. : urine) qu'il a lui-même prélevé, on ne compte pas de prélèvement.

Les prélèvements effectués par le médecin ou l'infirmière sur une unité de soin ou à l'urgence ne doivent pas être comptés.

Même si deux technologistes (!) sont présents simultanément au chevet du patient pour les micro-méthodes, on ne doit compter qu'un seul prélèvement.

7.2 Les envois à l'extérieur (procédure n° 6064)

Le but recherché par cette procédure est de compenser le travail relié à la préparation et à la stabilisation, ainsi que le coût de transport des échantillons biologiques devant être expédiés à l'extérieur aux fins de l'analyse. La règle à appliquer est la suivante :

- *On comptabilise une procédure « envoi extérieur » (code 6064) pour chaque utilisateur considéré comme « élément de compte » quand le personnel du laboratoire ou du*

centre de prélèvements doit préparer ou stabiliser un ou plusieurs spécimens biologiques de cet usager en vue d'une expédition vers un ou plusieurs établissements où les analyses seront effectuées. Le personnel d'un pavillon qui expédie un ou plusieurs spécimens dans un autre pavillon du même établissement sans stabilisation de l'échantillon ne comptabilise pas d'envois à l'extérieur.

Quelques erreurs fréquentes :

- On ne compte pas d'envoi extérieur pour les lames de cytologie qui ne font que transiter par un centre hospitalier agissant comme intermédiaire entre le cabinet privé et le centre qui réalise le test.
- Les envois en vrac de **spécimens qui ne nécessitent pas de préparation** ne sont pas considérés comme des envois extérieurs. Ce serait le cas, par exemple, des prélèvements effectués dans un centre situé à proximité du laboratoire.

7.3 Banque de sang (gestion)

Les activités de gestion du technologiste en banque de sang sont répertoriées dans le sous-centre d'activités 6601, dans la sous-section banque de sang – gestion.

La rémunération du personnel du système d'hémovigilance sera indiquée à la ligne 24 (ajustement) du rapport financier pour l'exercice 2000-2001.

8. IMPUTATION DES COÛTS

L'ensemble des procédures de laboratoire répertoriées ont été réparties dans les sous-centres d'activités concernés.

Il peut arriver que dans certains établissements, certaines de ces procédures soient réalisées dans un autre sous-centre d'activités. L'établissement devra alors, aux fins de reddition de comptes, imputer les coûts, le nombre de procédures et la valeur pondérée des procédures concernées au sous-centre d'activités où la procédure a été réalisée.

9. LES CHANGEMENTS EN 2000-2001

9.1 Liste des procédures supprimées

Les procédures suivantes (17), généralement considérées obsolètes, ont été supprimées pour l'exercice 2000-2001.

No.	Sous-section	NOM DE LA PROCÉDURE	Raison
2612	Bio-Clinique	Cétostéroïde-17	Recommandation des comités
2632	Bio-Clinique	Phosphatase acide prostatique (Méthode enzymatique)	"
2637	Bio-Clinique	Stéroïdes (17-OH)	"
2571	Bio-Clinique	Thyroxine totale (T4 total)	"
2577	Bio-Clinique	Triiodothyronine (Capt.) (T3 uptake)	"
1163	Hémato-Coag.	Euglobulines (Lyse des)	"
1181	Hémato-Coag.	Fibrinopeptide A (FPA)	"
1191	Hémato-Coag.	Temps de recalcification (Howell)	"
1192	Hémato-Coag.	Temps de Reptilase	"
1216	Hémato-Général	Cellule L.E.	"
1131	Hémato-Spéc.	Acide 2,3-DPG	"
1207	Hémato-Spéc.	Anticorps anti-plaquettaire	"
1290	Hémato-Spéc.	Anticorps anti-rein	"
1294	Hémato-Spéc.	ARN double hélice	"
1211	Hémato-Spéc.	Auto-hémolyse	"
1259	Hémato-Spéc.	Hémoglobine E et C (Différenciation)	"
1097	Hémato-Spéc.	Marqueur intracellulaire C-erb-B-2 (tumeur solide)	"

Notez que les numéros des procédures supprimées sont **retirés du système pour éviter les erreurs de saisie des données.**

9.2 Liste des procédures ajoutées

Un total de 37 procédures ont été ajoutées au système. Elles sont identifiées dans le répertoire par la lettre « N ». La plupart de celles-ci ont un caractère ultraspécialisé et doivent être acheminées à l'Hôpital Sainte-Justine « S » ou l'un des quatre centres désignés d'hémophilies « * ».

No	Note	Sous-section	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée
8008	N/S	Bio-Clinique	Azote total urinaire	Rapport	50,0
9863	N/S	Bio-Clinique	Cholestérol libre (Dosage)	Rapport	10,0
9876	N/S	Bio-Génétique	Achondroplasie	Rapport	150,0
9933	N/S	Bio-Génétique	Amyotrophie spinale (Détection)	Rapport	370,0
9932	N/S	Bio-Génétique	Amyotrophie spinale (SMNSQ) (Délétion)	Rapport	200,0
9875	N/S	Bio-Génétique	ASO-Ataxie de Charlevoix-Saguenay	Rapport	75,0
9934	N/S	Bio-Génétique	Chromosome diagnostic de l'anémie de Fanconi	Rapport	770,0
9877	N/S	Bio-Génétique	Chromosomes (Étude fonctionnelle des)	Rapport	500,0
9840	N	Bio-Génétique	Culture de cellules	Rapport	300,0
8011	N/S	Bio-Génétique	Diagnostic prénatal de la délétion	Rapport	250,0
8010	N/S	Bio-Génétique	Hippurate urinaire (Dosage)	Résultat	50,0
9923	N/S	Bio-Génétique	Oligonucléotides (Détermination)	Rapport	38,0
1850	N	Hémo-B.S.-G.	Reconstitution (préparation) de produit fractionné pour injection	Unité	20,0
1860	N	Hémo-B.S.-G.	Traitement spécial d'un produit sanguin pour injection	Unité	40,0
1056	N	Hémo-Coag.	Anticorps anti-héparine-FP4	Résultat	46,0
1057	N	Hémo-Coag.	Anticorps anti-plaquettaires sériques ou plasmatiques	Rapport	75,0
1058	N	Hémo-Coag.	Anticorps anti- β_2 Glycoprotéine 1	Résultat	12,0
1055	N	Hémo-Coag.	Facteur Von Willebrand (Activité)	Résultat	15,0
1098	N	Hémo-Coag.	Fibrinogène (Antigène)	Résultat	10,0
1820	N	Hémo-Coag.	Fonction plaquettaire (PFA-100) (Analyse de la)	Résultat	15,0
8001	N/ *	Hémo-Coag.	Inhibiteur de facteur de la coagulation (Dépistage)	Résultat	14,0
8002	N/S	Hémo-Coag.	Inhibiteur de facteur de la coagulation (Dosage)	Résultat	35,0
8003	N/S	Hémo-Coag.	Inhibiteur de facteur VIII porcin (Dosage)	Rapport	250,0
1675	N	Hémo-Coag.	Protéine S libre (Antigène)	Résultat	18,0
1837	N/S	Hémo-Spéc.	Bactéricidie	Rapport	169,0
8009	N/S	Hémo-Spéc.	Cellules NK (Activité des)	Rapport	150,0
8006	N/S	Hémo-Spéc.	Chimiotactisme	Rapport	70,0
1050	N	Hémo-Spéc.	Groupes sanguins Kell par PCR (Identification)	Rapport	150,0
1826	N/S	Hémo-Spéc.	Hémoglobine C diag. porteuse et prénatal	Rapport	150,0
1825	N/S	Hémo-Spéc.	Hémoglobine S diag. porteuse et diag. prénatal	Rapport	150,0
1828	N/S	Hémo-Spéc.	Hémophilie A ou B, détection de porteuses	Rapport	950,0
1827	N/S	Hémo-Spéc.	Hémophilie A ou B, diag. prénatal, mutation connue	Rapport	500,0
1834	N	Hémo-Spéc.	Métabolites : G-thiopurines, érythrocytes et leucocytes	Rapport	60,0
8004	N/S	Hémo-Spéc.	Neutrophiles (Activation des)	Rapport	50,0
8005	N/S	Hémo-Spéc.	Opsonisation	Rapport	125,0
8007	N/S	Hémo-Spéc.	Phagocytose	Rapport	125,0
1833	N	Hémo-Spéc.	Réarrangement des lignées B ou T par Southern blot	Résultat	300,0

9.3 Liste des procédures modifiées

Des procédures ont été modifiées, la plupart du temps pour corriger des erreurs ou des fautes d'orthographe. Dans quelques cas, il s'agit d'un changement pour standardiser la description en vue de faciliter le tri et le regroupement logique des procédures semblables, ou encore d'un changement apporté à l'élément de compte (ex. : résultat au lieu de rapport), ou que ces analyses doivent être expédiées dans un des quatre centres désignés d'hémophilies (*). Les changements apportés sont en caractères gras dans le manuel et sont identifiés par la lettre « C ».

No	Note	Sous-section	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée
1152	C	Hémato-Coag.	Anticorps anticardiolipines (Total, IgG, IgM ou IgA)	Résultat	12,0
1139	C/ *	Hémato-Coag.	Bêta-thromboglobuline (bTG)	Résultat	16,0
1170	C/ *	Hémato-Coag.	Cofacteur II de l'héparine (HCII) (Activité)	Résultat	16,0
1141	C/ *	Hémato-Coag.	Cofacteur II de l'héparine (HCII) (Antigène)	Résultat	26,0
1101	C/ *	Hémato-Coag.	Facteur II (Antigène)	Résultat	18,0
1161	C/ *	Hémato-Coag.	Facteur IX (Antigène)	Résultat	18,0
1173	C/ *	Hémato-Coag.	Facteur plaquettaire 4 (FP-4)	Résultat	16,0
1158	C/ *	Hémato-Coag.	Facteur VII (Antigène)	Résultat	18,0
1186	C/ *	Hémato-Coag.	Facteur Von Willebrand (Multimères du)	Rapport	65,0
1159	C/ *	Hémato-Coag.	Facteur X (Antigène)	Résultat	22,0
1176	C	Hémato-Coag.	Fibrine soluble (F.S. test) ou monomère de fibrine	Résultat	9,0
1169	C	Hémato-Coag.	Fibrinogène biologique (Autre que dérivé)	Résultat	7,5
1171	C	Hémato-Coag.	Héparine (Dosage) anti-Xa	Résultat	12,0
1175	C/ *	Hémato-Coag.	Kininogène (KHPM) ou Prékallicréine (PK) (Par facteur)	Résultat	12,0
1257	C/ *	Hémato-Coag.	PAI (Inhibiteur de l'activateur du plasminogène) (Activité)	Résultat	20,0
1183	C	Hémato-Coag.	Protéine C activée (RPCa) (Résistance à la)	Résultat	15,0
1198	C	Hémato-Coag.	Protéine S totale (Antigène)	Résultat	15,0
1102	C	Hémato-Greffe	Allogreffe avec incompatibilité majeure ABO (HV-50): concentration cellules souches)	Rapport	425,0
1079	C	Hémato-Greffe	Allogreffe compatible ou avec incompatibilité majeure , évaluation du greffon	Rapport	55,0
1103	C	Hémato-Greffe	Allogreffe, traitement mo (buffy coat)	Rapport	325,0
1167	C/ *	Hémato-Spéc.	Facteur V Leiden	Résultat	25,0
1881	C	Hémato-Spéc.	Réarrangement AML-1/MTG8 de la t(8;21) (1 amplification)	Résultat	80,0

9.4 Liste des procédures à expédier dans un laboratoire de référence

Les procédures identifiées avec un « S » vous informent que l'analyse doit être expédiée à l'Hôpital Sainte-Justine qui a été désigné pour offrir certaines analyses ultraspécialisées telles que dosage des inhibiteurs en coagulation, etc.

No	Note	Sous-section	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée
8008	N/S	Bio-Clinique	Azote total urinaire	Rapport	50,0
9863	N/S	Bio-Clinique	Cholestérol libre (Dosage)	Rapport	10,0
9876	N/S	Bio-Génétique	Achondroplasie	Rapport	150,0
9933	N/S	Bio-Génétique	Amyotrophie spinale (Détection)	Rapport	370,0
9932	N/S	Bio-Génétique	Amyotrophie spinale (SMNSQ) (Délétion)	Rapport	200,0
9875	N/S	Bio-Génétique	ASO-Ataxie de Charlevoix-Saguenay	Rapport	75,0
9934	N/S	Bio-Génétique	Chromosome diagnostic de l'anémie de Fanconi	Rapport	770,0
9877	N/S	Bio-Génétique	Chromosomes (Étude fonctionnelle des)	Rapport	500,0
8011	N/S	Bio-Génétique	Diagnostic prénatal de la délétion	Rapport	250,0
8010	N/S	Bio-Génétique	Hippurate urinaire (Dosage)	Résultat	50,0
9923	N/S	Bio-Génétique	Oligonucléotides (Détermination)	Rapport	38,0
8002	N/S	Hémo-Coag.	Inhibiteur de facteur de la coagulation (Dosage)	Résultat	35,0
8003	N/S	Hémo-Coag.	Inhibiteur de facteur VIII porcin (Dosage)	Rapport	250,0
1837	N/S	Hémo-Spéc.	Bactéricidie	Rapport	169,0
8009	N/S	Hémo-Spéc.	Cellules NK (Activité des)	Rapport	150,0
8006	N/S	Hémo-Spéc.	Chimiotactisme	Rapport	70,0
1826	N/S	Hémo-Spéc.	Hémoglobine C diag. porteuse et prénatal	Rapport	150,0
1825	N/S	Hémo-Spéc.	Hémoglobine S diag. porteuse et diag. prénatal	Rapport	150,0
1828	N/S	Hémo-Spéc.	Hémophilie A ou B, détection de porteuses	Rapport	950,0
1827	N/S	Hémo-Spéc.	Hémophilie A ou B, diag. prénatal, mutation connue	Rapport	500,0
8004	N/S	Hémo-Spéc.	Neutrophiles (Activation des)	Rapport	50,0
8005	N/S	Hémo-Spéc.	Opsonisation	Rapport	125,0
8007	N/S	Hémo-Spéc.	Phagocytose	Rapport	125,0

9.5 Liste des procédures à regrouper

Les procédures identifiées avec un « * » vous informent que les analyses doivent être expédiées dans un des centres désignés d'hémophilies : Hôpital Sainte-Justine, Hôpital de Montréal pour Enfants, CHA - Hôpital de l'Enfant-Jésus, Centre Universitaire de Santé de l'Estrie (CUSE).

Personnes à contacter :

Hôpital Sainte-Justine	M ^{me} Danielle Côté-Lepage	(514) 345-4931 # 5681
Hôpital de Montréal pour Enfants	M ^{me} Genny Kwan	(514) 937-6011 # 2454
CHA - Hôpital de l'Enfant-Jésus	M ^{me} Louise Vu	(418) 682-7845
Centre Univ. de Santé de l'Estrie	M ^{me} Carole St-Onge	(819) 346-1110 # 14596

No	Note	Sous-section	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée
1139	C/ *	Hémato-Coag.	Bêta-thromboglobuline (bTG)	Résultat	16,0
1170	C/ *	Hémato-Coag.	Cofacteur II de l'héparine (HCII) (Activité)	Résultat	16,0
1141	C/ *	Hémato-Coag.	Cofacteur II de l'héparine (HCII) (Antigène)	Résultat	26,0
1101	C/ *	Hémato-Coag.	Facteur II (Antigène)	Résultat	18,0
1161	C/ *	Hémato-Coag.	Facteur IX (Antigène)	Résultat	18,0
1173	C/ *	Hémato-Coag.	Facteur plaquettaire 4 (FP-4)	Résultat	16,0
1158	C/ *	Hémato-Coag.	Facteur VII (Antigène)	Résultat	18,0
1186	C/ *	Hémato-Coag.	Facteur Von Willebrand (Multimères du)	Rapport	65,0
1159	C/ *	Hémato-Coag.	Facteur X (Antigène)	Résultat	22,0
8001	N/ *	Hémato-Coag.	Inhibiteur de facteur de la coagulation (Dépistage)	Résultat	14,0
1175	C/ *	Hémato-Coag.	Kininogène (KHPM) ou Prékallcréine (PK) (Par facteur)	Résultat	12,0
1175	C/ *	Hémato-Coag.	Kininogène (KHPM) ou Prékallcréine (PK) (Par facteur)	Résultat	12,0
1257	C/ *	Hémato-Coag.	PAI (Inhibiteur de l'activateur du plasminogène) (Activité)	Résultat	20,0
1257	C/ *	Hémato-Coag.	PAI (Inhibiteur de l'activateur du plasminogène) (Activité)	Résultat	20,0
1167	C/ *	Hémato-Spéc..	Facteur V Leiden	Résultat	25,0

10. LOGICIELS DE SAISIE INFORMATISÉE DES DONNÉES DE PRODUCTION

Deux logiciels, fonctionnant sur micro-ordinateur PC, sont à la disposition du réseau pour effectuer la saisie et la transmission standardisée des données de production vers les régies régionales et le Ministère. En collaboration avec le groupe ministériel sur les laboratoires, la firme SOGIQUE inc a mis en place un programme pour l'installation du logiciel GESTLAB et la formation pour les utilisateurs. La personne responsable de ce programme est monsieur Ronald Bérubé, que vous pouvez joindre directement par courrier électronique Lotus Notes ou à l'adresse suivante :

Ronald Bérubé
SOGIQUE inc.
Pavillon Jeffery Hale
1270, chemin Sainte-Foy, 4^e étage
Québec (Québec)
G1S 2M4

Téléphone : (418) 527-5211
Site Internet: [HTTP://www.sogique.gouv.qc.ca](http://www.sogique.gouv.qc.ca)
Courrier électronique :
Ronald_Berube@ssss.gouv.qc.ca

11. TRANSMISSION DES DONNÉES

La transmission aux régies régionales des données de production des laboratoires doit être faite à chaque période, préférablement par courrier électronique. Prière de vous adresser à votre responsable du dossier des laboratoires de votre régie régionale.

12. LISTE DES PROCÉDURES DE LABORATOIRE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE (6600)

La liste qui suit constitue le répertoire québécois des procédures de laboratoire; elle a été conçue selon un ordre alphabétique, indépendamment du secteur d'activités.

Cette liste comporte le numéro de code et le nom de chaque procédure, l'élément de compte, ainsi que la valeur pondérée devant être attribuée à la procédure. Le fait qu'une procédure soit répertoriée dans une sous-section indique que cette procédure est le plus souvent réalisée à cet endroit. Des considérations d'ordre pratique peuvent parfois justifier que cette analyse soit effectuée dans une autre sous-section.

La terminologie utilisée pour désigner les procédures de laboratoire est celle qui faisait consensus comme étant la plus précise ou la plus répandue dans l'usage courant. L'équipe de soutien du Ministère pourra, au besoin, être consultée pour clarifier la signification de certains termes utilisés dans la liste.

No	Note	Sous-section	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée
2870		Bio-Toxico.	3,4,6-trichloro-2-pyridinol (Chlorpyrifos)	Rapport	85,0
2999		Bio-Toxico.	5-HBC (Benomyl)	Rapport	50,0
2979		Bio-Génétique	7-Déhydrocholestérol	Rapport	75,0
2305		Bio-Clinique	Acétaminophène	Résultat	7,0
2602		Bio-Clinique	Acétone (Qualitatif) (Sérum)	Résultat	10,0
2901		Bio-Génétique	Acétyl CoA-glucosamine acétyl-transférase	Rapport	150,0
2306		Bio-Clinique	Acétylcholinestérase érythrocytaire	Résultat	10,0
9876	N/S	Bio-Génétique	Achondroplasie	Rapport	150,0
2307		Bio-Clinique	Acide 5-Hydroxy-indolacétique (Quantitatif) (Sérotonine)	Résultat	17,0
2308		Bio-Clinique	Acide 5-Hydroxy-indolacétique (Recherche) (5-HIAA)	Résultat	6,0
2309		Bio-Clinique	Acide delta aminolévulinique (ALA)	Résultat	16,0
2011		Bio-Clinique	Acide folique (Folates)	Résultat	8,0
2906		Bio-Toxico.	Acide hippurique (Toluène)	Rapport	34,0
2880		Bio-Génétique	Acide homogentisique (Quantitatif)	Résultat	35,0
2313		Bio-Clinique	Acide lactique	Résultat	6,0
2908		Bio-Toxico.	Acide mandélique (Styrène)	Rapport	34,0
2909		Bio-Toxico.	Acide méthylhippurique (Xylène)	Rapport	34,0
2910		Bio-Génétique	Acide méthylmalonique	Résultat	35,0
2912		Bio-Génétique	Acide orotique (Quantitatif)	Résultat	35,0
2913		Bio-Toxico.	Acide phénylglyoxylique (Styrène-éthylbenzène)	Rapport	34,0
2316		Bio-Génétique	Acide phytanique	Résultat	75,0
2914		Bio-Génétique	Acide pipécolique (Qualitatif)	Résultat	16,5
2318		Bio-Clinique	Acide pyruvique	Résultat	7,5

No	Note	Sous-section	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée
2916		Bio-Toxico.	Acide trichloroacétique (Trichloroéthylène)	Rapport	26,0
2319		Bio-Clinique	Acide urique	Résultat	1,5
2320		Bio-Clinique	Acide valproïque	Résultat	7,0
2321		Bio-Clinique	Acide vanylmandélique (VMA)	Résultat	19,0
2902		Bio-Génétique	Acides aminés (Qualitatif)	Rapport	16,5
2903		Bio-Génétique	Acides aminés (Quantitatif)	Rapport	100,0
2325		Bio-Clinique	Acides biliaires (Acide glycolique)	Résultat	22,0
2905		Bio-Génétique	Acides gras à très longue chaîne	Résultat	75,0
2904		Bio-Génétique	Acides gras libres	Résultat	25,0
2907		Bio-Génétique	Acides homovanilique et vanylmandélique (HVA + VMA)	Résultat	35,0
2911		Bio-Génétique	Acides organiques (Quantitatif)	Résultat	60,0
2915		Bio-Génétique	Acides sialiques	Rapport	50,0
2329		Bio-Clinique	Acidité titrable (Urine)	Résultat	4,0
2918		Bio-Génétique	Acyl-carnitine	Rapport	75,0
2331		Bio-Clinique	Addis (Décompte d')	Résultat	12,0
3703		Micro-Imm-séro.	Adénovirus (Recherche d'anticorps)	Résultat	10,0
3680		Micro-Imm-séro.	Adénovirus (Recherche d'antigène)	Résultat	20,0
2922		Bio-Génétique	Adénylsuccinate (Saicar)	Rapport	50,0
1202		Hémato-Spéc.	ADN (Analyse)	Résultat	46,0
1919		Hémato-Spéc.	ADN de l'hépatite B (ADN du HBV)	Rapport	65,0
1105		Hémato-B.S.	Agglutinines froides	Résultat	7,0
2332		Bio-Clinique	Alanine amino-transférase (ALT)	Résultat	1,5
2333		Bio-Clinique	Albumine	Résultat	1,5
2334		Bio-Clinique	Alcools (Dépistage)	Rapport	17,0
2335		Bio-Clinique	Aldolase	Résultat	4,0
2336		Bio-Clinique	Aldostérone	Résultat	9,0
1102	C	Hémato-Greffe	Allogreffe avec incompatibilité majeure ABO (HV-50): concentration cellules souches)	Rapport	425,0
1075		Hémato-Greffe	Allogreffe avec incompatibilité mineure ABO: concentration de cellules souches	Rapport	96,0
1103	C	Hémato-Greffe	Allogreffe, traitement mo (buffy coat)	Rapport	325,0
1079	C	Hémato-Greffe	Allogreffe compatible ou avec incompatibilité majeure , évaluation du greffon	Rapport	55,0
2338		Bio-Clinique	Alpha foetoprotéine (AFP)	Résultat	9,0
2337		Bio-Clinique	Alpha-1 antitrypsine	Résultat	5,5
2603		Bio-Clinique	Alpha-1 glycoprotéines	Résultat	6,5
1151		Hémato-Coag.	Alpha-2 antiplasmine	Résultat	14,0
1212		Hémato-Coag.	Alpha-2 macroglobuline (Antigène)	Résultat	10,0
2924		Bio-Génétique	Alpha-fucosidase	Rapport	150,0
2925		Bio-Génétique	Alpha-galactosidase	Rapport	150,0
2926		Bio-Génétique	Alpha-glucosidase	Rapport	150,0
2927		Bio-Génétique	Alpha-iduronidase	Rapport	150,0

No	Note	Sous-section	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée
2928		Bio-Génétique	Alpha-mannosidase	Rapport	150,0
2929		Bio-Génétique	Alpha-n-acétyl-galactosaminidase	Rapport	150,0
2930		Bio-Génétique	Alpha-n-acétyl-glucosaminidase	Rapport	150,0
4854		Bio-Génétique	Alpha-Thalassémie (Diagnostic moléculaire porteur)	Rapport	200,0
2931		Bio-Toxico.	Alprazolam	Rapport	25,0
2339		Bio-Clinique	Aluminium	Résultat	16,0
2604		Bio-Clinique	Amikacine (Quantitatif)	Résultat	8,0
2340		Bio-Clinique	Amiodarone (Cordarone)	Résultat	13,0
2341		Bio-Clinique	Amitriptyline	Résultat	11,0
2342		Bio-Clinique	Amitriptyline et nortriptyline	Rapport	25,0
2343		Bio-Clinique	Ammoniac	Résultat	6,0
2344		Bio-Clinique	Amphétamines (Dépistage)	Résultat	10,0
2935		Bio-Toxico.	Amphétamines (GCMS dosage)	Rapport	40,0
2345		Bio-Clinique	Amylase	Résultat	2,0
2346		Bio-Clinique	Amylase (Isoenzymes)	Rapport	20,0
9932	N/S	Bio-Génétique	Amyotrophie spinale (SMNSQ) (Délétion)	Rapport	200,0
9933	N/S	Bio-Génétique	Amyotrophie spinale (Détection)	Rapport	370,0
2347		Bio-Clinique	Androstènedione	Résultat	9,0
3791		Micro-Divers	Antibiotique (Dosage d') (Méthode biologique)	Rapport	30,0
2605		Bio-Clinique	Antibiotiques (Autres) (Quantitatif)	Résultat	8,0
1153		Hémato-Coag.	Anticoagulant spécifique (Unités Bethesda)	Résultat	29,0
1138		Hémato-Coag.	Anticoagulants circulants	Rapport	20,0
2936		Bio-Toxico.	Anticonvulsivants (HPLC 3 résultats quantitatifs)	Rapport	12,0
1106		Hémato-B.S.	Anticorps (Identification d')	Usager	21,0
1201		Hémato-Spéc.	Anticorps anti-ADN	Rapport	9,0
1152	C	Hémato-Coag.	Anticorps anticardioplipines (Total, IgG, IgM ou IgA)	Résultat	12,0
1058	N	Hémato-Coag.	Anticorps anti-β_2 Glycoprotéine 1	Résultat	12,0
1281		Hémato-Spéc.	Anticorps anti-cellules pariétales	Rapport	12,0
1282		Hémato-Spéc.	Anticorps anti-centromères	Rapport	12,0
1283		Hémato-Spéc.	Anticorps anti-cytoplasme des neutrophiles (C-ANCA, P-ANCA, X-ANCA, autres)	Résultat	12,0
1277		Hémato-Spéc.	Anticorps Anti-ENA (Autres)	Rapport	9,0
1278		Hémato-Spéc.	Anticorps anti-facteur intrinsèque	Rapport	9,0
1284		Hémato-Spéc.	Anticorps anti-glandes salivaires	Rapport	12,0
1056	N	Hémato-Coag.	Anticorps anti-héparine-FP4	Résultat	46,0
1154		Hémato-Coag.	Anticorps anti-héparine (Méthode aggrégation plaquettaire)	Résultat	24,0
1203		Hémato-Spéc.	Anticorps anti-histone	Rapport	9,0
1205		Hémato-Spéc.	Anticorps anti-HLA	Rapport	47,0
1285		Hémato-Spéc.	Anticorps anti-îlots de Langerhans	Rapport	12,0
1279		Hémato-Spéc.	Anticorps anti-insuline	Rapport	12,0
1271		Hémato-Spéc.	Anticorps anti-Jo-1	Rapport	9,0

No	Note	Sous-section	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée
1286		Hémato-Spéc.	Anticorps anti-membrane basale cutanée	Rapport	12,0
1206		Hémato-Spéc.	Anticorps anti-membrane basale glomérulaire	Rapport	40,0
2302		Bio-Clinique	Anticorps anti-microsome	Résultat	6,0
1287		Hémato-Spéc.	Anticorps anti-mitochondries	Rapport	12,0
1288		Hémato-Spéc.	Anticorps anti-muscle lisse	Rapport	12,0
1289		Hémato-Spéc.	Anticorps anti-muscle strié	Rapport	12,0
1057	N	Hémato-Coag.	Anticorps anti-plaquettaires sériques ou plasmatiques	Rapport	75,0
2303		Bio-Clinique	Anticorps anti-récepteur acétylcholine (AChR)	Résultat	66,0
2301		Bio-Clinique	Anticorps anti-récepteur de thyrotropine (TSI)	Résultat	35,0
1272		Hémato-Spéc.	Anticorps anti-RNP	Rapport	9,0
1273		Hémato-Spéc.	Anticorps anti-Scl. 70 (Topoisomérase)	Rapport	9,0
1274		Hémato-Spéc.	Anticorps anti-Sm	Rapport	9,0
2606		Bio-Clinique	Anticorps anti-souris (OKT3)	Résultat	75,0
1275		Hémato-Spéc.	Anticorps anti-SSA (Ro)	Rapport	9,0
1276		Hémato-Spéc.	Anticorps anti-SSB (La)	Rapport	9,0
1280		Hémato-Spéc.	Anticorps anti-substance intercellulaire	Rapport	40,0
1291		Hémato-Spéc.	Anticorps anti-surrénaux	Rapport	12,0
2352		Bio-Clinique	Anticorps anti-T4	Résultat	5,0
2304		Bio-Clinique	Anticorps anti-thyroglobuline	Résultat	6,0
1937		Hémato-Spéc.	Anticorps de l'hépatite Delta (Anti-Delta)	Rapport	7,0
1292		Hémato-Spéc.	Anticorps tissulaires ou cellulaires (Autres)	Rapport	12,0
2939		Bio-Toxico.	Antidépresseurs non tricycliques (GC 6 résultats)	Rapport	20,0
2938		Bio-Toxico.	Antidépresseurs tricycliques (GC 9 résultats)	Rapport	20,0
3769		Micro-Mycolo.	Antifongogramme	Rapport	18,0
3879		Micro-Imm-séro.	Antigène bactérien dans le LCR (Par antigène)	Résultat	9,0
2350		Bio-Clinique	Antigène carcino-embryonnaire (CEA)	Résultat	9,0
2351		Bio-Clinique	Antigène prostatique spécifique (PSA)	Résultat	7,0
2940		Bio-Toxico.	Anti-inflammatoires (HPLC 5 résultats)	Rapport	15,0
1941		Hémato-Spéc.	Anti-LKM (Anti liver kidney microsomes)	Rapport	18,0
2942		Bio-Toxico.	Antimoine	Rapport	21,0
1209		Hémato-Spéc.	Anti-myélopéroxydase (Anti-MPO)	Rapport	40,0
1293		Hémato-Spéc.	Anti-protéinase 3 (Anti-PR3)	Rapport	40,0
1156		Hémato-Coag.	Antithrombine III (Activité)	Résultat	12,0
1155		Hémato-Coag.	Antithrombine III (Antigène)	Résultat	10,0
3737		Micro-Bact.	Anus (Culture)	Rapport	13,0
6067		Prélèvements	Aphérèse thérapeutique	Usager	235,0
2353		Bio-Clinique	Apolipoprotéine A1	Résultat	10,0
2354		Bio-Clinique	Apolipoprotéine B	Résultat	9,0
2355		Bio-Clinique	Apolipoprotéine E (Phénotype)	Résultat	35,0
2943		Bio-Toxico.	Argent (ICP-MS)	Rapport	50,0

No	Note	Sous-section	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée
2944		Bio-Génétique	Arginase	Rapport	150,0
2945		Bio-Génétique	Argininosuccinate lyase	Rapport	150,0
1946		Hémato-Spéc.	ARN de l'hépatite C (Méthode qualitative)	Résultat	92,0
1947		Hémato-Spéc.	ARN de l'hépatite C (Méthode quantitative)	Rapport	200,0
1295		Hémato-Spéc.	ARN plaquettaire	Résultat	55,0
2948		Bio-Toxico.	Arsenic total	Résultat	30,0
2949		Bio-Génétique	Arylsulfatase A	Rapport	150,0
2950		Bio-Génétique	Arylsulfatase B	Rapport	150,0
2357		Bio-Clinique	Aryl-sulfatase leucocytaire	Résultat	60,0
9875	N/S	Bio-Génétique	ASO-Ataxie de Charlevoix-Saguenay	Rapport	75,0
2359		Bio-Clinique	Aspartate amino-transférase (AST)	Résultat	1,5
2951		Bio-Génétique	Aspartyl glucosaminidase	Rapport	150,0
1081		Hémato-B.S.-G.	Auto transfusion (Sang autologue) (Réception et préparation)	Unité	8,5
1076		Hémato-Greffe	Autogreffe (Cellules souches pour) (Concentration par ficoll et cryopréservation)	Rapport	555,0
1077		Hémato-Greffe	Autogreffe (Cellules souches pour) (Évaluation et cryopréservation)	Rapport	200,0
4801		Patho-Autopsie	Autopsie avec ou sans cerveau	Rapport	Rf. patho.
8008	N/S	Bio-Clinique	Azote total urinaire	Rapport	50,0
1837	N/S	Hémato-Spéc.	Bactéricidie	Rapport	169,0
2361		Bio-Clinique	Bandes oligoclonales (LCR)	Rapport	16,0
2362		Bio-Clinique	Barbituriques (Dépistage)	Rapport	8,0
2363		Bio-Clinique	Bences-Jones (Immunoélectrophorèse ou immunofixation)	Rapport	18,0
2952		Bio-Toxico.	Benomyl (5-HBC)	Rapport	50,0
2954		Bio-Toxico.	Benzodiazépine (GC 6 résultats quantitatifs, dépistage + dosage)	Rapport	25,0
2953		Bio-Toxico.	Benzodiazépine (HPLC 4 résultats quantitatifs, dépistage + dosage)	Rapport	25,0
2364		Bio-Clinique	Benzodiazépines (Dépistage)	Résultat	10,0
2360		Bio-Clinique	Bêta-2 microglobuline (β2-M)	Résultat	11,0
2956		Bio-Génétique	Bêta-galactosidase	Rapport	150,0
2957		Bio-Génétique	Bêta-glucosidase	Rapport	150,0
2958		Bio-Génétique	Bêta-glucuronidase	Rapport	150,0
2370		Bio-Clinique	Bêta-Hydroxybutyrate (Sérum)	Résultat	11,0
2959		Bio-Génétique	Bêta-mannosidase	Rapport	150,0
4855		Bio-Génétique	Bêta-Thalassémie (Diagnostic moléculaire porteur)	Rapport	200,0
1139	C/ *	Hémato-Coag.	Bêta-thromboglobuline (bTG)	Résultat	16,0
2611		Bio-Clinique	Bicarbonate (Dosage seulement)	Résultat	1,5
2365		Bio-Clinique	Bilirubine (Capacité de liaison)	Résultat	3,5
2368		Bio-Clinique	Bilirubine (Recherche dans les liquides biologiques)	Résultat	3,0
2366		Bio-Clinique	Bilirubine directe (Conjuguée)	Résultat	1,5
2367		Bio-Clinique	Bilirubine totale	Résultat	1,5
3723		Micro-Bact.	Biopsie (Culture de) (Sauf uréase rapide sur biopsie gastrique)	Rapport	35,0
2960		Bio-Génétique	Biotinidase	Rapport	60,0
1021		Hémato-Color.	Bleu de toluidine	Résultat	15,0

No	Note	Sous-section	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée
4802		Patho-Chirurgie	Bloc cellulaire	Rapport	Rf. patho.
3777		Micro-Bact.	Bordetella pertussis (Recherche de)	Rapport	28,0
3704		Micro-Imm-séro.	Bordetella pertussis (Sérologie)	Résultat	10,0
2961		Bio-Toxico.	BPC (Plasma) (14 résultats quantitatifs)	Rapport	130,0
2963		Bio-Toxico.	BPC et organochlorés (Autres) (27 résultats quantitatifs)	Rapport	200,0
2962		Bio-Toxico.	BPC et organochlorés (Plasma) (27 résultats quantitatifs)	Rapport	150,0
2964		Bio-Toxico.	Bromazépam	Rapport	25,0
2369		Bio-Clinique	Bromures	Résultat	9,0
3722		Micro-Bact.	Bronchoscopie (Culture de)	Rapport	35,0
3706		Micro-Imm-séro.	Brucella (Sérologie)	Résultat	12,0
3756		Micro-Bact.	Bulkholderia cepacia (Recherche spécifique) dans les cas de fibrose kystique du pancréas	Rapport	20,0
3707		Micro-Imm-séro.	C. pneumoniae (Sérologie)	Résultat	10,0
3708		Micro-Imm-séro.	C. psittaci (Sérologie)	Résultat	10,0
3709		Micro-Imm-séro.	C. trachomatis (Sérologie)	Résultat	10,0
2371		Bio-Clinique	CA 125	Résultat	16,0
2372		Bio-Clinique	CA 15-3	Résultat	14,0
2373		Bio-Clinique	CA 19-9	Résultat	23,0
2374		Bio-Clinique	Cadmium	Résultat	20,0
2375		Bio-Clinique	Caféine	Résultat	9,0
2376		Bio-Clinique	Calcitonine	Résultat	20,0
2377		Bio-Clinique	Calcium	Résultat	1,5
2378		Bio-Clinique	Calcium ionisé (Mesure)	Résultat	10,0
2379		Bio-Clinique	Calculs rénaux (Analyse)	Rapport	23,0
2489		Bio-Clinique	Cannabinoïdes (Dépistage)	Résultat	8,0
2965		Bio-Toxico.	Cannabis (GCMS dosage)	Rapport	40,0
2380		Bio-Clinique	Carbamazépine	Résultat	7,0
2966		Bio-Génétique	Carbamyl phosphate synthétase	Rapport	150,0
2381		Bio-Clinique	Carboxyhémoglobine (COHb)	Résultat	5,0
2967		Bio-Génétique	Carboxypeptidase L / Cathepsin A	Rapport	150,0
2969		Bio-Génétique	Carnitine acétyl transférase	Rapport	150,0
2968		Bio-Génétique	Carnitine libre/estérifiée	Rapport	100,0
2970		Bio-Génétique	Carnitine palmitoyltransférase	Rapport	150,0
2382		Bio-Clinique	Carotène β (Quantitatif)	Résultat	20,0
2383		Bio-Clinique	Carotènes totaux (Quantitatif)	Rapport	5,5
4804		Bio-Génétique	Caryotype liquide amniotique	Rapport	350,0
4803		Bio-Génétique	Caryotype pour maladies acquises (Oncologie)	Rapport	350,0
4805		Bio-Génétique	Caryotype pour maladies constitutionnelles (Moelle et autres tissus)	Rapport	350,0
4806		Bio-Génétique	Caryotype pour maladies constitutionnelles (Sang)	Rapport	250,0
2384		Bio-Clinique	Catécholamines	Rapport	24,0
1972		Hémato-Spéc.	CDR 3 ou recherche de réarrangement monoclonal B	Résultat	112,0

No	Note	Sous-section	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée
8009	N/S	Hémato-Spéc.	Cellules NK (Activité des)	Rapport	150,0
2971		Bio-Génétique	Céramide-β-galactosidase	Rapport	150,0
2385		Bio-Clinique	Céruloplasmine	Résultat	7,0
4813		Patho-Autopsie	Cerveau ou moelle épinière (Étude du) provenant d'un autre centre	Rapport	Détail
1296		Hémato-Spéc.	Chaînes légères (Dosage dans les urines)	Résultat	8,0
1297		Hémato-Spéc.	Chaînes légères (Recherche dans le sérum)	Résultat	8,0
3787		Micro-Viro.	Charge virale (autre que VIH) (labo. référence)	Résultat	0,0
3788		Micro-Viro.	Charge virale (autre que VIH) effectuée sur place	Résultat	80,0
3663		Micro-Viro.	Charge virale VIH effectuée sur place	Résultat	80,0
3677		Micro-Viro.	Charge virale VIH (labo de référence)	Résultat	0,0
8006	N/S	Hémato-Spéc.	Chimiotactisme	Rapport	70,0
3672		Micro-Bact.	Chlamydia (Recherche au niveau rectal)	Résultat	18,0
3799		Micro-Bact.	Chlamydia (Recherche, incluant PCR)	Résultat	7,0
3671		Micro-Bact.	Chlamydia et N. Gonorrhoeae (Recherche par PCR)	Rapport	10,0
2973		Bio-Toxico.	Chlorophénols	Rapport	51,0
2386		Bio-Clinique	Chloropramazine	Résultat	15,0
2974		Bio-Toxico.	Chlorpyrifos (3,4,6-trichloro-2-pyridinol)	Rapport	85,0
2387		Bio-Clinique	Chlorures	Résultat	1,5
2389		Bio-Clinique	Cholestérol - HDL	Résultat	3,5
2390		Bio-Clinique	Cholestérol - LDL (Dosage seulement)	Résultat	4,5
9863	N/S	Bio-Clinique	Cholestérol libre (Dosage)	Rapport	10,0
2388		Bio-Clinique	Cholestérol total	Résultat	1,5
1217		Hémato-Spéc.	Chromatine sexuelle	Résultat	16,0
2391		Bio-Clinique	Chrome	Résultat	26,0
9934	N/S	Bio-Génétique	Chromosome diagnostic de l'anémie de Fanconi	Rapport	770,0
9877	N/S	Bio-Génétique	Chromosomes (Étude fonctionnelle des)	Rapport	500,0
2392		Bio-Clinique	Citrate (Urine)	Résultat	14,0
2394		Bio-Clinique	CK (Isoenzymes, électrophorèse)	Rapport	18,0
2393		Bio-Clinique	CK total	Résultat	1,5
2395		Bio-Clinique	CK-MB	Résultat	10,0
2396		Bio-Clinique	Clobazam et Nor-Clobazam	Rapport	25,0
2397		Bio-Clinique	Clomipramine	Résultat	14,0
2613		Bio-Clinique	Clomipramine et Des-méthylclomipramine	Rapport	25,0
2398		Bio-Clinique	Clonazépam	Résultat	12,0
2614		Bio-Clinique	Clozapine et nor-clozapine	Rapport	35,0
3789		Micro-Divers	CMI (+/- CMB) (Peu importe la méthode)	Résultat	18,0
2399		Bio-Clinique	CO2 total (Dosage seulement)	Résultat	1,5
2400		Bio-Clinique	Cobalt	Résultat	26,0
2401		Bio-Clinique	Cocaïne (Dépistage)	Résultat	8,0
2975		Bio-Toxico.	Cocaïne (Dosage GCMS)	Rapport	40,0
1168		Hémato-Coag.	Cofacteur de la ristocétine (RCoF)	Résultat	20,0

No	Note	Sous-section	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée
1170	C/ *	Hémato-Coag.	Cofacteur II de l'héparine (HCII) (Activité)	Résultat	16,0
1141	C/ *	Hémato-Coag.	Cofacteur II de l'héparine (HCII) (Antigène)	Résultat	26,0
1030		Hémato-Color.	Colorations (Autres)	Résultat	15,0
1111		Hémato-B.S.	Compatibilité sanguine (Chaque unité de sang)	Résultat	5,0
1226		Hémato-B.S.	Complément à 37C	Résultat	43,0
1224		Hémato-B.S.	Complément autre que C3, C4, Facteur B (Fraction du) dosage protéique	Résultat	56,0
2402		Hémato-B.S.	Complément C1 estérase inhibiteur	Résultat	56,0
1112		Hémato-B.S.	Complément C3 ou C4 ou facteur B	Résultat	5,0
2615		Bio-Clinique	Complément hémolytique total (CH100)	Résultat	12,0
1223		Hémato-B.S.	Complément inhibiteur (Fraction du) Dosage fonctionnel (incluant test Fong)	Résultat	30,0
1114		Hémato-B.S.	Complément sérique total (CH50)	Résultat	12,0
1218		Hémato-Spéc.	Complexes immuns circulants	Rapport	9,0
1150		Hémato-Coag.	Complexes thrombine-antithrombine III (TAT)	Résultat	15,0
2403		Bio-Clinique	Composé S (11-désoxycortisol)	Résultat	13,0
4807		Patho-Chirurgie	Congélation (Extemporane)	Rapport	Rf. patho.
4808		Patho-Consul.	Consultation avec production de lame	Rapport	Rf. patho.
4809		Patho-Consul.	Consultation sans production de lame	Rapport	5,0
1082		Hémato-B.S.-G.	Cordocentèse, sang	Unité	25,0
2976		Bio-Génétique	Corps cétoniques (BHBD)	Rapport	200,0
1215		Hémato-Spéc.	Corps de Heinz (Recherche et coloration)	Résultat	8,0
2404		Bio-Clinique	Cortisol	Résultat	6,0
2616		Bio-Clinique	Cotinine	Résultat	25,0
2405		Bio-Clinique	Créatinine	Résultat	1,5
2406		Bio-Clinique	Cristaux (Liquide synovial)	Résultat	5,0
1157		Hémato-Coag.	Cryofibrinogène	Rapport	6,5
1219		Hémato-Spéc.	Cryoglobulines (Dépistage)	Résultat	5,5
1221		Hémato-Spéc.	Cryoglobulines (Dosage)	Rapport	70,0
1083		Hémato-B.S.-G.	Cryoprécipité (Réception et préparation)	Unité	2,5
3699		Micro-Imm-séro.	Cryptocoque (Sérum ou LCR) (Sérologie)	Résultat	9,0
2407		Bio-Clinique	Cuivre	Résultat	12,0
1084		Hémato-B.S.-G.	Culot globulaire ou sang total (Réception et préparation)	Unité	6,5
1094		Hémato-B.S.-G.	Culot globulaire ou sang total jeté	Unité	2,5
1104		Hémato-Greffe	Culture cellulaire complète de progéniteurs: CFU-GEMM, CFU-GM, BFU-E et CFU-E	Rapport	212,0
1110		Hémato-Greffe	Culture cellulaire des BFU-E et CFU-E	Rapport	136,0
1109		Hémato-Greffe	Culture cellulaire des BFU-E et CFU-GEMM (Avec agents thérapeutiques versus sans agent thérapeutique)	Rapport	136,0
1108		Hémato-Greffe	Culture cellulaire des BFU-E et CFU-GEMM (Avec ou sans lymphocytes T)	Rapport	210,0
1107		Hémato-Greffe	Culture cellulaire des BFU-E ou CFU-GEMM (avec ou sans lymphocytes T)	Rapport	184,0
1099		Hémato-Greffe	Culture cellulaire des CFU-BLASTE, CFU-LANL, CFU-LLA, CFU-LLA NON T NON B, CFU-LNH	Rapport	184,0

No	Note	Sous-section	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée
1117	N	Hémato-Greffe	Culture cellulaire des CFU-GEMM	Rapport	136,0
9840		Bio-Génétique	Culture de cellules	Rapport	300,0
1220		Hémato-Spéc.	Culture des cellules tumorales	Rapport	150,0
3678		Micro-Viro	Culture d'herpès simplex, de varicelle zoster ou de chlamydia uniquement	Rapport	40,0
1977		Hémato-Spéc.	Culture mixte des lymphocytes	Rapport	500,0
3679		Micro-Viro.	Culture virale générale (excluant code 3678)	Rapport	60,0
2408		Bio-Toxico.	Cyanure	Résultat	34,0
2409		Bio-Clinique	Cyclosporine	Résultat	19,0
2410		Bio-Clinique	Cystine (Qualitatif)	Résultat	3,5
2411		Bio-Génétique	Cystine (Quantitatif)	Résultat	35,0
1222	N/S	Hémato-Général	Cytologie des liquides	Rapport	10,0
4810		Patho-Cytologie	Cytologie gynécologique avec ou sans évaluation hormonale	Rapport	8,0
4811		Patho-Cytologie	Cytologie non gynécologique - biopsie aiguille fine - lavage - expectoration - urines - brossage	Rapport	Rf. patho.
3710		Micro-Imm-séro.	Cytomégalovirus (IgG ou Ac totaux)	Résultat	9,0
3700		Micro-Imm-séro.	Cytomégalovirus (IgM)	Résultat	20,0
3780		Micro-Imm-séro.	Cytomégalovirus (Sang total, antigénémie)	Résultat	65,0
1160		Hémato-Coag.	D-Dimère ou produits de dégradation du fibrinogène	Résultat	9,0
2413		Bio-Clinique	Déhydroépiandrostérone (DHEA)	Résultat	14,0
2412		Bio-Clinique	Déhydroépiandrostérone (Sulfate de) (DHEA-S)	Résultat	8,0
2617		Bio-Clinique	Déhydrotestostérone	Résultat	16,0
2414		Bio-Clinique	Densité	Résultat	1,5
2416		Bio-Clinique	Désipramine	Résultat	12,0
2981		Bio-Toxico.	Desméthyl diazépam	Rapport	25,0
2618		Bio-Clinique	Des-méthylclomipramine	Résultat	12,0
2619		Bio-Clinique	Des-méthylloxépine	Résultat	12,0
2415		Bio-Clinique	Désoxycorticostéroïdes (Composé S + corticostérone)	Rapport	13,0
1264		Hémato-Spéc.	Désoxynucléotidyl-transférase terminale (TdT)	Rapport	60,0
2978		Bio-Génétique	Diagnostic moléculaire par marqueurs géniques	Rapport	400,0
8011		Bio-Génétique	Diagnostic prénatal de la délétion	Rapport	250,0
2417		Bio-Toxico.	Diazépam	Résultat	27,0
2982		Bio-Toxico.	Dichlorophénol (Paradichloro benzène)	Rapport	34,0
2418		Bio-Clinique	Digoxine	Résultat	6,5
2983		Bio-Génétique	Disaccharidases	Rapport	150,0
2419		Bio-Clinique	Disopyramide	Résultat	7,0
2620		Bio-Clinique	Dissaccharidases sur biopsie (Lactase)	Résultat	20,0
2621		Bio-Clinique	Dissaccharidases sur biopsie (Maltase)	Résultat	20,0
2622		Bio-Clinique	Dissaccharidases sur biopsie (Sucrase)	Résultat	20,0
2984		Bio-Toxico.	Diurétiques (HPLC 11 résultats)	Rapport	15,0
1096		Hémato-B.S.-G.	Don dirigé ou don désigné	Unité	15,0
1115		Hémato-B.S.	Donath Landsteiner	Rapport	17,0

No	Note	Sous-section	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée
2420		Bio-Clinique	Doxépine	Résultat	12,0
2623		Bio-Clinique	Doxépine et Des-méthylloxépine	Rapport	25,0
2434		Bio-Clinique	Drogues de rue (Dépistage général dans l'urine)	Rapport	40,0
4858		Bio-Génétique	Dystrophie musculaire de Duchenne (Diagnostic moléculaire porteur)	Rapport	250,0
6068		Prélèvements	ECG (Électrocardiogramme) effectué par techno.	Usager	15,0
1225		Hémato-Spéc.	Électrophorèse de l'hémoglobine en pH acide ou alcalin sur agarose	Rapport	15,0
2421		Bio-Clinique	Électrophorèse des lipoprotéines	Rapport	25,0
2422		Bio-Clinique	Électrophorèse des protéines (LCR ou urine)	Rapport	14,0
2423		Bio-Clinique	Électrophorèse des protéines (Sérum)	Rapport	7,5
1250		Hémato-Spéc.	Électrophorèse des protéines membranaires en SDS-PAGE	Rapport	110,0
1251		Hémato-Spéc.	Électrophorèse en gel non dénaturant des spectrines	Rapport	80,0
1116		Hémato-B.S.	Élution (Identification incluse)	Rapport	23,0
3778		Micro-Bact.	Endotoxines (Recherche d')	Rapport	26,0
3673		Micro-Bact.	Enterococcus R à la vancomycine (Recherche de)	Résultat	15,0
3712		Micro-Imm-séro.	Entérovirus (Par antigène testé)	Résultat	10,0
3790		Micro-Divers	Environnement (Culture)	Rapport	30,0
6064		Prélèvements	Envoi extérieur	Usager	5,0
2424		Bio-Clinique	Enzyme de conversion angiotensine (ACE)	Résultat	24,0
1232		Hémato-Spéc.	Enzymes érythrocytaires (Autres)	Résultat	12,0
2985		Bio-Génétique	Enzymes lysosomiaux (2-3 enz.)	Rapport	300,0
2986		Bio-Génétique	Enzymes lysosomiaux (4-5 enz.)	Rapport	400,0
2987		Bio-Génétique	Enzymes lysosomiaux (6 et + enz.)	Rapport	500,0
1013		Hémato-Spéc.	Érythropoïétine	Résultat	20,0
1125		Hémato-Spéc.	Estérases du chloroacétate	Résultat	15,0
1023		Hémato-Spéc.	Estérases non spécifiques	Résultat	15,0
2426		Bio-Clinique	Éthanol (Alcool éthylique) (Dosage quantitatif)	Résultat	10,0
2425		Bio-Clinique	Ethchlorvynol	Résultat	6,0
2427		Bio-Clinique	Ethosuximide	Résultat	7,5
2428		Bio-Clinique	Éthylène glycol (Quantitatif)	Résultat	17,0
1085		Hémato-B.S.-G.	Étude de don antérieur	Unité	8,5
4880		Patho-Autopsie	Éviscération effectuée par le personnel technique	Usager	40,0
1100		Hémato-Coag.	Facteur II (Activité procoagulante)	Résultat	11,0
1101	C/ *	Hémato-Coag.	Facteur II (Antigène)	Résultat	18,0
1229		Hémato-Spéc.	Facteur rhumatoïde (RA test)	Résultat	6,5
1142		Hémato-Coag.	Facteur V (Activité procoagulante)	Résultat	11,0
1149		Hémato-Coag.	Facteur V (Antigène)	Résultat	22,0
1167	C/ *	Hémato-Spéc..	Facteur V Leiden	Résultat	25,0
1143		Hémato-Coag.	Facteur VII (Activité procoagulante)	Résultat	11,0
1158	C/ *	Hémato-Coag.	Facteur VII (Antigène)	Résultat	18,0
1145		Hémato-Coag.	Facteur VIII (Activité procoagulante)	Résultat	11,0

No	Note	Sous-section	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée
1174		Hémato-Coag.	Facteur Von Willebrand (Antigène)	Résultat	13,0
1186	C/ *	Hémato-Coag.	Facteur Von Willebrand (Multimères du)	Rapport	65,0
1146		Hémato-Coag.	Facteur IX (Activité procoagulante)	Résultat	11,0
1161	C/ *	Hémato-Coag.	Facteur IX (Antigène)	Résultat	18,0
1144		Hémato-Coag.	Facteur X (Activité procoagulante)	Résultat	11,0
1159	C/ *	Hémato-Coag.	Facteur X (Antigène)	Résultat	22,0
1147		Hémato-Coag.	Facteur XI (Activité procoagulante)	Résultat	11,0
1148		Hémato-Coag.	Facteur XII (Activité procoagulante)	Résultat	11,0
1162		Hémato-Coag.	Facteur XIII (Dépistage)	Résultat	7,0
1164		Hémato-Coag.	Facteur XIII (Dosage)	Résultat	14,0
1230		Hémato-Spéc.	Facteurs antinucléaires	Résultat	12,0
1173	C/ *	Hémato-Coag.	Facteur plaquettaire 4 (FP-4)	Résultat	16,0
1055	N	Hémato-Coag.	Facteur Von Willebrand (Activité)	Résultat	15,0
1231		Hémato-Général	Falciformation (Test de)	Résultat	6,0
2431		Bio-Clinique	Fer (Analyse dans les biopsies)	Résultat	27,0
2430		Bio-Clinique	Fer (Capacité de fixation) (Saturation) (Mes. seul.)	Résultat	2,5
1298		Hémato-Spéc.	Fer (Cinétique du)	Rapport	100,0
2432		Bio-Clinique	Fer (Sérum)	Résultat	2,0
2433		Bio-Clinique	Fer (Urine)	Résultat	11,0
1126		Hémato-Color.	Fer médullaire (Bleu de Prusse)	Résultat	15,0
2014		Bio-Clinique	Ferritine	Résultat	7,0
1176	C	Hémato-Coag.	Fibrine soluble (F.S. test) ou monomère de fibrine	Résultat	9,0
1098	N	Hémato-Coag.	Fibrinogène (Antigène)	Résultat	10,0
1169	C	Hémato-Coag.	Fibrinogène biologique (Autre que dérivé)	Résultat	7,5
4853		Bio-Génétique	Fibrose kystique (Diagnostic moléculaire porteur)	Rapport	200,0
3713		Micro-Imm-séro.	Fièvre Q (IgG ou Ac totaux)	Résultat	10,0
2429		Bio-Clinique	FK 506 (Tacrolimus) (Immunosuppresseurs)	Résultat	19,0
2447		Bio-Clinique	Flécaïnide	Résultat	14,0
2991		Bio-Toxico.	Fluazifop	Rapport	40,0
2435		Bio-Clinique	Fluor	Résultat	24,0
2992		Bio-Toxico.	Fluoxétine (GC résultat)	Rapport	25,0
1015		Hémato-Spéc.	Folate érythrocytaire	Résultat	10,0
1820	N	Hémato-Coag.	Fonction plaquettaire (PFA-100) (Analyse de la)	Résultat	15,0
3779		Micro-Bact.	Fond noir (Seulement)	Rapport	15,0
1236		Hémato-Général	Formule sanguine complète (FSC) et/ou Hb-Ht-Plaq.	Rapport	5,0
1095		Hémato-B.S.-G.	Fraction plasmatique jetée	Unité	2,5
1086		Hémato-B.S.-G.	Fractions plasmatiques (Réception et préparation)	Unité	3,0
1234		Hémato-B.S.	Fragilité osmotique	Résultat	34,0
1182		Hémato-Coag.	Fragments 1+2 de la prothrombine (F 1+2)	Résultat	19,0
1235		Hémato-Général	Frottis sanguin (Différentielle manuelle)	Rapport	7,5
1237		Hémato-Général	Frottis sanguin (Examen d'orientation)	Rapport	3,5

No	Note	Sous-section	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée
2436		Bio-Clinique	Fructosamine	Résultat	6,0
2994		Bio-Génétique	Fumarylacétoacétate (FAAH)	Rapport	25,0
2995		Bio-Génétique	Galactose-1-phosphate	Rapport	50,0
2439		Bio-Génétique	Galactose-1-PO4 uridyltransférase (G.R.)	Résultat	22,0
2996		Bio-Génétique	Galactose-1-puridyl transférase	Rapport	70,0
2997		Bio-Génétique	Galactose-6-sulfatase	Rapport	150,0
2440		Bio-Clinique	Gamma glutamyl transférase (GGT)	Résultat	1,5
2441		Bio-Clinique	Gastrine	Résultat	10,0
2442		Bio-Clinique	Gaz sanguins (pO2, pCO2, pH, HCO3)	Rapport	5,5
2607		Bio-Clinique	Gentamicine (Quantitatif)	Résultat	8,0
2443		Bio-Clinique	Glucagon	Résultat	15,0
2444		Bio-Clinique	Glucose	Résultat	1,5
1133		Hémato-Spéc.	Glucose phosphate isomérase	Résultat	12,0
1132		Hémato-Spéc.	Glucose-6-phosphate déshydrogénase sur sang total (G6PD)	Résultat	12,0
2998		Bio-Génétique	Glutamyl-transpeptidase	Rapport	150,0
1134		Hémato-Spéc.	Glutathione réductase	Résultat	12,0
2071		Bio-Clinique	Glycomètre (Évaluation complète incluant nettoyage et contrôle)	Rapport	12,0
2072		Bio-Clinique	Glycomètre (Rencontre patient et contrôle clinique)	Rapport	15,0
2073		Bio-Clinique	Glycomètre (Vérification sommaire du fonctionnement)	Rapport	5,0
2445		Bio-Clinique	Graisses fécales (Dosage)	Résultat	50,0
1118		Hémato-B.S.	Groupe sanguin et Rh et/ou recherche d'Ac et/ou Coombs direct	Rapport	9,0
1050	N	Hémato-Spéc.	Groupes sanguins Kell par PCR (Identification)	Rapport	150,0
2446		Bio-Clinique	Halopéridol	Résultat	20,0
1227		Hémato-B.S.	Ham ou Crosby (Épreuve de)	Résultat	15,0
1016		Hémato-B.S.	Haptoglobine	Résultat	6,5
3714		Micro-Imm-séro.	Helicobacter pylori (IgG ou Ac totaux)	Résultat	9,0
3739		Micro-Bact.	Hémoculture (Incluant aér. et ana.)	Rapport	20,0
1239		Hémato-Spéc.	Hémoglobine (Électrophorèse des chaînes de globine)	Rapport	30,0
1270		Hémato-Spéc.	Hémoglobine (Électrophorèse sur amidon)	Rapport	25,0
1233		Hémato-Spéc.	Hémoglobine (Électrophorèse)	Rapport	8,0
1299		Hémato-Spéc.	Hémoglobine (Point isoélectrique)	Rapport	50,0
1243		Hémato-Spéc.	Hémoglobine A2 (Quantitative)	Résultat	13,0
1238		Hémato-Spéc.	Hémoglobine F (Dosage quantitatif) ou hémoglobine foetale par alcalino-résistance	Résultat	21,0
1242		Hémato-Spéc.	Hémoglobine foetale (Recherche de sécrétions gastriques)	Résultat	12,0
2459		Bio-Clinique	Hémoglobine foetale ou adulte (APT test) (Selles)	Résultat	6,0
1024		Hémato-Spéc.	Hémoglobine glyquée (Glyco-Hb, HbA1c, Hb glycosilée)	Résultat	10,0
1130		Hémato-Spéc.	Hémoglobine H	Résultat	14,0
1269		Hémato-Spéc.	Hémoglobine H et hémoglobine Bart (Distinction entre)	Résultat	25,0
1244		Hémato-Spéc.	Hémoglobine instable	Résultat	14,0

No	Note	Sous-section	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée
1241		Hémato-B.S.	Hémoglobine plasmatique	Résultat	7,0
1025		Hémato-Général	Hémoglobine urinaire	Résultat	3,5
1825	N/S	Hémato-Spéc.	Hémoglobine S diag. porteuse et diag. prénatal	Rapport	150,0
1826	N/S	Hémato-Spéc.	Hémoglobine C diag. porteuse et prénatal	Rapport	150,0
1246		Hémato-Spéc.	Hémopexine	Résultat	7,0
1827	N/S	Hémato-Spéc.	Hémophilie A ou B, diag. prénatal, mutation connue	Rapport	500,0
1828	N/S	Hémato-Spéc.	Hémophilie A ou B, détection de porteuses	Rapport	950,0
2450		Bio-Clinique	Hémosidérine	Résultat	5,0
2639		Bio-Génétique	Heparan-n-sulfatase	Rapport	150,0
1172		Hémato-Coag.	Héparine (Dosage par titration au sulfate de protamine)	Résultat	19,0
1171	C	Hémato-Coag.	Héparine (Dosage) anti-Xa	Résultat	12,0
1032		Hémato-Hépatite	Hépatite A (Anticorps total) (Anti-HAV total)	Résultat	12,0
1031		Hémato-Hépatite	Hépatite A (Anticorps de spécificité IgM) (Anti-HAV-IgM)	Résultat	20,0
1035		Hémato-Hépatite	Hépatite B (Anticorps du noyau spécificité IgM) (Anti-HBc-IgM)	Résultat	10,0
1034		Hémato-Hépatite	Hépatite B (Anticorps du noyau) (Anti-HBc total)	Résultat	7,0
1036		Hémato-Hépatite	Hépatite B (Anticorps HBe) (Anti-HBe)	Résultat	9,0
1033		Hémato-Hépatite	Hépatite B (Anticorps) (Anti- HBs) (Immunité)	Résultat	7,0
1037		Hémato-Hépatite	Hépatite B (Antigène de surface) (AgHbs)	Résultat	7,0
1038		Hémato-Hépatite	Hépatite B (Antigène HBe) (Ag HBe)	Résultat	9,0
1039		Hémato-Hépatite	Hépatite B (Test de confirmation de l'antigène de surface)	Résultat	28,0
1040		Hémato-Hépatite	Hépatite C (Anticorps) (Anti-HCV)	Résultat	12,0
3717		Micro-Imm-séro.	Herpès simplex (IgG ou Ac totaux)	Résultat	10,0
3697		Micro-Imm-séro.	Herpès simplex (Recherche d'antigène)	Résultat	18,0
2653		Bio-Toxico.	Hexane (2,5-hexanedione)	Rapport	34,0
1135		Hémato-Spéc.	Hexokinase	Résultat	12,0
2640		Bio-Génétique	Hexosaminidase A et B (Tay Sachs approche enzymatique)	Rapport	150,0
3718		Micro-Imm-séro.	HHV-6 (IgG ou Ac totaux)	Résultat	18,0
8010	N/S	Bio-Génétique	Hippurate urinaire (Dosage)	Résultat	50,0
4815		Patho-Consul.	Histodynamie osseuse	Rapport	280,0
4818		Patho-Consul.	Histo-enzymologie (Musculaire ou nerveuse)	Rapport	Rf. patho.
1247		Hémato-Spéc.	HLA ABC	Rapport	100,0
1248		Hémato-Spéc.	HLA B27	Résultat	32,0
1249		Hémato-Spéc.	HLA DR	Rapport	136,0
2641		Bio-Génétique	Homocystéine totale	Rapport	38,0
2452		Bio-Clinique	Homocystine	Résultat	30,0
2330		Bio-Clinique	Hormone adrénocorticotrope	Résultat	11,0
2453		Bio-Clinique	Hormone antidiurétique (ADH)	Résultat	52,0
2454		Bio-Clinique	Hormone de croissance (HGH)	Résultat	7,0
2437		Bio-Clinique	Hormone folliculo-stimulante (FSH)	Résultat	6,0
2448		Bio-Clinique	Hormone gonadotrope chorionique (HCG) (Sang ou urine) (Qualitatif)	Résultat	3,5
2449		Bio-Clinique	Hormone gonadotrope chorionique (HCG) (Sang) (Quantitatif)	Résultat	10,0

No	Note	Sous-section	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée
2473		Bio-Clinique	Hormone lutéinisante (LH)	Résultat	6,0
2514		Bio-Clinique	Hormone parathyroïdienne (PTH)	Rapport	16,0
2569		Bio-Clinique	Hormone thyroïdienne (TSH)	Résultat	6,0
2455		Bio-Clinique	Hydrobutyrate déshydrogénase (HBDH)	Résultat	1,5
2667		Bio-Clinique	Hydrogène dans l'haleine (Intolérance au lactose)	Rapport	10,0
2456		Bio-Clinique	Hydroxyproline (Urine)	Résultat	24,0
2457		Bio-Clinique	Hypoglycémiant oral (Quantitatif)	Résultat	30,0
3782		Micro-Viro.	Identification virale par IF (Immunofluorescence)	Rapport	10,0
3786		Micro-Viro.	Identification virale par microscopie électronique	Rapport	50,0
3784		Micro-Viro.	Identification virale par neutralisation	Rapport	17,0
2642		Bio-Génétique	Iduronate sulfatase	Rapport	150,0
2458		Bio-Clinique	Imipramine	Résultat	12,0
2624		Bio-Clinique	Imipramine et désipramine	Rapport	25,0
1022		Hémato-Spéc.	Immunoélectrophorèse	Rapport	18,0
2460		Bio-Clinique	Immunofixation (Typage)	Rapport	18,0
4831		Patho-Cytologie	Immunofluorescence	Rapport	Rf. patho.
4835		Patho-Consul.	Immunofluorescence sur tissus fixés ou congelés	Rapport	Rf. patho.
1892		Hémato-Spéc.	Immunoglobulines (Synthèse d')	Rapport	200,0
2461		Bio-Clinique	Immunoglobulines IgA	Résultat	3,5
2462		Bio-Clinique	Immunoglobulines IgD	Résultat	11,0
2625		Bio-Clinique	Immunoglobulines IgE spécifiques (RAST ou allergie spécifique)	Résultat	13,0
2463		Bio-Clinique	Immunoglobulines IgE totale	Résultat	11,0
2464		Bio-Clinique	Immunoglobulines IgG	Résultat	3,5
2466		Bio-Clinique	Immunoglobulines IgG (Sous-classes)	Résultat	28,0
2465		Bio-Clinique	Immunoglobulines IgM	Résultat	3,5
4838		Patho-Cytologie	Immunoperoxydase	Rapport	Rf. patho.
4839		Patho-Consul.	Immunoperoxydase sur tissus fixés ou congelés	Rapport	Rf. patho.
1041		Hémato-Spéc.	Immunophosphatase alcaline (APAAP) (Par lame)	Rapport	18,0
3720		Micro-Imm-séro.	Influenza (IgG ou Ac totaux par Ag testé)	Résultat	10,0
3696		Micro-Imm-séro.	Influenza (Recherche d'antigène)	Résultat	18,0
1228		Hémato-B.S.	Inhibiteur du C1S ou C3NEF, Dosage fonctionnel hémolytique	Rapport	121,0
8001	N/ *	Hémato-Coag.	Inhibiteur de facteur de la coagulation (Dépistage)	Résultat	14,0
8002	N/S	Hémato-Coag.	Inhibiteur de facteur de la coagulation (Dosage)	Résultat	35,0
8003	N/S	Hémato-Coag.	Inhibiteur de facteur VIII porcin (Dosage)	Rapport	250,0
2467		Bio-Clinique	Insuline	Résultat	7,0
2468		Bio-Clinique	Insuline libre	Résultat	12,0
1019		Hémato-Spéc.	INV(16) 1 amplification	Rapport	80,0
1846		Hémato-Spéc.	INV(16), 2 amplifications	Rapport	112,0
1087		Hémato-B.S.-G.	Irradiation (Sang ou plaquettes) (Réception et préparation)	Unité	9,5
2469		Bio-Clinique	Isoniazide	Résultat	13,0
2470		Bio-Toxico.	Isopropanol (Quantitatif)	Résultat	12,0

No	Note	Sous-section	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée
1184		Hémato-Coag.	KCT (Kaolin clotting time)	Rapport	12,0
1175	C/ *	Hémato-Coag.	Kininogène (KHPM) ou Prékallicréine (PK) (Par facteur)	Résultat	12,0
1042		Hémato-Color.	Kleihauer (Coloration des globules rouges foetaux)	Résultat	8,0
2626		Bio-Clinique	Laxatifs (Qualitatif)	Résultat	6,0
2472		Bio-Clinique	LD (Isoenzymes)	Résultat	14,0
2471		Bio-Clinique	LD (Lactate déshydrogénase)	Résultat	1,5
2599		Bio-Clinique	LD1	Résultat	5,0
3674		Micro-Bact.	Legionella (Recherche de)	Rapport	28,0
3740		Micro-Imm-séro.	Légionnaire (IgG ou Ac totaux)	Résultat	18,0
3695		Micro-Imm-séro.	Légionnaire (Recherche d'antigène)	Résultat	18,0
2474		Bio-Clinique	Lidocaïne	Résultat	6,5
2475		Bio-Clinique	Lipase	Résultat	3,0
2643		Bio-Génétique	Lipase acide	Rapport	150,0
2476		Bio-Clinique	Lipoprotéine petit a (Lp(a))	Résultat	13,0
2477		Bio-Clinique	Liquide amniotique (Analyse spectrale)	Rapport	7,5
2627		Bio-Clinique	Liquide amniotique (Phosphatidylglycérol) (pg)	Résultat	25,0
2478		Bio-Clinique	Liquide amniotique (Rapport L/S)	Rapport	25,0
3724		Micro-Bact.	Liquide biologique (Culture d'un)	Rapport	29,0
2479		Bio-Clinique	Liquide gastrique (Sécrétions basale et maximale)	Rapport	40,0
2481		Bio-Clinique	Lithium (Li)	Résultat	5,0
2480		Bio-Clinique	Lithium intra-érythrocytaire	Résultat	10,0
2482		Bio-Toxico.	Lorazépam	Résultat	25,0
2483		Bio-Clinique	Lysozyme (Muramidase)	Résultat	8,0
2484		Bio-Clinique	Magnésium	Résultat	3,0
2485		Bio-Clinique	Magnésium intra-érythrocytaire	Résultat	10,0
2486		Bio-Clinique	Magnésium ionisé	Résultat	5,0
1017		Micro-Paras.	Malaria	Rapport	18,0
2487		Bio-Toxico.	Manganèse	Résultat	17,0
2488		Bio-Toxico.	Maprotiline (Ludiomil)	Résultat	25,0
1252		Hémato-Spéc.	Marqueur de surface cellulaire (Par marqueur)	Résultat	20,0
2628		Bio-Clinique	Médicaments (Dépistage)	Rapport	25,0
2490		Bio-Clinique	Mélanine (Qualitatif)	Résultat	5,0
2491		Bio-Toxico.	Mercure	Résultat	12,0
1834	N	Hémato-Spéc.	Métabolites : G-thiopurines, érythrocytes et leucocytes	Rapport	60,0
2492		Bio-Clinique	Métanéphrines (Urine)	Rapport	23,0
2655		Bio-Toxico.	Métaux (Dépistage et dosage multi-éléments ICP-MS)	Rapport	50,0
2493		Bio-Clinique	Méthadone	Résultat	8,0
2494		Bio-Clinique	Méthanol (Dosage quantitatif)	Résultat	18,0
2495		Bio-Clinique	Méthémoglobine	Résultat	5,5
1136		Hémato-Spéc.	Méthémoglobine réductase	Résultat	12,0
2496		Bio-Clinique	Méthotrexate	Résultat	18,0

No	Note	Sous-section	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée
2629		Bio-Clinique	Méthotriméprazine	Résultat	15,0
2656		Bio-Toxico.	Méthyléthylcétone	Rapport	35,0
2497		Bio-Clinique	Microalbumine (Urine)	Résultat	6,5
4851		Patho-Consul.	Microscopie électronique (Rapport complet)	Rapport	220,0
1844		Hémato-Spéc.	MLL: t(4;11), t(9;11), t(11;19), t(x;11)	Rapport	80,0
3738		Micro-Bact.	Moelle (Culture)	Rapport	20,0
1254		Hémato-Color.	Moelle osseuse (Coloration)	Usager	3,0
1199		Hémato-Général	Moelle osseuse (Différentielle manuelle)	Rapport	30,0
6069		Prélèvements	Moelle osseuse (Tech. assiste le médecin au prélèvement)	Usager	20,0
3750		Micro-Imm-séro.	Mononucléose - Ac spécifiques anti EA	Résultat	12,0
3748		Micro-Imm-séro.	Mononucléose - Ac spécifiques anti EBNA	Résultat	12,0
3746		Micro-Imm-séro.	Mononucléose - Ac spécifiques: anti VCA	Résultat	12,0
3698		Micro-Imm-séro.	Mononucléose - EBV VCA (IgM)	Résultat	20,0
3745		Micro-Imm-séro.	Mononucléose (Dépistage)	Résultat	9,0
2498		Bio-Clinique	Morphine (Dérivés de la)	Rapport	7,0
2499		Bio-Clinique	Mucine (Liquide synovial)	Résultat	1,5
2645		Bio-Génétique	Mucopolysaccharides (Qualitatif)	Rapport	16,5
2646		Bio-Génétique	Mucopolysaccharides (Quantitatif)	Rapport	75,0
2500		Bio-Clinique	Mucopolysaccharides (Urine)	Résultat	13,0
1848		Hémato-Spéc.	Mutation 20210A prothrombine	Rapport	25,0
1849		Hémato-Spéc.	Mutation C677T méthylène tétrahydrofolate réductase (MTHFR)	Rapport	25,0
1847		Hémato-Spéc.	Mutation de la protéine C	Résultat	25,0
3773		Micro-Mycobact.	Mycobactéries (Culture sur milieu liquide seul)	Rapport	20,0
3772		Micro-Mycobact.	Mycobactéries (Culture sur milieu solide et liquide)	Rapport	40,0
3774		Micro-Mycobact.	Mycobactéries (Culture sur milieu solide)	Rapport	27,0
3770		Micro-Mycobact.	Mycobactéries (Examen direct sur échantillon) (Fluorescence et/ou Ziehl)	Rapport	12,0
3776		Micro-Mycobact.	Mycobactéries (Recherche par PCR)	Rapport	65,0
3766		Micro-Mycolo.	Mycologie (Examen direct sur échantillon biologique) (Incluant état frais et/ou coloration)	Rapport	12,0
3753		Micro-Imm-séro.	Mycoplasma pneumoniae (IgG ou totaux)	Résultat	10,0
3681		Micro-Imm-séro.	Mycoplasma pneumoniae (IgM)	Résultat	10,0
3725		Micro-Bact.	Mycoplasma pneumoniae (Recherche de)	Rapport	27,0
3726		Micro-Bact.	Mycoplasma, Ureaplasma (Recherche de)	Rapport	27,0
3763		Micro-Mycolo.	Mycose profonde (Culture et identification)	Rapport	30,0
3762		Micro-Mycolo.	Mycose superficielle (Culture et identification)	Rapport	20,0
3682		Micro-Imm-séro.	Mycoses (Sérologie) (Sauf précipitines aviaires) (labo. réf.)	Résultat	0,0
2501		Bio-Clinique	Myoglobine (Sang ou urine)	Résultat	6,0
2657		Bio-Toxico.	N-1 désalkylflurazépam	Rapport	25,0
2647		Bio-Génétique	N-acétylglucosamine-6-sulfatase	Rapport	150,0
2920		Bio-Génétique	Néoplasie endocrinienne multiple (MEN) (Diagnostic moléculaire porteur)	Rapport	200,0
4843		Patho-Consul.	Nerf, micro dissection (Teasing)	Rapport	400,0

No	Note	Sous-section	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée
4841		Patho-Consul.	Nerf, sans micro dissection	Rapport	250,0
2608		Bio-Clinique	Nétilmicine (Quantitatif)	Résultat	8,0
2649		Bio-Génétique	Neuroblastome / HVA-VMA	Rapport	35,0
8004	N/S	Hémato-Spéc.	Neutrophiles (Activation des)	Rapport	50,0
2502		Bio-Toxico.	Nickel	Résultat	17,0
2503		Bio-Toxico.	Nitrazépam	Résultat	25,0
2504		Bio-Clinique	Nitroprussiate	Résultat	31,0
2505		Bio-Clinique	Nortriptyline	Résultat	11,0
2630		Bio-Clinique	Nucléotidase-5	Résultat	4,0
2506		Bio-Clinique	Oestradiol-17B	Résultat	7,0
9923	N/S	Bio-Génétique	Oligonucléotides (Détermination)	Rapport	38,0
2650		Bio-Génétique	Oligosaccharides	Rapport	30,0
2507		Bio-Clinique	Oligosaccharides dans l'urine (Qualitatif)	Résultat	13,0
2508		Bio-Clinique	Opiacés (Dépistage)	Résultat	8,0
2658		Bio-Toxico.	Opiacés (GCMS dosage)	Rapport	40,0
8005	N/S	Hémato-Spéc.	Opsonisation	Rapport	125,0
2509		Bio-Toxico.	Or	Résultat	50,0
3721		Micro-Bact.	Oreille (Culture de)	Rapport	24,0
3694		Micro-Imm-séro.	Oreillons (IgG ou Ac totaux)	Résultat	10,0
3668		Micro-Imm-séro.	Oreillons (IGM)	Résultat	20,0
2651		Bio-Génétique	Ornithine transcarbamylase (Méthode enzymatique)	Rapport	100,0
2510		Bio-Clinique	Osmolalité	Résultat	3,5
2511		Bio-Clinique	Ostéocalcine	Résultat	15,0
4857		Bio-Génétique	OTC (Déficiency) (Diagnostic moléculaire porteur)	Rapport	200,0
2512		Bio-Clinique	Oxalate (Urine)	Résultat	13,0
2659		Bio-Toxico.	Oxazépam	Rapport	25,0
2631		Bio-Clinique	Oxyhémoglobine	Résultat	5,0
3749		Micro-Paras.	Oxyures (Recherche de) (Par ruban collant)	Rapport	9,0
2513		Bio-Clinique	p 50	Résultat	9,0
1127		Hémato-Color.	P.A.S. (Periodic Acid Schiff)	Résultat	15,0
1257	C/ *	Hémato-Coag.	PAI (Inhibiteur de l'activateur du plasminogène) (Activité)	Résultat	20,0
3693		Micro-Imm-séro.	Parainfluenza (IgG ou Ac totaux par Ag testé)	Résultat	10,0
3683		Micro-Imm-séro.	Parainfluenza (Recherche d'antigène)	Résultat	20,0
2660		Bio-Toxico.	Paraquat	Rapport	51,0
3684		Micro-Imm-séro.	Parasites autres que toxoplasmose (Sérologie) (labo réf.)	Résultat	0,0
3743		Micro-Paras.	Parasites dans le sang, tissus et liquides biologiques (Recherche de)	Rapport	20,0
3744		Micro-Paras.	Parasites dans les selles (Recherche de) (Par coloration spéciale (Ex.: Trichrome pour amibes, Kinyoun pour cryptosporidium)	Rapport	9,0
3751		Micro-Paras.	Parasites dans les selles (Recherche de) (Par concentration, état frais et/ou isolé incluant lecture)	Rapport	25,0
3755		Micro-Imm-séro.	Parvovirus (IgG ou Ac totaux)	Résultat	7,0

No	Note	Sous-section	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée
3692		Micro-Imm-séro.	Parvovirus (IgM)	Résultat	20,0
2515		Bio-Toxico.	Pentobarbital	Résultat	17,0
2516		Bio-Clinique	Peptide C	Résultat	9,0
1026		Hémato-Color.	Peroxydase	Résultat	15,0
2661		Bio-Toxico.	Pesticides chlorophenoxy (Mecoprop., 2-4-D, pichlorame (Libre))	Rapport	85,0
2662		Bio-Toxico.	Pesticides chlorophenoxy (Mecoprop., 2-4-D, pichlorame (Total))	Rapport	100,0
2517		Bio-Clinique	pH (pH mètre)	Résultat	2,5
8007	N/S	Hémato-Spéc.	Phagocytose	Rapport	125,0
2664		Bio-Toxico.	Phencyclidine (GCMS dosage)	Rapport	40,0
2518		Bio-Clinique	Phencyclidine (PCP) (Dépistage)	Résultat	8,0
2519		Bio-Clinique	Phénobarbital	Résultat	7,0
2665		Bio-Toxico.	Phénobarbital (Quantitatif)	Rapport	12,0
2666		Bio-Toxico.	Phénol (Benzène)	Rapport	34,0
2520		Bio-Clinique	Phénothiazines (Qualitatif)	Résultat	5,0
1088		Hémato-B.S.-G.	Phénotype chez le donneur (Par antigène)	Unité	3,0
1124		Hémato-B.S.	Phénotype du groupe sanguin (Par antigène)	Résultat	3,0
2652		Bio-Génétique	Phénylalanine sur sang séché	Rapport	2,5
2522		Bio-Clinique	Phénytoïne (Dilantin)	Résultat	7,0
2521		Bio-Clinique	Phénytoïne libre	Résultat	13,0
2523		Bio-Clinique	Phosphatase acide	Résultat	2,5
1027		Hémato-Color.	Phosphatase acide intra-leucocytaire	Résultat	15,0
2524		Bio-Clinique	Phosphatase alcaline	Résultat	1,5
2864		Bio-Génétique	Phosphatase alcaline (Cinétique enz.)	Rapport	150,0
2525		Bio-Clinique	Phosphatase alcaline (Isoenzymes)	Rapport	19,0
2633		Bio-Clinique	Phosphatase alcaline différentielle	Résultat	3,0
1028		Hémato-Color.	Phosphatase alcaline intra-leucocytaire	Résultat	15,0
2634		Bio-Clinique	Phosphatase alcaline placentaire	Résultat	20,0
2866		Bio-Toxico.	Phosphates d'alkyles (2 résultats quantitatifs)	Rapport	145,0
1137		Hémato-Spéc.	Phosphofructokinase	Résultat	12,0
2526		Bio-Clinique	Phosphore	Résultat	2,0
1089		Hémato-B.S.-G.	Plaquettes (Réception et préparation)	Unité	5,0
1043		Hémato-Spéc.	Plaquettes activées (Par marqueur)	Résultat	41,0
1177		Hémato-Coag.	Plaquettes agrégation (Par agent)	Résultat	17,0
1258		Hémato-Général	Plaquettes ou Globules blancs ou Éosinophiles (Numération manuelle)	Résultat	9,0
1090		Hémato-B.S.-G.	Plasma (Réception et préparation)	Unité	5,0
1179		Hémato-Coag.	Plasminogène (Activité)	Résultat	12,0
1178		Hémato-Coag.	Plasminogène (Antigène)	Résultat	10,0
1187		Hémato-Coag.	Pléthysmographie par impédance (PGI) par membre	Résultat	30,0
4842		Patho-Cytologie	Ploïdie	Rapport	90,0
2527		Bio-Clinique	Plomb	Résultat	16,0

No	Note	Sous-section	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée
2867		Bio-Toxico.	Plomb (Ratio-isotopique du plomb ICP-MS)	Rapport	50,0
3691		Micro-Imm-séro.	Pneumocystis carinii (Recherche d'antigène)	Résultat	18,0
1194		Hémato-Coag.	PNP (Test de neutralisation par les plaquettes ou test de Triplett)	Rapport	11,0
1188		Hémato-Coag.	Polymérisation de la fibrine	Rapport	35,0
1989		Hémato-Spéc.	Polymorphisme (STR) (Post-greffe) (Étude de)	Rapport	74,0
1990		Hémato-Spéc.	Polymorphisme (STR) (Post-greffe, 1 pcr quantitatif) (Étude de)	Rapport	101,0
1988		Hémato-Spéc.	Polymorphisme (STR) (Pré-greffe) (Étude de)	Rapport	206,0
2528		Bio-Clinique	Porphobilinogène (PBG) (Qualitatif)	Résultat	4,0
2529		Bio-Clinique	Porphobilinogène (Quantitatif)	Résultat	15,0
2531		Bio-Clinique	Porphyrines (Qualitatif)	Rapport	5,5
2530		Bio-Clinique	Porphyrines (Selles)	Rapport	60,0
2532		Bio-Clinique	Porphyrines (Uro ou copro) (Quantitatif)	Rapport	60,0
2533		Bio-Clinique	Potassium	Résultat	1,5
3796		Micro-Divers	Pouvoir bactériostatique et bactéricide du sérum	Rapport	30,0
3670		Micro-Divers	PPD (test cutané à la tuberculine) (induration et lecture)	Résultat	20,0
2534		Bio-Clinique	Préalbumine	Résultat	6,5
1044		Hémato-Spéc.	Précipitines du poumon de fermier	Rapport	48,0
1045		Hémato-Spéc.	Précipitines pour aspergillus	Rapport	48,0
6061		Prélèvements	Prélèvement capillaire ou pédiatrique < 7 ans	Usager	20,0
4861		Patho-Chirurgie	Prélèvement chirurgical (Examen macroscopique et microscopique)	Rapport	Rf. patho.
4865		Patho-Chirurgie	Prélèvement chirurgical (Examen macroscopique seulement)	Rapport	5,0
6060		Prélèvements	Prélèvement échantillon(s) biologique(s) incluant veineux	Usager	10,0
6065		Prélèvements	Prélèvement unité de sang	Usager	22,0
6066		Prélèvements	Prélèvement unité de sang pour transfusion autologue	Usager	32,0
2535		Bio-Clinique	Primidone (Mysoline)	Résultat	8,0
2536		Bio-Clinique	Procaïnamide (Pronestyl + NAPA)	Rapport	14,0
9000			Procédure non répertoriée (PNR)	Rapport	0,0
1074		Hémato-B.S.-G.	Produit transféré	Unité	6,5
1091		Hémato-B.S.-G.	Produits pédiatriques (Réception, vérification) (par unité fractionnée)	Unité	5,0
2537		Bio-Clinique	Progestérone	Résultat	8,0
2538		Bio-Clinique	Progestérone (17-hydroxy)	Résultat	9,0
2539		Bio-Clinique	Prolactine	Résultat	6,0
2540		Bio-Toxico.	Propoxyphène (Qualitatif)	Résultat	20,0
1189		Hémato-Coag.	Protéine C (Activité)	Résultat	15,0
1197		Hémato-Coag.	Protéine C (Antigène)	Résultat	15,0
2541		Bio-Clinique	Protéine C réactive (CRP)	Rapport	6,5
1180		Hémato-Coag.	Protéine S (Activité)	Résultat	15,0
1675	N	Hémato-Coag.	Protéine S libre (Antigène)	Résultat	18,0
1198	C	Hémato-Coag.	Protéine S totale (Antigène)	Résultat	15,0
3868		Micro-Imm-séro.	Protéines aviaires	Rapport	18,0
2543		Bio-Clinique	Protéines totales (Autres que sérum)	Résultat	5,0

No	Note	Sous-section	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée
2542		Bio-Clinique	Protéines totales (Sérum)	Résultat	1,5
1119		Hémato-Greffe	Protocole de Polycythémie Vera	Rapport	146,0
2544		Bio-Clinique	Protoporphyrines érythrocytaires (Dosage)	Résultat	10,0
2635		Bio-Clinique	Protryptiline	Résultat	19,0
2545		Bio-Clinique	Pseudocholinestérase (Typage) (FN + DN)	Rapport	27,0
2546		Bio-Clinique	Pseudocholinestérase totale seulement	Résultat	9,0
3727		Micro-Bact.	Pus profond (Avec recherche d'anaérobies)	Rapport	45,0
3728		Micro-Bact.	Pus superficiel (Sans recherche d'anaérobies)	Rapport	22,0
1140		Hémato-Spéc.	Pyruvate kinase	Résultat	12,0
2547		Bio-Clinique	Quinidine	Résultat	7,0
3757		Micro-Imm-séro.	RA test (Facteurs rhumatoïdes)	Résultat	6,5
1092		Hémato-B.S.-G.	Rappel de produits par la Croix-Rouge	Unité	5,0
1129		Hémato-B.S.	Réaction transfusionnelle	Rapport	50,0
1881	C	Hémato-Spéc.	Réarrangement AML-1/MTG8 de la t(8;21) (1 amplification)	Résultat	80,0
1882		Hémato-Spéc.	Réarrangement BCL-2/Ig de la t(14;18) (2 amplifications) (Recherche)	Résultat	100,0
1883		Hémato-Spéc.	Réarrangement BCL-2/Ig de la t(14;18) (4 amplifications) (Recherche)	Résultat	159,0
1885		Hémato-Spéc.	Réarrangement BCR/ABL spécifique de la t(9;22) (Chromosome de Philadelphie) (2 amplifications)	Résultat	112,0
1884		Hémato-Spéc.	Réarrangement BCR/ABL spécifique de la t(9;22) (Chromosome de Philadelphie) (1 amplification)	Résultat	80,0
1833	N	Hémato-Spéc.	Réarrangement des lignées B ou T par Southern blot	Résultat	300,0
4821		Bio-Génétique	Réarrangement moléculaire pour rech. population monoclonale	Résultat	300,0
1886		Hémato-Spéc.	Réarrangement PML/RAR de la t(15;17) (1 amplification) (Recherche)	Résultat	80,0
1887		Hémato-Spéc.	Réarrangement PML/RAR de la t(15;17) (2 amplifications) (Recherche)	Résultat	112,0
2548		Bio-Clinique	Récepteurs oestrogènes	Résultat	87,0
2549		Bio-Clinique	Récepteurs progestérone	Résultat	87,0
1850	N	Hémato-B.S.-G.	Reconstitution (préparation) de produit fractionné pour injection	Unité	20,0
1120		Hémato-Greffe	Réinfusion de CD3 pour allogreffe compatible	Rapport	55,0
1123		Hémato-Greffe	Réinfusion de CD3 pour allogreffe incompatible majeure (Cobe spectra)	Rapport	55,0
1122		Hémato-Greffe	Réinfusion de CD3 pour allogreffe incompatible majeure (HV-50)	Rapport	210,0
1121		Hémato-Greffe	Réinfusion de CD3 pour allogreffe incompatible mineure	Rapport	96,0
1010		Hémato-Greffe	Réinfusion de cellules souches autologues	Rapport	102,0
2550		Bio-Clinique	Rénine	Résultat	15,0
1183	C	Hémato-Coag.	Protéine C activée (RPCa) (Résistance à la)	Résultat	15,0
1266		Hémato-Général	Réticulocytes	Résultat	5,0
2551		Bio-Clinique	Retinol binding protein (RBP)	Résultat	9,0
3719		Hémato-Hépatite	Riba	Résultat	72,0
3676		Micro-Imm-séro.	Rickettsies (Autres que Fièvre Q) (Sérologie) (labo réf.)	Résultat	0,0
3878		Micro-Imm-séro.	Rotavirus	Résultat	15,0
3690		Micro-Imm-séro.	Rougeole (IgG ou Ac totaux)	Résultat	10,0
3689		Micro-Imm-séro.	Rougeole (IgM)	Résultat	20,0

No	Note	Sous-section	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée
3758		Micro-Imm-séro.	Rubéole (IgG ou Ac totaux)	Résultat	7,0
3800		Micro-Imm-séro.	Rubéole (IgM)	Résultat	20,0
2552		Bio-Clinique	Salicylates	Résultat	7,0
2654		Bio-Clinique	Sang (Dans les liquides biologiques) (Qualitatif)	Résultat	3,5
2553		Bio-Clinique	Sang (Dans les selles) (Qualitatif)	Résultat	3,5
1046		Hémato-Spéc.	Sang dans les selles (Recherche isotopique)	Rapport	100,0
1093		Hémato-B.S.-G.	Sang lavé ou phénotypé par la Croix-Rouge (Réception et préparation)	Unité	9,5
2636		Bio-Clinique	SCC (Squamous Cell Carcinoma)	Résultat	25,0
3729		Micro-Bact.	Sécrétions conjonctivales (Culture oculaire)	Rapport	15,0
3730		Micro-Bact	Sécrétions urogénitales (Endocol-urètre, incluant trichomonas) (Culture)	Rapport	14,0
3731		Micro-Bact.	Sécrétions vaginales (Incl. trichomonas) (Examen direct + ou – culture)	Rapport	13,0
3669		Micro-Bact.	Sécrétions vaginales (Recherche de Strep B)	Résultat	14,0
1265		Hémato-Général	Sédimentation	Résultat	2,5
2554		Bio-Toxico.	Sélénium	Résultat	16,0
3732		Micro-Bact.	Selles (Culture)	Rapport	25,0
2555		Bio-Clinique	Selles (Examen microscopique, graisse, amidon, fibres)	Résultat	8,0
2600		Bio-Clinique	Selles (Mesure du poids sur 24 heures)	Résultat	3,0
3792		Micro-Divers	Selles (Recherche de toxines dans les)	Rapport	22,0
2556		Bio-Clinique	Séromucoïde	Résultat	6,0
2557		Bio-Clinique	Sex hormone binding globulin (SHBG)	Résultat	10,0
2888		Bio-Génétique	Sialidase / Neuraminidase	Rapport	150,0
2558		Bio-Clinique	Sodium	Résultat	1,5
2559		Bio-Clinique	Somatomédine C	Résultat	18,0
1029		Hémato-Color.	Soudan noir B	Résultat	15,0
3795		Micro-Divers	Spermogramme (Contrôle post-vasectomie ou recanalisation)	Rapport	13,0
3797		Micro-Divers	Spermogramme (Test de fertilité)	Rapport	33,0
2889		Bio-Génétique	Sphingomyélinase	Rapport	150,0
3794		Micro-Divers	Stérilité (Epreuve de)	Rapport	10,0
3764		Micro-Imm-séro.	Streptocoque du groupe A (Anti-DNAse B)	Résultat	33,0
3765		Micro-Imm-séro.	Streptocoque du groupe A (Anti-hyaluronidase)	Résultat	33,0
3761		Micro-Imm-séro.	Streptocoque du groupe A (ASLO) (Tube)	Résultat	33,0
3760		Micro-Imm-séro.	Streptocoque du groupe A (Dépistage)	Résultat	9,0
3814		Micro-Imm-séro.	Streptocoque du groupe A (Recherche d'antigène)	Résultat	9,0
3644		Micro-Divers	Streptomycine (Dosage)	Résultat	8,0
2890		Bio-Génétique	Succinylacétone (Qualitatif sur sang séché)	Rapport	2,5
2891		Bio-Génétique	Succinylacétone (Quantitatif)	Rapport	25,0
2560		Bio-Clinique	Sucres réducteurs (Qualitatif)	Résultat	5,0
1262		Hémato-Spéc.	Sucrose	Résultat	7,0
2561		Bio-Clinique	Sueur (Test à la) (Iontophorèse)	Résultat	30,0
2562		Bio-Clinique	Sulfamidés	Résultat	6,0

No	Note	Sous-section	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée
1263		Hémato-Spéc.	Sulfhémoglobine	Résultat	10,0
1047		Hémato-Spéc.	Survie globulaire	Rapport	35,0
3767		Micro-Imm-séro.	Syphilis (IgG ou Ac totaux)	Résultat	9,0
4856		Bio-Génétique	Tay Sachs (Diagnostic moléculaire porteur)	Rapport	200,0
2893		Bio-Toxico.	Tellure (ICP-MS)	Rapport	50,0
1190		Hémato-Coag.	Temps de Quick et/ou t. de céphaline et/ou fibrinogène dérivé	Rapport	4,0
1185		Hémato-Coag.	Temps de saignement	Résultat	13,0
1193		Hémato-Coag.	Temps de Stypven dilué (DRVVT ou temps de Russell)	Rapport	8,0
1260		Hémato-Coag.	Temps de thrombine	Résultat	8,0
6059		Prélèvements	Tension artérielle	Rapport	3,0
1048		Hémato-Spéc.	Test de Schilling	Rapport	35,0
3804		Micro-Divers	Test de synergie	Rapport	90,0
1196		Hémato-Coag.	Test d'inhibition de la thromboplastine tissulaire diluée	Rapport	12,0
1195		Hémato-Coag.	Test du lacet	Résultat	10,0
2563		Bio-Clinique	Testostérone	Résultat	9,0
2564		Bio-Clinique	Testostérone libre ou biodisponible	Résultat	16,0
2894		Bio-Toxico.	Thallium	Rapport	21,0
2565		Bio-Clinique	Théophylline	Résultat	7,0
2566		Bio-Clinique	Thiocyanate (Sérum)	Résultat	9,0
2567		Bio-Clinique	Thiopental	Résultat	22,0
2638		Bio-Clinique	Thioridazine	Résultat	15,0
1895		Hémato-Coag.	Thrombo-Élastogramme (T.E.G.)	Rapport	15,0
2568		Bio-Clinique	Thyroglobuline (TGB)	Résultat	13,0
2572		Bio-Clinique	Thyroxin binding globulin (TBG)	Résultat	11,0
2896		Bio-Génétique	Thyroxine (T4) (Dépistage)	Rapport	6,0
2570		Bio-Clinique	Thyroxine libre (T4L)	Résultat	6,0
1128		Hémato-B.S.	Titration d'anticorps	Rapport	16,0
2609		Bio-Clinique	Tobramycine (Quantitatif)	Résultat	8,0
2897		Bio-Toxico.	Toxaphènes (2 résultats quantitatifs)	Rapport	55,0
2980		Bio-Toxico.	Toxicologie (Dépistage général) (GC rapport qualitatif)	Rapport	30,0
3688		Micro-Imm-séro.	Toxoplasmose (IgG ou Ac totaux)	Résultat	9,0
3816		Micro-Imm-séro.	Toxoplasmose (IgM)	Résultat	20,0
1267		Hémato-Coag.	tPA (Activateur tissulaire du plasminogène) (Activité)	Résultat	20,0
1860	N	Hémato-B.S.-G.	Traitement spécial d'un produit sanguin pour injection	Unité	40,0
1214		Hémato-Spéc.	Transaminase glutamique oxaloacétique érythrocytaire (EGOT)	Résultat	12,0
2573		Bio-Clinique	Transferrine	Résultat	6,0
1898		Hémato-Spéc.	Transformation lymphoblastique	Rapport	250,0
2574		Bio-Toxico.	Trazodone (Désyrel)	Résultat	25,0
2899		Bio-Toxico.	Triazines (Simazine + atrazine)	Rapport	85,0
2900		Bio-Toxico.	Triazolam	Rapport	25,0
2869		Bio-Toxico.	Trichloroéthanol (Trichloroéthylène)	Rapport	34,0

No	Note	Sous-section	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée
2575		Bio-Clinique	Tricycliques (Dépistage)	Résultat	10,0
2576		Bio-Clinique	Triglycérides (Chylomicrons inclus)	Résultat	3,0
2578		Bio-Clinique	Triiodothyronine libre (T3L)	Résultat	13,0
2579		Bio-Clinique	Triiodothyronine reverse (RT3)	Résultat	16,0
2580		Bio-Clinique	Triiodothyronine totale (T3 total)	Résultat	6,0
2581		Bio-Clinique	Trimipramine	Résultat	19,0
2598		Bio-Clinique	Troponine (T ou I)	Résultat	10,0
2871		Bio-Génétique	Trypsine immunoréactive sur sang séché	Rapport	30,0
3687		Micro-Imm-séro.	Tularémie (IgG ou Ac totaux)	Résultat	12,0
2872		Bio-Génétique	Tyrosine sur sang séché	Rapport	2,5
4852		Bio-Génétique	Tyrosinémie héréditaire (Diagnostic moléculaire porteur)	Rapport	240,0
2590		Bio-Clinique	Uréase	Résultat	5,0
3798		Micro-Divers	Uréase rapide sur biopsie gastrique	Résultat	7,0
2582		Bio-Clinique	Urée	Résultat	1,5
3733		Micro-Bact.	Urine (Culture)	Rapport	12,0
2583		Bio-Clinique	Urine (Examen microscopique)	Rapport	4,0
2584		Bio-Clinique	Urine (Examen sommaire)	Rapport	2,5
2601		Bio-Clinique	Urine (Mesure du volume pour collecte minutée)	Résultat	3,0
2873		Bio-Génétique	Urine / test métabolique	Rapport	5,0
2585		Bio-Clinique	Urobilinogène (Qualitatif)	Résultat	2,5
2586		Bio-Clinique	Urobilinogène (Quantitatif)	Résultat	17,0
2610		Bio-Clinique	Vancomycine (Quantitatif)	Résultat	8,0
3812		Micro-Imm-séro.	Varicella zoster (Recherche d'antigène)	Résultat	18,0
3686		Micro-Imm-séro.	Varicelle (IgG ou Ac totaux)	Résultat	9,0
2587		Bio-Clinique	Vasoactive intestinal peptide (VIP)	Résultat	25,0
3759		Micro-Paras.	Vers et ectoparasites (Identification de)	Rapport	9,0
3819		Micro-Imm-séro.	VIH (Dépistage) effectué sur place	Résultat	5,0
3815		Micro-Imm-séro.	VIH (Dépistage) par labo de référence	Résultat	0,0
3817		Micro-Imm-séro.	VIH: Ag p24 sérique	Résultat	15,0
3783		Micro-Imm-séro.	Virus respiratoire syncytial (IgG ou Ac totaux)	Résultat	10,0
3874		Micro-Imm-séro.	Virus respiratoire syncytial (Recherche d'antigène)	Résultat	20,0
2588		Bio-Clinique	Viscosité plasmatique	Résultat	4,0
1268		Hémato-Général	Viscosité sanguine / Viscosité plasmatique	Rapport	8,0
2589		Bio-Clinique	Vitamine A	Résultat	15,0
2018		Bio-Clinique	Vitamine B12	Résultat	8,0
2591		Bio-Clinique	Vitamine C	Résultat	12,0
2592		Bio-Clinique	Vitamine D 1-25 diOH	Résultat	44,0
2593		Bio-Clinique	Vitamine D 25 OH	Résultat	24,0
2594		Bio-Clinique	Vitamine E	Résultat	19,0
3734		Micro-Bact.	Voies respiratoires inférieures (Culture)	Rapport	25,0

No	Note	Sous-section	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée
3735		Micro-Bact.	Voies respiratoires supérieures (Culture)	Rapport	14,0
1049		Hémato-Général	Volume sanguin	Rapport	54,0
2595		Bio-Toxico.	Warfarine	Résultat	15,0
3685		Micro-Imm-séro.	Weil-Félix (IgG ou Ac totaux)	Résultat	12,0
2921		Bio-Génétique	X fragile (Diagnostic moléculaire porteur)	Rapport	100,0
2596		Bio-Clinique	Xylose	Résultat	10,0
2597		Bio-Clinique	Zinc	Résultat	11,0

13. LISTE DES PROCÉDURES DE BANQUE DE SANG (6601)

Pour simplifier la tâche des utilisateurs, nous avons regroupé dans cette section, par ordre alphabétique, les procédures généralement effectuées dans un laboratoire de banque de sang.

13.1 Éléments de compte utilisés en banque de sang

Rapport : Terme utilisé pour désigner une procédure *entraînant plusieurs résultats pour un usager* ou pour des motifs relatifs à la santé publique (ex. : groupe sanguin et Rh).

Résultat : Désigne une procédure *entraînant un résultat unique* chez un usager ou pour des motifs de santé publique.

Unité : Chaque unité individuelle de sang ou de dérivés sanguins ou chaque unité (fiolle) de produits fractionnés.

Usager : Terme employé pour désigner une personne qui reçoit des services et dont la présence peut être nécessaire pour réaliser la procédure.

13.2 Remarques spécifiques à la banque de sang

Filtre : La valeur pondérée des procédures effectuées en banque de sang exclut les coûts reliés aux différents filtres à déleucocyter qui devront, à l'avenir, être **facturés aux unités de soins**.

Hémato-B.S.-G :

Le « **G** » signifie *Gestion des produits sanguins*. Pour compléter cette section (Banque de Sang – Gestion), lors de la réception des produits sanguins, utilisez le bordereau d'envoi émis par le fournisseur ou utilisez le formulaire accompagnant les produits lors du transfert d'un autre centre hospitalier. (Ex. : si vous recevez dix culots globulaires pédiatriques, utilisez le code 1091 [nouveau code ayant la valeur pondérée de 15,0] et multipliez le nombre reçu par 10, ce qui fait : $10 \times 15,0 = 150$).

Par convention, et pour simplifier la gestion, toutes les procédures reliées à la Banque de sang – Gestion seront saisies dans la catégorie de clientèle « **admis** ».

Phénotype :

S'il est nécessaire de phénotyper les **donneurs**, prenez le code 1088 (sous-section B.S.-G.), puisque cette donnée ne sert pas pour le rapport du patient. Par contre, si vous phénotypez le sang du patient, utilisez le code 1124.

Rappel : Communications entre la Croix-Rouge ou un fournisseur et le personnel de la Banque de sang, pour un ou des produits mis en quarantaine ou retournés à la Croix-Rouge.

Réaction transfusionnelle :

Comprend le groupe sanguin, la recherche d'anticorps, le Coombs direct et les compatibilités sur les prélèvements pré et post-transfusionnels ainsi que le groupe sanguin apparaissant sur le sac de sang du donneur (code 1129).

Comprend aussi le temps technique utilisé pour les communications avec l'unité de soins, avec le médecin ou avec son remplaçant. Par contre, si une élution est nécessaire, utilisez le code 1116.

Révision des procédures de banque de sang :

Une révision complète des procédures de banque de sang sera effectuée au cours de l'exercice financier 2000-2001, pour tenir compte des changements qui surviendront dans le déploiement futur du système d'hémovigilance et de l'achat, par les établissements, des produits sanguins et de ses dérivés.

No	Note	Sous-section	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée
BANQUE DE SANG					
1105		Hémato-B.S.	Agglutinines froides	Résultat	7,0
1106		Hémato-B.S.	Anticorps (Identification d')	Usager	21,0
1111		Hémato-B.S.	Compatibilité sanguine (Chaque unité de sang)	Résultat	5,0
1226		Hémato-B.S.	Complément à 37C	Résultat	43,0
1224		Hémato-B.S.	Complément autre que C3, C4, Facteur B (Fraction du) dosage protéique	Résultat	56,0
2402		Hémato-B.S.	Complément C1 estérase inhibiteur	Résultat	56,0
1112		Hémato-B.S.	Complément C3 ou C4 ou facteur B	Résultat	5,0
1223		Hémato-B.S.	Complément inhibiteur (Fraction du) Dosage fonctionnel (incluant test Fong)	Résultat	30,0
1114		Hémato-B.S.	Complément sérique total (CH50)	Résultat	12,0
1115		Hémato-B.S.	Donath Landsteiner	Rapport	17,0
1116		Hémato-B.S.	Élution (Identification incluse)	Rapport	23,0
1234		Hémato-B.S.	Fragilité osmotique	Résultat	34,0
1118		Hémato-B.S.	Groupe sanguin et Rh et/ou recherche d'Ac et/ou Coombs direct	Rapport	9,0
1227		Hémato-B.S.	Ham ou Crosby (Épreuve de)	Résultat	15,0
1016		Hémato-B.S.	Haptoglobine	Résultat	6,5
1241		Hémato-B.S.	Hémoglobine plasmatique	Résultat	7,0
1228		Hémato-B.S.	Inhibiteur du C1S ou C3NEF, Dosage fonctionnel hémolytique	Rapport	121,0
1124		Hémato-B.S.	Phénotype du groupe sanguin (Par antigène)	Résultat	3,0
1129		Hémato-B.S.	Réaction transfusionnelle	Rapport	50,0
1128		Hémato-B.S.	Titrage d'anticorps	Rapport	16,0
BANQUE DE SANG — GESTION					
1081		Hémato-B.S.-G.	Auto transfusion (Sang autologue) (Réception et préparation)	Unité	8,5
1082		Hémato-B.S.-G.	Cordocentèse, sang	Unité	25,0
1083		Hémato-B.S.-G.	Cryoprécipité (Réception et préparation)	Unité	2,5
1084		Hémato-B.S.-G.	Culot globulaire ou sang total (Réception et préparation)	Unité	6,5
1094		Hémato-B.S.-G.	Culot globulaire ou sang total jeté	Unité	2,5
1096		Hémato-B.S.-G.	Don dirigé ou don désigné	Unité	15,0
1085		Hémato-B.S.-G.	Étude de don antérieur	Unité	8,5
1095		Hémato-B.S.-G.	Fraction plasmatique jetée	Unité	2,5
1086		Hémato-B.S.-G.	Fractions plasmatiques (Réception et préparation)	Unité	3,0
1087		Hémato-B.S.-G.	Irradiation (Sang ou plaquettes) (Réception et préparation)	Unité	9,5
1088		Hémato-B.S.-G.	Phénotype chez le donneur (Par antigène)	Unité	3,0
1089		Hémato-B.S.-G.	Plaquettes (Réception et préparation)	Unité	5,0
1090		Hémato-B.S.-G.	Plasma (Réception et préparation)	Unité	5,0
1074		Hémato-B.S.-G.	Produit transféré	Unité	6,5
1091		Hémato-B.S.-G.	Produits pédiatriques (Réception, vérification) (par unité fractionnée)	Unité	5,0
1092		Hémato-B.S.-G.	Rappel de produits par la Croix-Rouge	Unité	5,0
1850	N	Hémato-B.S.-G.	Reconstitution (préparation) de produit fractionné pour injection	Unité	20,0
1093		Hémato-B.S.-G.	Sang lavé ou phénotypé par la Croix-Rouge (Réception et préparation)	Unité	9,5
1860	N	Hémato-B.S.-G	Traitement spécial d'un produit sanguin pour injection	Unité	40,0

14. LISTE DES PROCÉDURES DE PATHOLOGIE (6604) ET DE CYTOLOGIE (6605)

Nous avons regroupé en sous-secteurs (Autopsie, Consultation, Cytologie et Tissus chirurgicaux) les procédures de laboratoire généralement effectuées dans un laboratoire d'anatomopathologie.

14.1 Élément de compte

Rapport : Terme utilisé pour désigner une procédure entraînant *plusieurs résultats pour un usager* ou pour des motifs relatifs à la santé publique. En **pathologie**, ce terme est utilisé pour désigner un document rédigé par un professionnel de laboratoire. Il décrit et interprète les caractéristiques morphologiques ou autres, indiquant l'état de santé d'un usager à partir de l'examen macroscopique ou microscopique d'un ou de plusieurs échantillons prélevés chez cet usager.

14.2 Définitions

Lame de routine ²: Terme utilisé pour désigner une lame dont le spécimen a été coloré avec l'un ou l'autre des colorants suivants :

- Hématoxyline, Ploxine, Safran (HPS)
- Hématoxyline-Éosine (HE)
- Toute autre substance équivalente utilisée dans un contexte de routine.

En cytologie gynécologique, la lame de routine désigne la lame dont la coloration utilise la technique de Papanicolaou ou toute autre technique de coloration équivalente.

Lame à coloration spéciale ² :

Terme utilisé pour désigner une lame dont le spécimen a été coloré à l'aide d'une méthode de coloration autre que celles mentionnées sous la rubrique « Lame de routine ».

Lame grand format ² : Terme utilisé pour désigner une lame dont les dimensions sont beaucoup plus grandes que celles de la lame de routine qui est généralement utilisée pour les coupes du cerveau.

Marqueur : Terme utilisé pour désigner un élément biologique caractéristique retrouvé dans certaines cellules. Ce terme sert aussi à désigner un élément distinctif, à la surface ou à l'intérieur d'une cellule, reconnu par un anticorps spécifique.

2. Il faut voir à placer sur une même lame le maximum de coupes possibles afin d'économiser les fournitures et l'espace de rangement.

14.3 Remarques spécifiques à l'anatomopathologie

Calcul de la valeur pondérée

Il faut toujours compter le nombre de cas ou de spécimens qui font l'objet de procédures réalisées au laboratoire d'anatomopathologie.

Ainsi, dans les cas simples où la valeur pondérée de la procédure est indiquée, on compte une procédure, à laquelle on attribue la valeur pondérée indiquée.

Dans les cas plus complexes, comme les autopsies, il faut compter le nombre d'autopsies réalisées. La valeur pondérée de ces autopsies est déterminée en faisant le compte séparé de chaque type de lame utilisé pour réaliser celles-ci.

Si l'autopsie nécessite des examens complémentaires, par exemple en microscopie électronique, il faut comptabiliser ceux-ci séparément comme une procédure additionnelle.

Examen macroscopique

Pour l'examen macroscopique, qui précède les procédures détaillées, une valeur pondérée de 2 doit être donnée pour chacun des spécimens décrits par le technologiste médical. *Ne pas inclure cette valeur si la description est effectuée par le pathologiste ou par un résident.*

Microscopie électronique

On ne doit compter une procédure que dans les cas où il y a rapport produit à partir de photo(s) réalisée(s) avec le microscope électronique. La valeur pondérée a été augmentée pour tenir compte des examens pour lesquels il n'y a pas de rapport parce que le spécimen est inadéquat.

No	Note	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée
PATHO-AUTOPSIE				
4801		Autopsie avec ou sans cerveau	Rapport	
		a) Nombre de lames de routine x 9		...
		b) Nombre de lames coloration spéciale x 15		...
		c) Nombre de lames grand format x 72		...
		d) Nombre de lames grand format coloration spéciale x 45		...
		Valeur pondérée = Total a) à d)		...
4813		Cerveau ou moelle épinière (Étude du) provenant d'un autre centre	Rapport	
		a) Nombre de lames de routine x 9		...
		b) Nombre de lames coloration spéciale x 15		...
		c) Nombre de lames grand format x 72		...
		d) Nombre de lames grand format coloration spéciale x 45		...
		Valeur pondérée = Total a) à d)		...
4880		Éviscération effectuée par le personnel technique	Usager	40,0
PATHO-CHIRURGIE				
ÉTUDE DE SPÉCIMEN CHIRURGICAL PROVENANT DE VOTRE ÉTABLISSEMENT OU D'UN CENTRE AFFILIÉ				
4802		Bloc cellulaire	Rapport	
		a) Nombre de lames de routine x 9		...
		b) Nombre de lames coloration spéciale x 15		...
		Valeur pondérée = Total a) + b)		...
4807		Congélation extemporanée	Rapport	
		a) Valeur pondérée = Nombre de lames de routine x 12		...
4861		Prélèvement chirurgical (Examen macroscopique et microscopique)	Rapport	
		a) Description macroscopie effectuée par le technologiste Nombre de spécimens x 2		...
		b) Nombre de lames de routine x 9		...
		c) Nombre de lames coloration spéciale x 15		...
		Valeur pondérée = Total a) à c)		...
4865		Prélèvement chirurgical (Examen macroscopique seulement)	Rapport	5,0

No	Note	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée
PATHO-CONSULTATION				
DEMANDE DE RÉVISION DE LAMES PAR UN MÉDECIN DE VOTRE ÉTABLISSEMENT OU DEMANDE DE CONSULTATION CONCERNANT UN SPÉCIMEN PROVENANT D'UN AUTRE ÉTABLISSEMENT AVEC PRODUCTION D'UN RAPPORT				
4808		Consultation avec production de lame	Rapport	
		a) Nombre de lames de routine x 9		...
		b) Nombre de lames coloration spéciale x 15		...
		Valeur pondérée = Total a) + b)		...
4809		Consultation sans production de lame	Rapport	5,0
4815		Histodynamie osseuse	Rapport	280,0
4818		Histo-enzymologie (musculaire ou nerveuse)	Rapport	
		a) Valeur pondérée = Nombre de lames de routine x 18		...
4835		Immunofluorescence sur tissus fixés ou congelés	Rapport	
		a) Valeur pondérée = Nombre de lames marquées x 15		...
4839		Immunoperoxydase sur tissus fixés ou congelés	Rapport	
		a) Valeur pondérée = Nombre de lames marquées x 18		...
4851		Microscopie électronique (Rapport complet)	Rapport	220,0
4843		Nerf, micro dissection (Teasing)	Rapport	400,0
4841		Nerf, sans micro dissection	Rapport	250,0
PATHO-CYTOLOGIE				
4810		Cytologie gynécologique avec ou sans évaluation hormonale	Rapport	8,0
4811		Cytologie non gynécologique - biopsie aiguille fine - lavage - expectoration - urines - brossage	Rapport	
		a) Nombre de lames de routine x 9		...
		b) Nombre de lames coloration spéciale x 15		...
		Valeur pondérée = Total a) + b)		...
4831		Immunofluorescence	Rapport	
		a) Valeur pondérée = Nombre de lames de routine x 15		...
4838		Immunoperoxydase	Rapport	
		a) Valeur pondérée = Nombre de lames marquées x 18		...
4842		Ploïdie	Rapport	90,0

15. LISTE DES PROCÉDURES DU CENTRE DE PRÉLÈVEMENTS (6606)

Ce chapitre regroupe l'ensemble des activités généralement réalisées dans un centre de prélèvements. Toutes les procédures réalisées au centre de prélèvements sont comptabilisées au moyen de l'élément de compte suivant :

15.1 Éléments de compte

Usager : Terme employé pour désigner une personne qui reçoit des services et dont la présence peut être nécessaire pour réaliser la procédure. Cet élément de compte ne sera utilisé qu'exceptionnellement, lorsque la réalisation d'une procédure n'entraîne pas de résultat ou de rapport, comme c'est le cas pour le prélèvement ou l'aphérèse.

15.2 Remarques spécifiques aux prélèvements

Prélèvements multiples sur un même patient

Ne comptez qu'un seul prélèvement lorsque plusieurs tubes sont prélevés sur un patient **au cours d'une même session**. Si les prélèvements sont effectués au cours de rencontres différentes comme, par exemple, dans le cas de l'hyperglycémie provoquée, il faut compter un nombre de prélèvements correspondant au nombre de rencontres.

No	Note	Sous-section	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée
6067		Prélèvements	Aphérèse thérapeutique	Usager	235,0
6068		Prélèvements	ECG (Électrocardiogramme) effectué par techno.	Usager	15,0
6064		Prélèvements	Envoi extérieur	Usager	5,0
6069		Prélèvements	Moelle osseuse (Tech. assiste le médecin au prélèvement)	Usager	20,0
6061		Prélèvements	Prélèvement capillaire ou pédiatrique < 7 ans	Usager	20,0
6060		Prélèvements	Prélèvement échantillon(s) biologique(s) incluant veineux	Usager	10,0
6065		Prélèvements	Prélèvement unité de sang	Usager	22,0
6066		Prélèvements	Prélèvement unité de sang pour transfusion autologue	Usager	32,0
6059		Prélèvements	Tension artérielle	Rapport	3,0

La règle à suivre pour compter les prélèvements est la suivante :

Seuls doivent être comptés les prélèvements effectués au cours d'une même rencontre avec l'utilisateur par le personnel rémunéré par le laboratoire ou le centre de prélèvements rattaché à un sous-centre du laboratoire.

Bien noter que l'élément de compte, dans le cas du prélèvement, est *l'utilisateur*. Ceci signifie que l'on ne compte qu'une procédure par rencontre avec le patient, peu importe le nombre ou le type d'échantillons recueillis *au cours d'une même session*, en incluant l'échantillon d'urine que le patient prélève lui-même et rapporte plus tard au laboratoire.

Si, par exemple, le prélèvement veineux est raté, que l'on repique et que l'on a recours immédiatement à la méthode capillaire, on ne doit compter qu'un prélèvement capillaire dans ce cas.

Lorsque c'est l'utilisateur qui apporte au laboratoire ou au centre de prélèvements un échantillon (ex. : urine) qu'il a lui-même prélevé, on ne compte pas de prélèvement.

Les prélèvements effectués par le médecin ou l'infirmière sur une unité de soin ou à l'urgence ne doivent pas être comptés.

Même si deux technologistes (!) sont présents simultanément au chevet du patient pour les micro-méthodes, on ne doit compter qu'un seul prélèvement.

16. LISTE DES PROCÉDURES DE LABORATOIRES REGROUPÉS (6607)

La liste qui suit comprend l'ensemble des procédures réalisées dans les sections traditionnelles de l'hématologie (sans la banque de sang), de la biochimie et de la microbiologie. En vue d'une utilisation locale, la section et la sous-section traditionnelles continuent d'être indiquées dans la colonne de gauche.

16.1 Éléments de compte utilisés dans les laboratoires regroupés (biochimie, hématologie, microbiologie)

Rapport : Terme utilisé pour désigner une procédure entraînant *plusieurs résultats pour un usager* ou pour des motifs relatifs à la santé publique (ex. : formule sanguine).

Résultat : Désigne une procédure *entraînant un résultat unique* chez un usager ou pour des motifs de santé publique (ex. : temps de thrombine).

Unité : Utilisé exclusivement en banque de sang, ce terme désigne chaque unité individuelle de sang ou de dérivés sanguins ou chaque unité (fiole) de produits fractionnés.

Usager : Terme employé pour désigner une personne qui reçoit des services et dont la présence peut être nécessaire pour réaliser la procédure.

16.2 Remarques spécifiques aux laboratoires regroupés

A) HÉMATOLOGIE

Analyseurs automatisés :

Coagulation : Pour les temps de céphaline et/ou de Quick incluant le fibrinogène dérivé, ne comptez qu'une seule procédure.

Électrophorèse de l'hémoglobine en pH acide ou alcalin sur agarose :

Cette procédure est utilisée pour une confirmation à la suite d'un dépistage.

Formule sanguine complète (FSC) :

Compilez sous le code de procédure 1236 les demandes de formule sanguine complète et les demandes d'Hb-Ht-Pt seul, peu importe l'appareil ou les réactifs utilisés.

Hémoglobine (électrophorèse) :

Cette procédure est utilisée pour un dépistage.

Immunoélectrophorèse :

On doit comptabiliser une seule procédure par patient peu importe le nombre de lames réalisées.

B) BIOCHIMIE

Bilan : Ce terme n'est plus utilisé dans le présent manuel. Il faut inscrire séparément chaque procédure comprise dans le bilan.

Carboxyhémoglobine, oxyhémoglobine :

Nous avons observé des augmentations importantes de ces tests. Si ces tests sont effectués simultanément avec le même appareil, ils sont intégrés dans le rapport de gaz sanguin.

Clairance à la créatinine :

On doit comptabiliser deux procédures correspondant à la créatinine sérique et urinaire sous la rubrique « créatinine ».

Urine (examen sommaire) :

L'examen sommaire d'urine comprend la lecture de la bandelette (pH, densité, protéine, sang, leucocytes, nitrites, etc.), l'analyse de l'aspect et de la couleur.

C) MICROBIOLOGIE

Conservation de souche microbienne

Il n'y a pas de code prévu pour la conservation des souches. La valeur des procédures apparentées à cette tâche a été réajustée à la hausse pour en tenir compte.

Épreuve de stérilité

Les épreuves de stérilité effectuées pour le compte du laboratoire de microbiologie font partie de la charge de travail normale. L'unité de compte est le rapport et les unités de production se comptabilisent à la rubrique « contrôle sanitaire » dans le rapport statistique. De telles épreuves réalisées pour d'autres services (ex. : pharmacie) sont comptabilisées sous le code 3794.

Les valeurs établies dans la section reflètent une moyenne et tiennent compte des différentes techniques utilisées pour produire un résultat ou un rapport, qu'il soit positif ou négatif.
--

No	Note	Sous-section	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée
BIO-CLINIQUE					
2305		Bio-Clinique	Acétaminophène	Résultat	7,0
2602		Bio-Clinique	Acétone (Qualitatif) (Sérum)	Résultat	10,0
s2306		Bio-Clinique	Acétylcholinestérase érythrocytaire	Résultat	10,0
2307		Bio-Clinique	Acide 5-Hydroxy-indolacétique (Quantitatif) (Sérotinine)	Résultat	17,0
2308		Bio-Clinique	Acide 5-Hydroxy-indolacétique (Recherche) (5-HIAA)	Résultat	6,0
2309		Bio-Clinique	Acide delta aminolévulinique (ALA)	Résultat	16,0
2011		Bio-Clinique	Acide folique (Folates)	Résultat	8,0
2313		Bio-Clinique	Acide lactique	Résultat	6,0
2318		Bio-Clinique	Acide pyruvique	Résultat	7,5
2319		Bio-Clinique	Acide urique	Résultat	1,5
2320		Bio-Clinique	Acide valproïque	Résultat	7,0
2321		Bio-Clinique	Acide vanylmandélique (VMA)	Résultat	19,0
2325		Bio-Clinique	Acides biliaires (Acide glycolique)	Résultat	22,0
2329		Bio-Clinique	Acidité titrable (Urine)	Résultat	4,0
2331		Bio-Clinique	Addis (Décompte d')	Résultat	12,0
2332		Bio-Clinique	Alanine amino-transférase (ALT)	Résultat	1,5
2333		Bio-Clinique	Albumine	Résultat	1,5
2334		Bio-Clinique	Alcools (Dépistage)	Rapport	17,0
2335		Bio-Clinique	Aldolase	Résultat	4,0
2336		Bio-Clinique	Aldostérone	Résultat	9,0
2338		Bio-Clinique	Alpha foetoprotéine (AFP)	Résultat	9,0
2337		Bio-Clinique	Alpha-1 antitrypsine	Résultat	5,5
2603		Bio-Clinique	Alpha-1 glycoprotéines	Résultat	6,5
2339		Bio-Clinique	Aluminium	Résultat	16,0
2604		Bio-Clinique	Amikacine (Quantitatif)	Résultat	8,0
2340		Bio-Clinique	Amiodarone (Cordarone)	Résultat	13,0
2341		Bio-Clinique	Amitriptyline	Résultat	11,0
2342		Bio-Clinique	Amitriptyline et nortriptyline	Rapport	25,0
2343		Bio-Clinique	Ammoniac	Résultat	6,0
2344		Bio-Clinique	Amphétamines (Dépistage)	Résultat	10,0
2345		Bio-Clinique	Amylase	Résultat	2,0
2346		Bio-Clinique	Amylase (Isoenzymes)	Rapport	20,0
2347		Bio-Clinique	Androstènedione	Résultat	9,0
2605		Bio-Clinique	Antibiotiques (Autres) (Quantitatif)	Résultat	8,0
2302		Bio-Clinique	Anticorps anti-microsome	Résultat	6,0
2303		Bio-Clinique	Anticorps anti-récepteur acétylcholine (AChR)	Résultat	66,0
2301		Bio-Clinique	Anticorps anti-récepteur de thyrotropine (TSI)	Résultat	35,0

No	Note	Sous-section	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée
2606		Bio-Clinique	Anticorps anti-souris (OKT3)	Résultat	75,0
2352		Bio-Clinique	Anticorps anti-T4	Résultat	5,0
2304		Bio-Clinique	Anticorps anti-thyroglobuline	Résultat	6,0
2350		Bio-Clinique	Antigène carcino-embryonnaire (CEA)	Résultat	9,0
2351		Bio-Clinique	Antigène prostatique spécifique (PSA)	Résultat	7,0
2353		Bio-Clinique	Apolipoprotéine A1	Résultat	10,0
2354		Bio-Clinique	Apolipoprotéine B	Résultat	9,0
2355		Bio-Clinique	Apolipoprotéine E (Phénotype)	Résultat	35,0
2357		Bio-Clinique	Aryl-sulfatase leucocytaire	Résultat	60,0
2359		Bio-Clinique	Aspartate amino-transférase (AST)	Résultat	1,5
8008	N/S	Bio-Clinique	Azote total urinaire	Rapport	50,0
2361		Bio-Clinique	Bandes oligoclonales (LCR)	Rapport	16,0
2362		Bio-Clinique	Barbituriques (Dépistage)	Rapport	8,0
2363		Bio-Clinique	Bences-Jones (Immunoélectrophorèse ou immunofixation)	Rapport	18,0
2364		Bio-Clinique	Benzodiazépines (Dépistage)	Résultat	10,0
2360		Bio-Clinique	Bêta-2 microglobuline (β2-M)	Résultat	11,0
2370		Bio-Clinique	Bêta-Hydroxybutyrate (Sérum)	Résultat	11,0
2611		Bio-Clinique	Bicarbonate (Dosage seulement)	Résultat	1,5
2365		Bio-Clinique	Bilirubine (Capacité de liaison)	Résultat	3,5
2368		Bio-Clinique	Bilirubine (Recherche dans les liquides biologiques)	Résultat	3,0
2366		Bio-Clinique	Bilirubine directe (Conjuguée)	Résultat	1,5
2367		Bio-Clinique	Bilirubine totale	Résultat	1,5
2369		Bio-Clinique	Bromures	Résultat	9,0
2371		Bio-Clinique	CA 125	Résultat	16,0
2372		Bio-Clinique	CA 15-3	Résultat	14,0
2373		Bio-Clinique	CA 19-9	Résultat	23,0
2374		Bio-Clinique	Cadmium	Résultat	20,0
2375		Bio-Clinique	Caféine	Résultat	9,0
2376		Bio-Clinique	Calcitonine	Résultat	20,0
2377		Bio-Clinique	Calcium	Résultat	1,5
2378		Bio-Clinique	Calcium ionisé (Mesure)	Résultat	10,0
2379		Bio-Clinique	Calculs rénaux (Analyse)	Rapport	23,0
2489		Bio-Clinique	Cannabinoïdes (Dépistage)	Résultat	8,0
2380		Bio-Clinique	Carbamazépine	Résultat	7,0
2381		Bio-Clinique	Carboxyhémoglobine (COHb)	Résultat	5,0
2382		Bio-Clinique	Carotène β (Quantitatif)	Résultat	20,0
2383		Bio-Clinique	Carotènes totaux (Quantitatif)	Rapport	5,5
2384		Bio-Clinique	Catécholamines	Rapport	24,0
2385		Bio-Clinique	Céruloplasmine	Résultat	7,0
2386		Bio-Clinique	Chloropramazine	Résultat	15,0

No	Note	Sous-section	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée
2387		Bio-Clinique	Chlorures	Résultat	1,5
2389		Bio-Clinique	Cholestérol - HDL	Résultat	3,5
2390		Bio-Clinique	Cholestérol - LDL (Dosage seulement)	Résultat	4,5
9863	N/S	Bio-Clinique	Cholestérol libre (Dosage)	Rapport	10,0
2388		Bio-Clinique	Cholestérol total	Résultat	1,5
2391		Bio-Clinique	Chrome	Résultat	26,0
2392		Bio-Clinique	Citrate (Urine)	Résultat	14,0
2394		Bio-Clinique	CK (Isoenzymes, électrophorèse)	Rapport	18,0
2393		Bio-Clinique	CK total	Résultat	1,5
2395		Bio-Clinique	CK-MB	Résultat	10,0
2396		Bio-Clinique	Clobazam et Nor-Clobazam	Rapport	25,0
2397		Bio-Clinique	Clomipramine	Résultat	14,0
2613		Bio-Clinique	Clomipramine et Des-méthylclomipramine	Rapport	25,0
2398		Bio-Clinique	Clonazépam	Résultat	12,0
2614		Bio-Clinique	Clozapine et nor-clozapine	Rapport	35,0
2399		Bio-Clinique	CO2 total (Dosage seulement)	Résultat	1,5
2400		Bio-Clinique	Cobalt	Résultat	26,0
2401		Bio-Clinique	Cocaïne (Dépistage)	Résultat	8,0
2615		Bio-Clinique	Complément hémolytique total (CH100)	Résultat	12,0
2403		Bio-Clinique	Composé S (11-désoxycortisol)	Résultat	13,0
2404		Bio-Clinique	Cortisol	Résultat	6,0
2616		Bio-Clinique	Cotinine	Résultat	25,0
2405		Bio-Clinique	Créatinine	Résultat	1,5
2406		Bio-Clinique	Cristaux (Liquide synovial)	Résultat	5,0
2407		Bio-Clinique	Cuivre	Résultat	12,0
2409		Bio-Clinique	Cyclosporine	Résultat	19,0
2410		Bio-Clinique	Cystine (Qualitatif)	Résultat	3,5
2413		Bio-Clinique	Déhydroépiandrostérone (DHEA)	Résultat	14,0
2412		Bio-Clinique	Déhydroépiandrostérone (Sulfate de) (DHEA-S)	Résultat	8,0
2617		Bio-Clinique	Déhydrotestostérone	Résultat	16,0
2414		Bio-Clinique	Densité	Résultat	1,5
2416		Bio-Clinique	Désipramine	Résultat	12,0
2618		Bio-Clinique	Des-méthylclomipramine	Résultat	12,0
2619		Bio-Clinique	Des-méthylloxpépine	Résultat	12,0
2415		Bio-Clinique	Désoxycorticostéroïdes (Composé S + corticostérone)	Rapport	13,0
2418		Bio-Clinique	Digoxine	Résultat	6,5
2419		Bio-Clinique	Disopyramide	Résultat	7,0
2620		Bio-Clinique	Dissaccharidases sur biopsie (Lactase)	Résultat	20,0
2621		Bio-Clinique	Dissaccharidases sur biopsie (Maltase)	Résultat	20,0
2622		Bio-Clinique	Dissaccharidases sur biopsie (Sucrase)	Résultat	20,0

No	Note	Sous-section	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée
2420		Bio-Clinique	Doxépine	Résultat	12,0
2623		Bio-Clinique	Doxépine et Des-méthylloxépine	Rapport	25,0
2434		Bio-Clinique	Drogues de rue (Dépistage général dans l'urine)	Rapport	40,0
2421		Bio-Clinique	Électrophorèse des lipoprotéines	Rapport	25,0
2422		Bio-Clinique	Électrophorèse des protéines (LCR ou urine)	Rapport	14,0
2423		Bio-Clinique	Électrophorèse des protéines (Sérum)	Rapport	7,5
2424		Bio-Clinique	Enzyme de conversion-angiotensine (ACE)	Résultat	24,0
2426		Bio-Clinique	Éthanol (Alcool éthylique) (Dosage quantitatif)	Résultat	10,0
2425		Bio-Clinique	Ethchlorvynol	Résultat	6,0
2427		Bio-Clinique	Ethosuximide	Résultat	7,5
2428		Bio-Clinique	Éthylène glycol (Quantitatif)	Résultat	17,0
2431		Bio-Clinique	Fer (Analyse dans les biopsies)	Résultat	27,0
2430		Bio-Clinique	Fer (Capacité de fixation) (Saturation) (Mes. seul.)	Résultat	2,5
2432		Bio-Clinique	Fer (Sérum)	Résultat	2,0
2433		Bio-Clinique	Fer (Urine)	Résultat	11,0
2014		Bio-Clinique	Ferritine	Résultat	7,0
2429		Bio-Clinique	FK 506 (Tacrolimus) (Immunosuppresseurs)	Résultat	19,0
2447		Bio-Clinique	Flécaïnide	Résultat	14,0
2435		Bio-Clinique	Fluor	Résultat	24,0
2436		Bio-Clinique	Fructosamine	Résultat	6,0
2440		Bio-Clinique	Gamma glutamyl transférase (GGT)	Résultat	1,5
2441		Bio-Clinique	Gastrine	Résultat	10,0
2442		Bio-Clinique	Gaz sanguins (pO ₂ , pCO ₂ , pH, HCO ₃)	Rapport	5,5
2607		Bio-Clinique	Gentamicine (Quantitatif)	Résultat	8,0
2443		Bio-Clinique	Glucagon	Résultat	15,0
2444		Bio-Clinique	Glucose	Résultat	1,5
2071		Bio-Clinique	Glycomètre (Évaluation complète incluant nettoyage et contrôle)	Rapport	12,0
2072		Bio-Clinique	Glycomètre (Rencontre patient et contrôle clinique)	Rapport	15,0
2073		Bio-Clinique	Glycomètre (Vérification sommaire du fonctionnement)	Rapport	5,0
2445		Bio-Clinique	Graisses fécales (Dosage)	Résultat	50,0
2446		Bio-Clinique	Halopéridol	Résultat	20,0
2459		Bio-Clinique	Hémoglobine foetale ou adulte (APT test) (Selles)	Résultat	6,0
2450		Bio-Clinique	Hémosidérine	Résultat	5,0
2452		Bio-Clinique	Homocystine	Résultat	30,0
2330		Bio-Clinique	Hormone adrénocorticotropique	Résultat	11,0
2453		Bio-Clinique	Hormone antidiurétique (ADH)	Résultat	52,0
2454		Bio-Clinique	Hormone de croissance (HGH)	Résultat	7,0
2437		Bio-Clinique	Hormone folliculo-stimulante (FSH)	Résultat	6,0
2448		Bio-Clinique	Hormone gonadotrope chorionique (HCG) (Sang ou urine) (Qualitatif)	Résultat	3,5
2449		Bio-Clinique	Hormone gonadotrope chorionique (HCG) (Sang) (Quantitatif)	Résultat	10,0

No	Note	Sous-section	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée
2473		Bio-Clinique	Hormone lutéinisante (LH)	Résultat	6,0
2514		Bio-Clinique	Hormone parathyroïdienne (PTH)	Rapport	16,0
2569		Bio-Clinique	Hormone thyroïdienne (TSH)	Résultat	6,0
2455		Bio-Clinique	Hydrobutyrate déshydrogénase (HBDH)	Résultat	1,5
2667		Bio-Clinique	Hydrogène dans l'haleine (Intolérance au lactose)	Rapport	10,0
2456		Bio-Clinique	Hydroxyproline (Urine)	Résultat	24,0
2457		Bio-Clinique	Hypoglycémiant oral (Quantitatif)	Résultat	30,0
2458		Bio-Clinique	Imipramine	Résultat	12,0
2624		Bio-Clinique	Imipramine et désipramine	Rapport	25,0
2460		Bio-Clinique	Immunofixation (Typage)	Rapport	18,0
2461		Bio-Clinique	Immunoglobulines IgA	Résultat	3,5
2462		Bio-Clinique	Immunoglobulines IgD	Résultat	11,0
2625		Bio-Clinique	Immunoglobulines IgE spécifiques (RAST ou allergie spécifique)	Résultat	13,0
2463		Bio-Clinique	Immunoglobulines IgE totale	Résultat	11,0
2464		Bio-Clinique	Immunoglobulines IgG	Résultat	3,5
2466		Bio-Clinique	Immunoglobulines IgG (Sous-classes)	Résultat	28,0
2465		Bio-Clinique	Immunoglobulines IgM	Résultat	3,5
2467		Bio-Clinique	Insuline	Résultat	7,0
2468		Bio-Clinique	Insuline libre	Résultat	12,0
2469		Bio-Clinique	Isoniazide	Résultat	13,0
2626		Bio-Clinique	Laxatifs (Qualitatif)	Résultat	6,0
2472		Bio-Clinique	LD (Isoenzymes)	Résultat	14,0
2471		Bio-Clinique	LD (Lactate déshydrogénase)	Résultat	1,5
2599		Bio-Clinique	LD1	Résultat	5,0
2474		Bio-Clinique	Lidocaïne	Résultat	6,5
2475		Bio-Clinique	Lipase	Résultat	3,0
2476		Bio-Clinique	Lipoprotéine petit a (Lp(a))	Résultat	13,0
2477		Bio-Clinique	Liquide amniotique (Analyse spectrale)	Rapport	7,5
2627		Bio-Clinique	Liquide amniotique (Phosphatidylglycérol) (pg)	Résultat	25,0
2478		Bio-Clinique	Liquide amniotique (Rapport L/S)	Rapport	25,0
2479		Bio-Clinique	Liquide gastrique (Sécrétions basale et maximale)	Rapport	40,0
2481		Bio-Clinique	Lithium (Li)	Résultat	5,0
2480		Bio-Clinique	Lithium intra-érythrocytaire	Résultat	10,0
2483		Bio-Clinique	Lysozyme (Muramidase)	Résultat	8,0
2484		Bio-Clinique	Magnésium	Résultat	3,0
2485		Bio-Clinique	Magnésium intra-érythrocytaire	Résultat	10,0
2486		Bio-Clinique	Magnésium ionisé	Résultat	5,0
2628		Bio-Clinique	Médicaments (Dépistage)	Rapport	25,0
2490		Bio-Clinique	Mélanine (Qualitatif)	Résultat	5,0
2492		Bio-Clinique	Métanéphrines (Urine)	Rapport	23,0

No	Note	Sous-section	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée
2493		Bio-Clinique	Méthadone	Résultat	8,0
2494		Bio-Clinique	Méthanol (Dosage quantitatif)	Résultat	18,0
2495		Bio-Clinique	Méthémoglobine	Résultat	5,5
2496		Bio-Clinique	Méthotrexate	Résultat	18,0
2629		Bio-Clinique	Méthotriméprazine	Résultat	15,0
2497		Bio-Clinique	Microalbumine (Urine)	Résultat	6,5
2498		Bio-Clinique	Morphine (Dérivés de la)	Rapport	7,0
2499		Bio-Clinique	Mucine (Liquide synovial)	Résultat	1,5
2500		Bio-Clinique	Mucopolysaccharides (Urine)	Résultat	13,0
2501		Bio-Clinique	Myoglobine (Sang ou urine)	Résultat	6,0
2608		Bio-Clinique	Nétilmicine (Quantitatif)	Résultat	8,0
2504		Bio-Clinique	Nitroprussiate	Résultat	31,0
2505		Bio-Clinique	Nortriptyline	Résultat	11,0
2630		Bio-Clinique	Nucléotidase-5	Résultat	4,0
2506		Bio-Clinique	Oestradiol-17B	Résultat	7,0
2507		Bio-Clinique	Oligosaccharides dans l'urine (Qualitatif)	Résultat	13,0
2508		Bio-Clinique	Opiacés (Dépistage)	Résultat	8,0
2510		Bio-Clinique	Osmolalité	Résultat	3,5
2511		Bio-Clinique	Ostéocalcine	Résultat	15,0
2512		Bio-Clinique	Oxalate (Urine)	Résultat	13,0
2631		Bio-Clinique	Oxyhémoglobine	Résultat	5,0
2513		Bio-Clinique	p 50	Résultat	9,0
2516		Bio-Clinique	Peptide C	Résultat	9,0
2517		Bio-Clinique	pH (pH mètre)	Résultat	2,5
2518		Bio-Clinique	Phencyclidine (PCP) (Dépistage)	Résultat	8,0
2519		Bio-Clinique	Phénobarbital	Résultat	7,0
2520		Bio-Clinique	Phénothiazines (Qualitatif)	Résultat	5,0
2522		Bio-Clinique	Phénytoïne (Dilantin)	Résultat	7,0
2521		Bio-Clinique	Phénytoïne libre	Résultat	13,0
2523		Bio-Clinique	Phosphatase acide	Résultat	2,5
2524		Bio-Clinique	Phosphatase alcaline	Résultat	1,5
2525		Bio-Clinique	Phosphatase alcaline (Isoenzymes)	Rapport	19,0
2633		Bio-Clinique	Phosphatase alcaline différentielle	Résultat	3,0
2634		Bio-Clinique	Phosphatase alcaline placentaire	Résultat	20,0
2526		Bio-Clinique	Phosphore	Résultat	2,0
2527		Bio-Clinique	Plomb	Résultat	16,0
2528		Bio-Clinique	Porphobilinogène (PBG) (Qualitatif)	Résultat	4,0
2529		Bio-Clinique	Porphobilinogène (Quantitatif)	Résultat	15,0
2531		Bio-Clinique	Porphyrines (Qualitatif)	Rapport	5,5
2530		Bio-Clinique	Porphyrines (Selles)	Rapport	60,0

No	Note	Sous-section	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée
2532		Bio-Clinique	Porphyrines (Uro ou copro) (Quantitatif)	Rapport	60,0
2533		Bio-Clinique	Potassium	Résultat	1,5
2534		Bio-Clinique	Préalbumine	Résultat	6,5
2535		Bio-Clinique	Primidone (Mysoline)	Résultat	8,0
2536		Bio-Clinique	Procaïnamide (Pronestyl + NAPA)	Rapport	14,0
2537		Bio-Clinique	Progestérone	Résultat	8,0
2538		Bio-Clinique	Progestérone (17-hydroxy)	Résultat	9,0
2539		Bio-Clinique	Prolactine	Résultat	6,0
2541		Bio-Clinique	Protéine C réactive (CRP)	Rapport	6,5
2543		Bio-Clinique	Protéines totales (Autres que sérum)	Résultat	5,0
2542		Bio-Clinique	Protéines totales (Sérum)	Résultat	1,5
2544		Bio-Clinique	Protoporphyrines érythrocytaires (Dosage)	Résultat	10,0
2635		Bio-Clinique	Protryptiline	Résultat	19,0
2545		Bio-Clinique	Pseudocholinestérase (Typage) (FN + DN)	Rapport	27,0
2546		Bio-Clinique	Pseudocholinestérase totale seulement	Résultat	9,0
2547		Bio-Clinique	Quinidine	Résultat	7,0
2548		Bio-Clinique	Récepteurs oestrogènes	Résultat	87,0
2549		Bio-Clinique	Récepteurs progestérone	Résultat	87,0
2550		Bio-Clinique	Rénine	Résultat	15,0
2551		Bio-Clinique	Retinol binding protein (RBP)	Résultat	9,0
2552		Bio-Clinique	Salicylates	Résultat	7,0
2654		Bio-Clinique	Sang (Dans les liquides biologiques) (Qualitatif)	Résultat	3,5
2553		Bio-Clinique	Sang (Dans les selles) (Qualitatif)	Résultat	3,5
2636		Bio-Clinique	SCC (Squamous Cell Carcinoma)	Résultat	25,0
2555		Bio-Clinique	Selles (Examen microscopique, graisse, amidon, fibres)	Résultat	8,0
2600		Bio-Clinique	Selles (Mesure du poids sur 24 heures)	Résultat	3,0
2556		Bio-Clinique	Séromucoïde	Résultat	6,0
2557		Bio-Clinique	Sex hormone binding globulin (SHBG)	Résultat	10,0
2558		Bio-Clinique	Sodium	Résultat	1,5
2559		Bio-Clinique	Somatomédine C	Résultat	18,0
2560		Bio-Clinique	Sucres réducteurs (Qualitatif)	Résultat	5,0
2561		Bio-Clinique	Sueur (Test à la) (Iontophorèse)	Résultat	30,0
2562		Bio-Clinique	Sulfamidés	Résultat	6,0
2563		Bio-Clinique	Testostérone	Résultat	9,0
2564		Bio-Clinique	Testostérone libre ou biodisponible	Résultat	16,0
2565		Bio-Clinique	Théophylline	Résultat	7,0
2566		Bio-Clinique	Thiocyanate (Sérum)	Résultat	9,0
2567		Bio-Clinique	Thiopental	Résultat	22,0
2638		Bio-Clinique	Thioridazine	Résultat	15,0
2568		Bio-Clinique	Thyroglobuline (TGB)	Résultat	13,0

No	Note	Sous-section	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée
/2572		Bio-Clinique	Thyroxin binding globulin (TBG)	Résultat	11,0
2570		Bio-Clinique	Thyroxine libre (T4L)	Résultat	6,0
2609		Bio-Clinique	Tobramycine (Quantitatif)	Résultat	8,0
2573		Bio-Clinique	Transferrine	Résultat	6,0
2575		Bio-Clinique	Tricycliques (Dépistage)	Résultat	10,0
2576		Bio-Clinique	Triglycérides (Chylomicrons inclus)	Résultat	3,0
2578		Bio-Clinique	Triiodothyronine libre (T3L)	Résultat	13,0
2579		Bio-Clinique	Triiodothyronine reverse (RT3)	Résultat	16,0
2580		Bio-Clinique	Triiodothyronine totale (T3 total)	Résultat	6,0
2581		Bio-Clinique	Trimipramine	Résultat	19,0
2598		Bio-Clinique	Troponine (T ou I)	Résultat	10,0
2590		Bio-Clinique	Urée	Résultat	5,0
2582		Bio-Clinique	Urée	Résultat	1,5
2583		Bio-Clinique	Urine (Examen microscopique)	Rapport	4,0
2584		Bio-Clinique	Urine (Examen sommaire)	Rapport	2,5
2601		Bio-Clinique	Urine (Mesure du volume pour collecte minutée)	Résultat	3,0
2585		Bio-Clinique	Urobilinogène (Qualitatif)	Résultat	2,5
2586		Bio-Clinique	Urobilinogène (Quantitatif)	Résultat	17,0
2610		Bio-Clinique	Vancomycine (Quantitatif)	Résultat	8,0
2587		Bio-Clinique	Vasoactive intestinal peptide (VIP)	Résultat	25,0
2588		Bio-Clinique	Viscosité plasmatique	Résultat	4,0
2589		Bio-Clinique	Vitamine A	Résultat	15,0
2018		Bio-Clinique	Vitamine B12	Résultat	8,0
2591		Bio-Clinique	Vitamine C	Résultat	12,0
2592		Bio-Clinique	Vitamine D 1-25 diOH	Résultat	44,0
2593		Bio-Clinique	Vitamine D 25 OH	Résultat	24,0
2594		Bio-Clinique	Vitamine E	Résultat	19,0
2596		Bio-Clinique	Xylose	Résultat	10,0
2597		Bio-Clinique	Zinc	Résultat	11,0
BIO-GÉNÉTIQUE					
2979		Bio-Génétique	7-Déhydrocholestérol	Rapport	75,0
2901		Bio-Génétique	Acétyl CoA-glucosamine acétyl-transférase	Rapport	150,0
9876	N/S	Bio-Génétique	Achondroplasie	Rapport	150,0
2880		Bio-Génétique	Acide homogentisique (Quantitatif)	Résultat	35,0
2910		Bio-Génétique	Acide méthylmalonique	Résultat	35,0
2912		Bio-Génétique	Acide orotique (Quantitatif)	Résultat	35,0
2316		Bio-Génétique	Acide phytanique	Résultat	75,0
2914		Bio-Génétique	Acide pipécolique (Qualitatif)	Résultat	16,5

No	Note	Sous-section	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée
2902		Bio-Génétique	Acides aminés (Qualitatif)	Rapport	16,5
2903		Bio-Génétique	Acides aminés (Quantitatif)	Rapport	100,0
2905		Bio-Génétique	Acides gras à très longue chaîne	Résultat	75,0
2904		Bio-Génétique	Acides gras libres	Résultat	25,0
2907		Bio-Génétique	Acides homovanilique et vanylmandélique (HVA + VMA)	Résultat	35,0
2911		Bio-Génétique	Acides organiques (Quantitatif)	Résultat	60,0
2915		Bio-Génétique	Acides sialiques	Rapport	50,0
2918		Bio-Génétique	Acyl-carnitine	Rapport	75,0
2922		Bio-Génétique	Adénysuccinate (Saicar)	Rapport	50,0
2924		Bio-Génétique	Alpha-fucosidase	Rapport	150,0
2925		Bio-Génétique	Alpha-galactosidase	Rapport	150,0
2926		Bio-Génétique	Alpha-glucosidase	Rapport	150,0
2927		Bio-Génétique	Alpha-iduronidase	Rapport	150,0
2928		Bio-Génétique	Alpha-mannosidase	Rapport	150,0
2929		Bio-Génétique	Alpha-n-acétyl-galactosaminidase	Rapport	150,0
2930		Bio-Génétique	Alpha-n-acétyl-glucosaminidase	Rapport	150,0
4854		Bio-Génétique	Alpha-Thalassémie (Diagnostic moléculaire porteur)	Rapport	200,0
9932	N/S	Bio-Génétique	Amyotrophie spinale (SMNSQ) (Délétion)	Rapport	200,0
9933	N/S	Bio-Génétique	Amyotrophie spinale (Détection)	Rapport	370,0
2944		Bio-Génétique	Arginase	Rapport	150,0
2945		Bio-Génétique	Argininosuccinate lyase	Rapport	150,0
2949		Bio-Génétique	Arylsulfatase A	Rapport	150,0
2950		Bio-Génétique	Arylsulfatase B	Rapport	150,0
9875	N/S	Bio-Génétique	ASO-Ataxie de Charlevoix-Saguenay	Rapport	75,0
2951		Bio-Génétique	Aspartyl glucosaminidase	Rapport	150,0
2956		Bio-Génétique	Bêta-galactosidase	Rapport	150,0
2957		Bio-Génétique	Bêta-glucosidase	Rapport	150,0
2958		Bio-Génétique	Bêta-glucuronidase	Rapport	150,0
2959		Bio-Génétique	Bêta-mannosidase	Rapport	150,0
4855		Bio-Génétique	Bêta-Thalassémie (Diagnostic moléculaire porteur)	Rapport	200,0
2960		Bio-Génétique	Biotinidase	Rapport	60,0
2966		Bio-Génétique	Carbamyl phosphate synthétase	Rapport	150,0
2967		Bio-Génétique	Carboxypeptidase L / Cathepsin A	Rapport	150,0
2969		Bio-Génétique	Carnitine acétyl transférase	Rapport	150,0
2968		Bio-Génétique	Carnitine libre/estérifiée	Rapport	100,0
2970		Bio-Génétique	Carnitine palmitoyltransférase	Rapport	150,0
4804		Bio-Génétique	Caryotype liquide amniotique	Rapport	350,0
4803		Bio-Génétique	Caryotype pour maladies acquises (Oncologie)	Rapport	350,0
4805		Bio-Génétique	Caryotype pour maladies constitutionnelles (Moelle et autres tissus)	Rapport	350,0
4806		Bio-Génétique	Caryotype pour maladies constitutionnelles (Sang)	Rapport	250,0

No	Note	Sous-section	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée
2971		Bio-Génétique	Céramide-β-galactosidase	Rapport	150,0
9934	N/S	Bio-Génétique	Chromosome diagnostic de l'anémie de Fanconi	Rapport	770,0
9877	N/S	Bio-Génétique	Chromosomes (Étude fonctionnelle des)	Rapport	500,0
2976		Bio-Génétique	Corps cétoniques (BHBD)	Rapport	200,0
9840	N	Bio-Génétique	Culture de cellules	Rapport	300,0
2411		Bio-Génétique	Cystine (Quantitatif)	Résultat	35,0
2978		Bio-Génétique	Diagnostic moléculaire par marqueurs géniques	Rapport	400,0
8011	N/S	Bio-Génétique	Diagnostic prénatal de la délétion	Rapport	250,0
2983		Bio-Génétique	Disaccharidases	Rapport	150,0
4858		Bio-Génétique	Dystrophie musculaire de Duchenne (Diagnostic moléculaire porteur)	Rapport	250,0
2985		Bio-Génétique	Enzymes lysosomiaux (2-3 enz.)	Rapport	300,0
2986		Bio-Génétique	Enzymes lysosomiaux (4-5 enz.)	Rapport	400,0
2987		Bio-Génétique	Enzymes lysosomiaux (6 et + enz.)	Rapport	500,0
4853		Bio-Génétique	Fibrose kystique (Diagnostic moléculaire porteur)	Rapport	200,0
2994		Bio-Génétique	Fumarylacétoacétate (FAAH)	Rapport	25,0
2995		Bio-Génétique	Galactose-1-phosphate	Rapport	50,0
2439		Bio-Génétique	Galactose-1-PO4 uridylyltransférase (G.R.)	Résultat	22,0
2996		Bio-Génétique	Galactose-1-puridyl transférase	Rapport	70,0
2997		Bio-Génétique	Galactose-6-sulfatase	Rapport	150,0
2998		Bio-Génétique	Glutamyl-transpeptidase	Rapport	150,0
2639		Bio-Génétique	Heparan-n-sulfatase	Rapport	150,0
8010	N/S	Bio-Génétique	Hippurate urinaire (Dosage)	Résultat	50,0
2640		Bio-Génétique	Hexosaminidase A et B (Tay Sachs approche enzymatique)	Rapport	150,0
2641		Bio-Génétique	Homocystéine totale	Rapport	38,0
2642		Bio-Génétique	Iduronate sulfatase	Rapport	150,0
2643		Bio-Génétique	Lipase acide	Rapport	150,0
2645		Bio-Génétique	Mucopolysaccharides (Qualitatif)	Rapport	16,5
2646		Bio-Génétique	Mucopolysaccharides (Quantitatif)	Rapport	75,0
2647		Bio-Génétique	N-acétylglucosamine-6-sulfatase	Rapport	150,0
2920		Bio-Génétique	Néoplasie endocrinienne multiple (MEN) (Diagnostic moléculaire porteur)	Rapport	200,0
2649		Bio-Génétique	Neuroblastome / HVA-VMA	Rapport	35,0
9923	N/S	Bio-Génétique	Oligonucléotides (Détermination)	Rapport	38,0
2650		Bio-Génétique	Oligosaccharides	Rapport	30,0
2651		Bio-Génétique	Ornithine transcarbamylase (Méthode enzymatique)	Rapport	100,0
4857		Bio-Génétique	OTC (Déficience) (Diagnostic moléculaire porteur)	Rapport	200,0
2652		Bio-Génétique	Phénylalanine sur sang séché	Rapport	2,5
2864		Bio-Génétique	Phosphatase alcaline (Cinétique enz.)	Rapport	150,0
4821		Bio-Génétique	Réarrangement moléculaire pour rech. population monoclonale	Résultat	300,0
2888		Bio-Génétique	Sialidase / Neuraminidase	Rapport	150,0
2889		Bio-Génétique	Sphingomyélinase	Rapport	150,0

No	Note	Sous-section	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée
2890		Bio-Génétique	Succinylacétone (Qualitatif sur sang séché)	Rapport	2,5
2891		Bio-Génétique	Succinylacétone (Quantitatif)	Rapport	25,0
4856		Bio-Génétique	Tay Sachs (Diagnostic moléculaire porteur)	Rapport	200,0
2896		Bio-Génétique	Thyroxine (T4) (Dépistage)	Rapport	6,0
2871		Bio-Génétique	Trypsine immunoréactive sur sang séché	Rapport	30,0
2872		Bio-Génétique	Tyrosine sur sang séché	Rapport	2,5
4852		Bio-Génétique	Tyrosinémie héréditaire (Diagnostic moléculaire porteur)	Rapport	240,0
2873		Bio-Génétique	Urine / test métabolique	Rapport	5,0
2921		Bio-Génétique	X fragile (Diagnostic moléculaire porteur)	Rapport	100,0
Bio-Toxico.					
2870		Bio-Toxico.	3,4,6-trichloro-2-pyridinol (Chlorpyrifos)	Rapport	85,0
2999		Bio-Toxico.	5-HBC (Benomyl)	Rapport	50,0
2906		Bio-Toxico.	Acide hippurique (Toluène)	Rapport	34,0
2908		Bio-Toxico.	Acide mandélique (Styrène)	Rapport	34,0
2909		Bio-Toxico.	Acide méthylhippurique (Xylène)	Rapport	34,0
2913		Bio-Toxico.	Acide phénylglyoxylique (Styrène-éthylbenzène)	Rapport	34,0
2916		Bio-Toxico.	Acide trichloroacétique (Trichloroéthylène)	Rapport	26,0
2931		Bio-Toxico.	Alprazolam	Rapport	25,0
2935		Bio-Toxico.	Amphétamines (GCMS dosage)	Rapport	40,0
2936		Bio-Toxico.	Anticonvulsivants (HPLC 3 résultats quantitatifs)	Rapport	12,0
2939		Bio-Toxico.	Antidépresseurs non tricycliques (GC 6 résultats)	Rapport	20,0
2938		Bio-Toxico.	Antidépresseurs tricycliques (GC 9 résultats)	Rapport	20,0
2940		Bio-Toxico.	Anti-inflammatoires (HPLC 5 résultats)	Rapport	15,0
2942		Bio-Toxico.	Antimoine	Rapport	21,0
2943		Bio-Toxico.	Argent (ICP-MS)	Rapport	50,0
2948		Bio-Toxico.	Arsenic total	Résultat	30,0
2952		Bio-Toxico.	Benomyl (5-HBC)	Rapport	50,0
2954		Bio-Toxico.	Benzodiazépine (GC 6 résultats quantitatifs, dépistage + dosage)	Rapport	25,0
2953		Bio-Toxico.	Benzodiazépine (HPLC 4 résultats quantitatifs, dépistage + dosage)	Rapport	25,0
2961		Bio-Toxico.	BPC (Plasma) (14 résultats quantitatifs)	Rapport	130,0
2963		Bio-Toxico.	BPC et organochlorés (Autres) (27 résultats quantitatifs)	Rapport	200,0
2962		Bio-Toxico.	BPC et organochlorés (Plasma) (27 résultats quantitatifs)	Rapport	150,0
2964		Bio-Toxico.	Bromazépam	Rapport	25,0
2965		Bio-Toxico.	Cannabis (GCMS dosage)	Rapport	40,0
2973		Bio-Toxico.	Chlorophénols	Rapport	51,0
2974		Bio-Toxico.	Chlorpyrifos (3,4,6-trichloro-2-pyridinol)	Rapport	85,0
2975		Bio-Toxico.	Cocaïne (Dosage GCMS)	Rapport	40,0
2408		Bio-Toxico.	Cyanure	Résultat	34,0
2981		Bio-Toxico.	Desméthyl diazépam	Rapport	25,0

No	Note	Sous-section	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée
2417		Bio-Toxico.	Diazépam	Résultat	27,0
2982		Bio-Toxico.	Dichlorophénol (Paradichloro benzène)	Rapport	34,0
2984		Bio-Toxico.	Diurétiques (HPLC 11 résultats)	Rapport	15,0
2991		Bio-Toxico.	Fluazifop	Rapport	40,0
2992		Bio-Toxico.	Fluoxétine (GC résultat)	Rapport	25,0
2653		Bio-Toxico.	Hexane (2,5-hexanedione)	Rapport	34,0
2470		Bio-Toxico.	Isopropanol (Quantitatif)	Résultat	12,0
2482		Bio-Toxico.	Lorazépam	Résultat	25,0
2487		Bio-Toxico.	Manganèse	Résultat	17,0
2488		Bio-Toxico.	Maprotiline (Ludiomil)	Résultat	25,0
2491		Bio-Toxico.	Mercure	Résultat	12,0
2655		Bio-Toxico.	Métaux (Dépistage et dosage multi-éléments ICP-MS)	Rapport	50,0
2656		Bio-Toxico.	Méthyléthylcétone	Rapport	35,0
2657		Bio-Toxico.	N-1 désalkylflurazépam	Rapport	25,0
2502		Bio-Toxico.	Nickel	Résultat	17,0
2503		Bio-Toxico.	Nitrazépam	Résultat	25,0
2658		Bio-Toxico.	Opiacés (GCMS dosage)	Rapport	40,0
2509		Bio-Toxico.	Or	Résultat	50,0
2659		Bio-Toxico.	Oxazépam	Rapport	25,0
2660		Bio-Toxico.	Paraquat	Rapport	51,0
2515		Bio-Toxico.	Pentobarbital	Résultat	17,0
2661		Bio-Toxico.	Pesticides chlorophenoxy (Mecoprop., 2-4-D, pichlorame (Libre))	Rapport	85,0
2662		Bio-Toxico.	Pesticides chlorophenoxy (Mecoprop., 2-4-D, pichlorame (Total))	Rapport	100,0
2664		Bio-Toxico.	Phencyclidine (GCMS dosage)	Rapport	40,0
2665		Bio-Toxico.	Phénobarbital (Quantitatif)	Rapport	12,0
2666		Bio-Toxico.	Phénol (Benzène)	Rapport	34,0
2866		Bio-Toxico.	Phosphates d'alkyles (2 résultats quantitatifs)	Rapport	145,0
2867		Bio-Toxico.	Plomb (Ratio-isotopique du plomb ICP-MS)	Rapport	50,0
2540		Bio-Toxico.	Propoxyphène (Qualitatif)	Résultat	20,0
2554		Bio-Toxico.	Sélénium	Résultat	16,0
2893		Bio-Toxico.	Tellure (ICP-MS)	Rapport	50,0
2894		Bio-Toxico.	Thallium	Rapport	21,0
2897		Bio-Toxico.	Toxaphènes (2 résultats quantitatifs)	Rapport	55,0
2980		Bio-Toxico.	Toxicologie (Dépistage général) (GC rapport qualitatif)	Rapport	30,0
2574		Bio-Toxico.	Trazodone (Désyrel)	Résultat	25,0
2899		Bio-Toxico.	Triazines (Simazine + atrazine)	Rapport	85,0
2900		Bio-Toxico.	Triazolam	Rapport	25,0
2869		Bio-Toxico.	Trichloroéthanol (Trichloroéthylène)	Rapport	34,0
2595		Bio-Toxico.	Warfarine	Résultat	15,0

No	Note	Sous-section	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée
HÉMATOLOGIE-COAGULATION					
1151		Hémato-Coag.	Alpha-2 antiplasmine	Résultat	14,0
1212		Hémato-Coag.	Alpha-2 macroglobuline (Antigène)	Résultat	10,0
1153		Hémato-Coag.	Anticoagulant spécifique (Unités Bethesda)	Résultat	29,0
1138		Hémato-Coag.	Anticoagulants circulants	Rapport	20,0
1152	C	Hémato-Coag.	Anticorps anticardiolipines (Total, IgG, IgM ou IgA)	Résultat	12,0
1058	N	Hémato-Coag.	Anticorps anti-β_2 Glycoprotéine 1	Résultat	12,0
1056	N	Hémato-Coag.	Anticorps anti-héparine-FP4	Résultat	46,0
1154		Hémato-Coag.	Anticorps anti-héparine (Méthode aggrégation plaquettaire)	Résultat	24,0
1057	N	Hémato-Coag.	Anticorps anti-plaquettaires sériques ou plasmatiques	Rapport	75,0
1156		Hémato-Coag.	Antithrombine III (Activité)	Résultat	12,0
1155		Hémato-Coag.	Antithrombine III (Antigène)	Résultat	10,0
1139	C/ *	Hémato-Coag.	Bêta-thromboglobuline (bTG)	Résultat	16,0
1168		Hémato-Coag.	Cofacteur de la ristocétine (RCoF)	Résultat	20,0
1170	C/ *	Hémato-Coag.	Cofacteur II de l'héparine (HCII) (Activité)	Résultat	16,0
1141	C/ *	Hémato-Coag.	Cofacteur II de l'héparine (HCII) (Antigène)	Résultat	26,0
1150		Hémato-Coag.	Complexes thrombine-antithrombine III (TAT)	Résultat	15,0
1157		Hémato-Coag.	Cryofibrinogène	Rapport	6,5
1160		Hémato-Coag.	D-Dimère ou produits de dégradation du fibrinogène	Résultat	9,0
1100		Hémato-Coag.	Facteur II (Activité procoagulante)	Résultat	11,0
1101	C/ *	Hémato-Coag.	Facteur II (Antigène)	Résultat	18,0
1142		Hémato-Coag.	Facteur V (Activité procoagulante)	Résultat	11,0
1149		Hémato-Coag.	Facteur V (Antigène)	Résultat	22,0
1143		Hémato-Coag.	Facteur VII (Activité procoagulante)	Résultat	11,0
1158	C/ *	Hémato-Coag.	Facteur VII (Antigène)	Résultat	18,0
1145		Hémato-Coag.	Facteur VIII (Activité procoagulante)	Résultat	11,0
1174		Hémato-Coag.	Facteur Von Willebrand (Antigène)	Résultat	13,0
1186	C/ *	Hémato-Coag.	Facteur Von Willebrand (Multimères du)	Rapport	65,0
1146		Hémato-Coag.	Facteur IX (Activité procoagulante)	Résultat	11,0
1161	C/ *	Hémato-Coag.	Facteur IX (Antigène)	Résultat	18,0
1144		Hémato-Coag.	Facteur X (Activité procoagulante)	Résultat	11,0
1159	C/ *	Hémato-Coag.	Facteur X (Antigène)	Résultat	22,0
1147		Hémato-Coag.	Facteur XI (Activité procoagulante)	Résultat	11,0
1148		Hémato-Coag.	Facteur XII (Activité procoagulante)	Résultat	11,0
1162		Hémato-Coag.	Facteur XIII (Dépistage)	Résultat	7,0
1164		Hémato-Coag.	Facteur XIII (Dosage)	Résultat	14,0
1173	C/ *	Hémato-Coag.	Facteur plaquettaire 4 (FP-4)	Résultat	16,0
1055	N	Hémato-Coag.	Facteur Von Willebrand (Activité)	Résultat	15,0
1176	C	Hémato-Coag.	Fibrine soluble (F.S. test) ou monomère de fibrine	Résultat	9,0
1098	N	Hémato-Coag.	Fibrinogène (Antigène)	Résultat	10,0

No	Note	Sous-section	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée
1169	C	Hémato-Coag.	Fibrinogène biologique (Autre que dérivé)	Résultat	7,5
1820	N	Hémato-Coag.	Fonction plaquettaire (PFA-100) (Analyse de la)	Résultat	15,0
1182		Hémato-Coag.	Fragments 1+2 de la prothrombine (F 1+2)	Résultat	19,0
1172		Hémato-Coag.	Héparine (Dosage par titration au sulfate de protamine)	Résultat	19,0
1171	C	Hémato-Coag.	Héparine (Dosage) anti-Xa	Résultat	12,0
8001	N/ *	Hémato-Coag.	Inhibiteur de facteur de la coagulation (Dépistage)	Résultat	14,0
8002	N/S	Hémato-Coag.	Inhibiteur de facteur de la coagulation (Dosage)	Résultat	35,0
8003	N/S	Hémato-Coag.	Inhibiteur de facteur VIII porcin (Dosage)	Rapport	250,0
1184		Hémato-Coag.	KCT (Kaolin clotting time)	Rapport	12,0
1175	C/ *	Hémato-Coag.	Kininogène (KHPM) ou Prékallicréine (PK) (Par facteur)	Résultat	12,0
1257	C/ *	Hémato-Coag.	PAI (Inhibiteur de l'activateur du plasminogène) (Activité)	Résultat	20,0
1177		Hémato-Coag.	Plaquettes agrégation (Par agent)	Résultat	17,0
1179		Hémato-Coag.	Plasminogène (Activité)	Résultat	12,0
1178		Hémato-Coag.	Plasminogène (Antigène)	Résultat	10,0
1187		Hémato-Coag.	Pléthysmographie par impédance (PGI) par membre	Résultat	30,0
1194		Hémato-Coag.	PNP (Test de neutralisation par les plaquettes ou test de Triplett)	Rapport	11,0
1188		Hémato-Coag.	Polymérisation de la fibrine	Rapport	35,0
1189		Hémato-Coag.	Protéine C (Activité)	Résultat	15,0
1197		Hémato-Coag.	Protéine C (Antigène)	Résultat	15,0
1180		Hémato-Coag.	Protéine S (Activité)	Résultat	15,0
1675	N	Hémato-Coag.	Protéine S libre (Antigène)	Résultat	18,0
1198	C	Hémato-Coag.	Protéine S totale (Antigène)	Résultat	15,0
1183	C	Hémato-Coag.	Protéine C activée (RPCa) (Résistance à la)	Résultat	15,0
1190		Hémato-Coag.	Temps de Quick et/ou t. de céphaline et/ou fibrinogène dérivé	Rapport	4,0
1185		Hémato-Coag.	Temps de saignement	Résultat	13,0
1193		Hémato-Coag.	Temps de Stypven dilué (DRVVT ou temps de Russell)	Rapport	8,0
1260		Hémato-Coag.	Temps de thrombine	Résultat	8,0
1196		Hémato-Coag.	Test d'inhibition de la thromboplastine tissulaire diluée	Rapport	12,0
1195		Hémato-Coag.	Test du lacet	Résultat	10,0
1895		Hémato-Coag.	Thrombo-Élastogramme (T.E.G.)	Rapport	15,0
1267		Hémato-Coag.	tPA (Activateur tissulaire du plasminogène) (Activité)	Résultat	20,0
HÉMATOLOGIE - COLORATIONS SPÉCIALES					
1021		Hémato-Color.	Bleu de toluidine	Résultat	15,0
1030		Hémato-Color.	Colorations (Autres)	Résultat	15,0
1126		Hémato-Color.	Fer médullaire (Bleu de Prusse)	Résultat	15,0
1042		Hémato-Color.	Kleihauer (Coloration des globules rouges fœtaux)	Résultat	8,0
1254		Hémato-Color.	Moelle osseuse (Coloration)	Usager	3,0
1127		Hémato-Color.	P.A.S. (Periodic Acid Schiff)	Résultat	15,0
1026		Hémato-Color.	Peroxydase	Résultat	15,0

No	Note	Sous-section	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée
1027		Hémato-Color.	Phosphatase acide intra-leucocytaire	Résultat	15,0
1028		Hémato-Color.	Phosphatase alcaline intra-leucocytaire	Résultat	15,0
1029		Hémato-Color.	Soudan noir B	Résultat	15,0
HÉMATOLOGIE - GÉNÉRALE					
1222		Hémato-Général	Cytologie des liquides	Rapport	10,0
1231		Hémato-Général	Falciformation (Test de)	Résultat	6,0
1236		Hémato-Général	Formule sanguine complète (FSC) et/ou Hb-Ht-Plaq.	Rapport	5,0
1235		Hémato-Général	Frottis sanguin (Différentielle manuelle)	Rapport	7,5
1237		Hémato-Général	Frottis sanguin (Examen d'orientation)	Rapport	3,5
1025		Hémato-Général	Hémoglobine urinaire	Résultat	3,5
1199		Hémato-Général	Moelle osseuse (Différentielle manuelle)	Rapport	30,0
1258		Hémato-Général	Plaquettes ou Globules blancs ou Éosinophiles (Numération manuelle)	Résultat	9,0
1266		Hémato-Général	Réticulocytes	Résultat	5,0
1265		Hémato-Général	Sédimentation	Résultat	2,5
1268		Hémato-Général	Viscosité sanguine / Viscosité plasmatique	Rapport	8,0
1049		Hémato-Général	Volume sanguin	Rapport	54,0
HÉMATOLOGIE - GREFFE					
1102	C	Hémato-Greffe	Allogreffe avec incompatibilité majeure ABO (HV-50): concentration cellules souches)	Rapport	425,0
1075		Hémato-Greffe	Allogreffe avec incompatibilité mineure ABO concentration de cellules souches	Rapport	96,0
1103	C	Hémato-Greffe	Allogreffe, traitement mo (buffy coat)	Rapport	325,0
1079	C	Hémato-Greffe	Allogreffe compatible ou avec incompatibilité majeure , évaluation du greffon	Rapport	55,0
1076		Hémato-Greffe	Autogreffe (Cellules souches pour) (Concentration par ficoll et cryopréservation)	Rapport	555,0
1077		Hémato-Greffe	Autogreffe (Cellules souches pour) (Évaluation et cryopréservation)	Rapport	200,0
1104		Hémato-Greffe	Culture cellulaire complète de progéniteurs: CFU-GEMM, CFU-GM, BFU-E et CFU-E	Rapport	212,0
1110		Hémato-Greffe	Culture cellulaire des BFU-E et CFU-E	Rapport	136,0
1109		Hémato-Greffe	Culture cellulaire des BFU-E et CFU-GEMM (Avec agents thérapeutiques <i>versus</i> sans agent thérapeutique)	Rapport	136,0
1108		Hémato-Greffe	Culture cellulaire des BFU-E et CFU-GEMM (Avec ou sans lymphocytes T)	Rapport	210,0
1107		Hémato-Greffe	Culture cellulaire des BFU-E ou CFU-GEMM (Avec ou sans lymphocytes T)	Rapport	184,0
1099		Hémato-Greffe	Culture cellulaire des CFU-BLASTE, CFU-LANL, CFU-LLA, CFU-LLA NON T NON B, CFU-LNH	Rapport	184,0
1117		Hémato-Greffe	Culture cellulaire des CFU-GEMM	Rapport	136,0
1119		Hémato-Greffe	Protocole de Polycythémie Vera	Rapport	146,0
1120		Hémato-Greffe	Réinfusion de CD3 pour allogreffe compatible	Rapport	55,0
1123		Hémato-Greffe	Réinfusion de CD3 pour allogreffe incompatible majeure (Cobe spectra)	Rapport	55,0

No	Note	Sous-section	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée
1122		Hémato-Greffe	Réinfusion de CD3 pour allogreffe incompatible majeure (HV-50)	Rapport	210,0
1121		Hémato-Greffe	Réinfusion de CD3 pour allogreffe incompatible mineure	Rapport	96,0
1010		Hémato-Greffe	Réinfusion de cellules souches autologues	Rapport	102,0
HÉMATOLOGIE - HÉPATITES					
1032		Hémato-Hépatite	Hépatite A (Anticorps total) (Anti-HAV total)	Résultat	12,0
1031		Hémato-Hépatite	Hépatite A (Anticorps de spécificité IgM) (Anti-HAV-IgM)	Résultat	20,0
1035		Hémato-Hépatite	Hépatite B (Anticorps du noyau spécificité IgM) (Anti-HBc-IgM)	Résultat	10,0
1034		Hémato-Hépatite	Hépatite B (Anticorps du noyau) (Anti-HBc total)	Résultat	7,0
1036		Hémato-Hépatite	Hépatite B (Anticorps HBe) (Anti-HBe)	Résultat	9,0
1033		Hémato-Hépatite	Hépatite B (Anticorps) (Anti- HBs) (Immunité)	Résultat	7,0
1037		Hémato-Hépatite	Hépatite B (Antigène de surface) (AgHBs)	Résultat	7,0
1038		Hémato-Hépatite	Hépatite B (Antigène HBe) (Ag HBe)	Résultat	9,0
1039		Hémato-Hépatite	Hépatite B (Test de confirmation de l'antigène de surface)	Résultat	28,0
1040		Hémato-Hépatite	Hépatite C (Anticorps) (Anti-HCV)	Résultat	12,0
3719		Hémato-Hépatite	Riba	Résultat	72,0
HÉMATOLOGIE - TECHNIQUES SPÉCIALES					
1202		Hémato-Spéc.	ADN (Analyse)	Résultat	46,0
1919		Hémato-Spéc.	ADN de l'hépatite B (ADN du HBV)	Rapport	65,0
1201		Hémato-Spéc.	Anticorps anti-ADN	Rapport	9,0
1281		Hémato-Spéc.	Anticorps anti-cellules pariétales	Rapport	12,0
1282		Hémato-Spéc.	Anticorps anti-centromères	Rapport	12,0
1283		Hémato-Spéc.	Anticorps anti-cytoplasme des neutrophiles (C-ANCA, P-ANCA, X-ANCA, autres)	Résultat	12,0
1277		Hémato-Spéc.	Anticorps Anti-ENA (Autres)	Rapport	9,0
1278		Hémato-Spéc.	Anticorps anti-facteur intrinsèque	Rapport	9,0
1284		Hémato-Spéc.	Anticorps anti-glandes salivaires	Rapport	12,0
1203		Hémato-Spéc.	Anticorps anti-histone	Rapport	9,0
1205		Hémato-Spéc.	Anticorps anti-HLA	Rapport	47,0
1285		Hémato-Spéc.	Anticorps anti-îlots de Langherans	Rapport	12,0
1279		Hémato-Spéc.	Anticorps anti-insuline	Rapport	12,0
1271		Hémato-Spéc.	Anticorps anti-Jo-1	Rapport	9,0
1286		Hémato-Spéc.	Anticorps anti-membrane basale cutanée	Rapport	12,0
1206		Hémato-Spéc.	Anticorps anti-membrane basale glomérulaire	Rapport	40,0
1287		Hémato-Spéc.	Anticorps anti-mitochondries	Rapport	12,0
1288		Hémato-Spéc.	Anticorps anti-muscle lisse	Rapport	12,0
1289		Hémato-Spéc.	Anticorps anti-muscle strié	Rapport	12,0
1272		Hémato-Spéc.	Anticorps anti-RNP	Rapport	9,0
1273		Hémato-Spéc.	Anticorps anti-ScL 70 (Topoisomérase)	Rapport	9,0

No	Note	Sous-section	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée
1274		Hémato-Spéc.	Anticorps anti-Sm	Rapport	9,0
1275		Hémato-Spéc.	Anticorps anti-SSA (Ro)	Rapport	9,0
1276		Hémato-Spéc.	Anticorps anti-SSB (La)	Rapport	9,0
1280		Hémato-Spéc.	Anticorps anti-substance intercellulaire	Rapport	40,0
1291		Hémato-Spéc.	Anticorps anti-surrénaux	Rapport	12,0
1937		Hémato-Spéc.	Anticorps de l'hépatite Delta (Anti-Delta)	Rapport	7,0
1292		Hémato-Spéc.	Anticorps tissulaires ou cellulaires (Autres)	Rapport	12,0
1941		Hémato-Spéc.	Anti-LKM (Anti liver kidney microsomes)	Rapport	18,0
1209		Hémato-Spéc.	Anti-myélopéroxydase (Anti-MPO)	Rapport	40,0
1293		Hémato-Spéc.	Anti-protéinase 3 (Anti-PR3)	Rapport	40,0
1946		Hémato-Spéc.	ARN de l'hépatite C (Méthode qualitative)	Résultat	92,0
1947		Hémato-Spéc.	ARN de l'hépatite C (Méthode quantitative)	Rapport	200,0
1295		Hémato-Spéc.	ARN plaquettaire	Résultat	55,0
1837	N/S	Hémato-Spéc.	Bactéricidie	Rapport	169,0
1972		Hémato-Spéc.	CDR 3 ou recherche de réarrangement monoclonal B	Résultat	112,0
8009	N/S	Hémato-Spéc.	Cellules NK (Activité des)	Rapport	150,0
1296		Hémato-Spéc.	Chaînes légères (Dosage dans les urines)	Résultat	8,0
1297		Hémato-Spéc.	Chaînes légères (Recherche dans le sérum)	Résultat	8,0
8006	N/S	Hémato-Spéc.	Chimiotactisme	Rapport	70,0
1217		Hémato-Spéc.	Chromatine sexuelle	Résultat	16,0
1218		Hémato-Spéc.	Complexes immuns circulants	Rapport	9,0
1215		Hémato-Spéc.	Corps de Heinz (Recherche et coloration)	Résultat	8,0
1219		Hémato-Spéc.	Cryoglobulines (Dépistage)	Résultat	5,5
1221		Hémato-Spéc.	Cryoglobulines (Dosage)	Rapport	70,0
1220		Hémato-Spéc.	Culture des cellules tumorales	Rapport	150,0
1977		Hémato-Spéc.	Culture mixte des lymphocytes	Rapport	500,0
1264		Hémato-Spéc.	Désoxynucléotidyl-transférase terminale (TdT)	Rapport	60,0
1225		Hémato-Spéc.	Électrophorèse de l'hémoglobine en pH acide ou alcalin sur agarose	Rapport	15,0
1250		Hémato-Spéc.	Électrophorèse des protéines membranaires en SDS-PAGE	Rapport	110,0
1251		Hémato-Spéc.	Électrophorèse en gel non dénaturant des spectrines	Rapport	80,0
1232		Hémato-Spéc.	Enzymes érythrocytaires (Autres)	Résultat	12,0
1013		Hémato-Spéc.	Érythropoïétine	Résultat	20,0
1125		Hémato-Spéc.	Estérases du chloroacétate	Résultat	15,0
1023		Hémato-Spéc.	Estérases non spécifiques	Résultat	15,0
1229		Hémato-Spéc.	Facteur rhumatoïde (RA test)	Résultat	6,5
1167	C/ *	Hémato-Spéc..	Facteur V Leiden	Résultat	25,0
1230		Hémato-Spéc.	Facteurs anti-nucléaires	Résultat	12,0
1298		Hémato-Spéc.	Fer (Cinétique du)	Rapport	100,0
1015		Hémato-Spéc.	Folate érythrocytaire	Résultat	10,0
1133		Hémato-Spéc.	Glucose phosphate isomérase	Résultat	12,0
1132		Hémato-Spéc.	Glucose-6-phosphate déshydrogénase sur sang total (G6PD)	Résultat	12,0

No	Note	Sous-section	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée
1134		Hémato-Spéc.	Glutathione réductase	Résultat	12,0
1050	N	Hémato-Spéc.	Groupes sanguins Kell par PCR (Identification)	Rapport	150,0
1239		Hémato-Spéc.	Hémoglobine (Électrophorèse des chaînes de globine)	Rapport	30,0
1270		Hémato-Spéc.	Hémoglobine (Électrophorèse sur amidon)	Rapport	25,0
1233		Hémato-Spéc.	Hémoglobine (Électrophorèse)	Rapport	8,0
1299		Hémato-Spéc.	Hémoglobine (Point isoélectrique)	Rapport	50,0
1243		Hémato-Spéc.	Hémoglobine A2 (Quantitative)	Résultat	13,0
1238		Hémato-Spéc.	Hémoglobine F (Dosage quantitatif) ou hémoglobine foetale par alcalino-résistance	Résultat	21,0
1242		Hémato-Spéc.	Hémoglobine foetale (Recherche de sécrétions gastriques)	Résultat	12,0
1024		Hémato-Spéc.	Hémoglobine glyquée (Glyco-Hb, HbA1c, Hb glycosilée)	Résultat	10,0
1130		Hémato-Spéc.	Hémoglobine H	Résultat	14,0
1269		Hémato-Spéc.	Hémoglobine H et hémoglobine Bart (Distinction entre)	Résultat	25,0
1244		Hémato-Spéc.	Hémoglobine instable	Résultat	14,0
1825	N/S	Hémato-Spéc.	Hémoglobine S diag. porteuse et diag. prénatal	Rapport	150,0
1826	N/S	Hémato-Spéc.	Hémoglobine C diag. porteuse et prénatal	Rapport	150,0
1246		Hémato-Spéc.	Hémopexine	Résultat	7,0
1827	N/S	Hémato-Spéc.	Hémophilie A ou B, diag. prénatal, mutation connue	Rapport	500,0
1828	N/S	Hémato-Spéc.	Hémophilie A ou B, détection de porteuses	Rapport	950,0
1135		Hémato-Spéc.	Hexokinase	Résultat	12,0
1247		Hémato-Spéc.	HLA ABC	Rapport	100,0
1248		Hémato-Spéc.	HLA B27	Résultat	32,0
1249		Hémato-Spéc.	HLA DR	Rapport	136,0
1022		Hémato-Spéc.	Immunoélectrophorèse	Rapport	18,0
1892		Hémato-Spéc.	Immunoglobulines (Synthèse d')	Rapport	200,0
1041		Hémato-Spéc.	Immunophosphatase alcaline (APAAP) (Par lame)	Rapport	18,0
1019		Hémato-Spéc.	INV(16) 1 amplification	Rapport	80,0
1846		Hémato-Spéc.	INV(16), 2 amplifications	Rapport	112,0
1252		Hémato-Spéc.	Marqueur de surface cellulaire (Par marqueur)	Résultat	20,0
1834	N	Hémato-Spéc.	Métabolites : G-thiopurines, érythrocytes et leucocytes	Rapport	60,0
1136		Hémato-Spéc.	Méthémoglobine réductase	Résultat	12,0
1844		Hémato-Spéc.	MLL: t(4;11), t(9;11), t(11;19), t(x;11)	Rapport	80,0
1848		Hémato-Spéc.	Mutation 20210A prothrombine	Rapport	25,0
1849		Hémato-Spéc.	Mutation C677T méthylène tétrahydrofolate réductase (MTHFR)	Rapport	25,0
1847		Hémato-Spéc.	Mutation de la protéine C	Résultat	25,0
8004	N/S	Hémato-Spéc.	Neutrophiles (Activation des)	Rapport	50,0
8005	N/S	Hémato-Spéc.	Opsonisation	Rapport	125,0
8007	N/S	Hémato-Spéc.	Phagocytose	Rapport	125,0
1137		Hémato-Spéc.	Phosphofructokinase	Résultat	12,0
1043		Hémato-Spéc.	Plaquettes activées (Par marqueur)	Résultat	41,0

No	Note	Sous-section	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée	
1989	C	Hémato-Spéc.	Polymorphisme (STR) (Post-greffe) (Étude de)	Rapport	74,0	
1990		Hémato-Spéc.	Polymorphisme (STR) (Post-greffe, 1 pcr quantitatif) (Étude de)	Rapport	101,0	
1988		Hémato-Spéc.	Polymorphisme (STR) (Pré-greffe) (Étude de)	Rapport	206,0	
1044		Hémato-Spéc.	Précipitines du poumon de fermier	Rapport	48,0	
1045		Hémato-Spéc.	Précipitines pour aspergillus	Rapport	48,0	
1140		Hémato-Spéc.	Pyruvate kinase	Résultat	12,0	
1881		Hémato-Spéc.	Réarrangement AML-1/MTG8 de la t(8;21) (1 amplification)	Résultat	80,0	
1881		Hémato-Spéc.	Réarrangement AML-1/MTG8 de la t(8;21) (Recherche de)	Résultat	80,0	
1882		Hémato-Spéc.	Réarrangement BCL-2/Ig de la t(14;18) (2 amplifications) (Recherche)	Résultat	100,0	
1883		Hémato-Spéc.	Réarrangement BCL-2/Ig de la t(14;18) (4 amplifications) (Recherche)	Résultat	159,0	
1885		Hémato-Spéc.	Réarrangement BCR/ABL spécifique de la t(9;22) (Chromosome de Philadelphie) (2 amplifications)	Résultat	112,0	
1884		Hémato-Spéc.	Réarrangement BCR/ABL spécifique de la t(9;22) (Chromosome de Philadelphie) (1 amplification)	Résultat	80,0	
1833		N	Hémato-Spéc.	Réarrangement des lignées B ou T par Southern blot	Résultat	300,0
1886		Hémato-Spéc.	Réarrangement PML/RAR de la t(15;17) (1 amplification) (Recherche)	Résultat	80,0	
1887		Hémato-Spéc.	Réarrangement PML/RAR de la t(15;17) (2 amplifications) (Recherche)	Résultat	112,0	
1046	Hémato-Spéc.	Sang dans les selles (Recherche isotopique)	Rapport	100,0		
1262	Hémato-Spéc.	Sucrose	Résultat	7,0		
1263	Hémato-Spéc.	Sulfhémoglobine	Résultat	10,0		
1047	Hémato-Spéc.	Survie globulaire	Rapport	35,0		
1048	Hémato-Spéc.	Test de Schilling	Rapport	35,0		
1214	Hémato-Spéc.	Transaminase glutamique oxaloacétique érythrocytaire (EGOT)	Résultat	12,0		
1898	Hémato-Spéc.	Transformation lymphoblastique	Rapport	250,0		
MICROBIOLOGIE - BACTÉRIOLOGIE						
3730	Micro-Bact	Sécrétions urogénitales (Endocol-urètre, incluant trichomonas) (Culture)	Rapport	14,0		
3737	Micro-Bact.	Anus (Culture)	Rapport	13,0		
3723	Micro-Bact.	Biopsie (Culture de) (Sauf uréase rapide sur biopsie gastrique)	Rapport	35,0		
3777	Micro-Bact.	Bordetella pertussis (Recherche de)	Rapport	28,0		
3722	Micro-Bact.	Bronchoscopie (Culture de)	Rapport	35,0		
3756	Micro-Bact.	Bulkholderia cepacia (Recherche spécifique) dans les cas de fibrose kystique du pancréas	Rapport	20,0		
3672	Micro-Bact.	Chlamydia (Recherche au niveau rectal)	Résultat	18,0		
3799	Micro-Bact.	Chlamydia (Recherche, incluant PCR)	Résultat	7,0		
3671	Micro-Bact.	Chlamydia et N. Gonorrhoeae (Recherche par PCR)	Rapport	10,0		
3778	Micro-Bact.	Endotoxines (Recherche d')	Rapport	26,0		
3673	Micro-Bact.	Enterococcus R à la vancomycine (Recherche de)	Résultat	15,0		
3779	Micro-Bact.	Fond noir (Seulement)	Rapport	15,0		
3739	Micro-Bact.	Hémoculture (Incluant aér. et ana.)	Rapport	20,0		
3674	Micro-Bact.	Legionella (Recherche de)	Rapport	28,0		
3724	Micro-Bact.	Liquide biologique (Culture d'un)	Rapport	29,0		

No	Note	Sous-section	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée
3738		Micro-Bact.	Moelle (Culture)	Rapport	20,0
3725		Micro-Bact.	Mycoplasma pneumoniae (Recherche de)	Rapport	27,0
3726		Micro-Bact.	Mycoplasma, Ureaplasma (Recherche de)	Rapport	27,0
3721		Micro-Bact.	Oreille (Culture de)	Rapport	24,0
3727		Micro-Bact.	Pus * ¹ profond (Avec recherche d'anaérobies)	Rapport	45,0
3728		Micro-Bact.	Pus * ¹ superficiel (Sans recherche d'anaérobies)	Rapport	22,0
3729		Micro-Bact.	Sécrétions conjonctivales (Culture oculaire)	Rapport	15,0
3731		Micro-Bact.	Sécrétions vaginales (Incl. trichomonas) (Examen direct + ou – culture)	Rapport	13,0
3669		Micro-Bact.	Sécrétions vaginales (Recherche de Strep B)	Résultat	14,0
3732		Micro-Bact.	Selles (Culture)	Rapport	25,0
3733		Micro-Bact.	Urine (Culture)	Rapport	12,0
3734		Micro-Bact.	Voies respiratoires inférieures (Culture)	Rapport	25,0
3735		Micro-Bact.	Voies respiratoires supérieures (Culture)	Rapport	14,0
* ¹ L'item « pus » regroupe les spécimens autres que ceux détaillés dans la section bactériologie.					
MICROBIOLOGIE - DIVERS					
3791		Micro-Divers	Antibiotique (Dosage d') (Méthode biologique)	Rapport	30,0
3789		Micro-Divers	CMI (+/- CMB) (Peu importe la méthode) * 2	Résultat	18,0
3790		Micro-Divers	Environnement (Culture) * 3	Rapport	30,0
3796		Micro-Divers	Pouvoir bactériostatique et bactéricide du sérum	Rapport	30,0
3670		Micro-Divers	PPD (test cutané à la tuberculine) (induration et lecture)	Résultat	20,0
3792		Micro-Divers	Selles (Recherche de toxines dans les)	Rapport	22,0
3795		Micro-Divers	Spermogramme (Contrôle post-vasectomie ou recanalisation)	Rapport	13,0
3797		Micro-Divers	Spermogramme (Test de fertilité)	Rapport	33,0
3794		Micro-Divers	Stérilité (Epreuve de) * 4	Rapport	10,0
3644		Micro-Divers	Streptomycine (Dosage)	Résultat	8,0
3804		Micro-Divers	Test de synergie	Rapport	90,0
3798		Micro-Divers	Uréease rapide sur biopsie gastrique	Résultat	7,0
* ² Exclut les antibiogrammes et CMI faits de routine qui sont plutôt comptabilisés avec les cultures.					
* ³ Contexte épidémiologique précis tel que : recherche de Legionella dans l'eau, contrôle des gavages, évaluation environnementale lors d'une épidémie (ex. : scopes, bains tourbillons), eau d'hémodialyse, recherche de coliformes fécaux et totaux.					
* ⁴ Sert à établir qu'un spécimen est stérile ou contaminé (ex. : poudre de talc, banque de sang, hyper-alimentation). Ces épreuves sont réalisées pour d'autres services que la microbiologie. Les contrôles de stérilité effectués pour le laboratoire de microbiologie ne sont pas comptabilisés sous ce vocable (voir Remarques spécifiques à la microbiologie).					
IMMUNO-SÉROLOGIE					
3703		Micro-Imm-séro.	Adénovirus (Recherche d'anticorps)	Résultat	10,0
3680		Micro-Imm-séro.	Adénovirus (Recherche d'antigène)	Résultat	20,0
3879		Micro-Imm-séro.	Antigène bactérien dans le LCR (Par antigène)	Résultat	9,0
3704		Micro-Imm-séro.	Bordetella pertussis (Sérologie)	Résultat	10,0

No	Note	Sous-section	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée
3706		Micro-Imm-séro.	Brucella (Sérologie)	Résultat	12,0
3707		Micro-Imm-séro.	C. pneumoniae (Sérologie)	Résultat	10,0
3708		Micro-Imm-séro.	C. psittaci (Sérologie)	Résultat	10,0
3709		Micro-Imm-séro.	C. trachomatis (Sérologie)	Résultat	10,0
3699		Micro-Imm-séro.	Cryptocoque (Sérum ou LCR) (Sérologie)	Résultat	9,0
3710		Micro-Imm-séro.	Cytomégalovirus (IgG ou Ac totaux)	Résultat	9,0
3700		Micro-Imm-séro.	Cytomégalovirus (IgM)	Résultat	20,0
3780		Micro-Imm-séro.	Cytomégalovirus (Sang total, antigénémie)	Résultat	65,0
3712		Micro-Imm-séro.	Entérovirus (Par antigène testé)	Résultat	10,0
3713		Micro-Imm-séro.	Fièvre Q (IgG ou Ac totaux)	Résultat	10,0
3714		Micro-Imm-séro.	Helicobacter pylori (IgG ou Ac totaux)	Résultat	9,0
3717		Micro-Imm-séro.	Herpès simplex (IgG ou Ac totaux)	Résultat	10,0
3697		Micro-Imm-séro.	Herpès simplex (Recherche d'antigène)	Résultat	18,0
3718		Micro-Imm-séro.	HHV-6 (IgG ou Ac totaux)	Résultat	18,0
3720		Micro-Imm-séro.	Influenza (IgG ou Ac totaux par Ag testé)	Résultat	10,0
3696		Micro-Imm-séro.	Influenza (Recherche d'antigène)	Résultat	18,0
3740		Micro-Imm-séro.	Légionnaire (IgG ou Ac totaux)	Résultat	18,0
3695		Micro-Imm-séro.	Légionnaire (Recherche d'antigène)	Résultat	18,0
3750		Micro-Imm-séro.	Mononucléose - Ac spécifiques anti EA	Résultat	12,0
3748		Micro-Imm-séro.	Mononucléose - Ac spécifiques anti EBNA	Résultat	12,0
3746		Micro-Imm-séro.	Mononucléose - Ac spécifiques: anti VCA	Résultat	12,0
3698		Micro-Imm-séro.	Mononucléose - EBV VCA (IgM)	Résultat	20,0
3745		Micro-Imm-séro.	Mononucléose (Dépistage)	Résultat	9,0
3753		Micro-Imm-séro.	Mycoplasma pneumoniae (IgG ou totaux)	Résultat	10,0
3681		Micro-Imm-séro.	Mycoplasma pneumoniae (IgM)	Résultat	10,0
3682		Micro-Imm-séro.	Mycoses (Sérologie) (Sauf précipitines aviaires) (labo. réf.)	Résultat	0,0
3694		Micro-Imm-séro.	Oreillons (IgG ou Ac totaux)	Résultat	10,0
3668		Micro-Imm-séro.	Oreillons (IGM)	Résultat	20,0
3693		Micro-Imm-séro.	Parainfluenza (IgG ou Ac totaux par Ag testé)	Résultat	10,0
3683		Micro-Imm-séro.	Parainfluenza (Recherche d'antigène)	Résultat	20,0
3684		Micro-Imm-séro.	Parasites autres que toxoplasmose (Sérologie) (labo réf.)	Résultat	Détail
3755		Micro-Imm-séro.	Parvovirus (IgG ou Ac totaux)	Résultat	7,0
3692		Micro-Imm-séro.	Parvovirus (IgM)	Résultat	20,0
3691		Micro-Imm-séro.	Pneumocystis carinii (Recherche d'antigène)	Résultat	18,0
3868		Micro-Imm-séro.	Protéines aviaires	Rapport	18,0
3757		Micro-Imm-séro.	RA test (Facteurs rhumatoïdes)	Résultat	6,5
3676		Micro-Imm-séro.	Rickettsies (Autres que Fièvre Q) (Sérologie) (labo réf.)	Résultat	0,0
3878		Micro-Imm-séro.	Rotavirus	Résultat	15,0
3690		Micro-Imm-séro.	Rougeole (IgG ou Ac totaux)	Résultat	10,0
3689		Micro-Imm-séro.	Rougeole (IgM)	Résultat	20,0
3758		Micro-Imm-séro.	Rubéole (IgG ou Ac totaux)	Résultat	7,0

No	Note	Sous-section	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée
3800		Micro-Imm-séro.	Rubéole (IgM)	Résultat	20,0
3764		Micro-Imm-séro.	Streptocoque du groupe A (Anti-DNAse B)	Résultat	33,0
3765		Micro-Imm-séro.	Streptocoque du groupe A (Anti-hyaluronidase)	Résultat	33,0
3761		Micro-Imm-séro.	Streptocoque du groupe A (ASLO) (Tube)	Résultat	33,0
3760		Micro-Imm-séro.	Streptocoque du groupe A (Dépistage)	Résultat	9,0
3814		Micro-Imm-séro.	Streptocoque du groupe A (Recherche d'antigène)	Résultat	9,0
3767		Micro-Imm-séro.	Syphilis (IgG ou Ac totaux)	Résultat	9,0
3688		Micro-Imm-séro.	Toxoplasmose (IgG ou Ac totaux)	Résultat	9,0
3816		Micro-Imm-séro.	Toxoplasmose (IgM)	Résultat	20,0
3687		Micro-Imm-séro.	Tularémie (IgG ou Ac totaux)	Résultat	12,0
3812		Micro-Imm-séro.	Varicella zoster (Recherche d'antigène)	Résultat	18,0
3686		Micro-Imm-séro.	Varicelle (IgG ou Ac totaux)	Résultat	9,0
3819		Micro-Imm-séro.	VIH (Dépistage) effectué sur place	Résultat	5,0
3815		Micro-Imm-séro.	VIH (Dépistage) par labo de référence	Résultat	0,0
3817		Micro-Imm-séro.	VIH: Ag p24 sérique	Résultat	15,0
3783		Micro-Imm-séro.	Virus respiratoire syncytial (IgG ou Ac totaux)	Résultat	10,0
3874		Micro-Imm-séro.	Virus respiratoire syncytial (Recherche d'antigène)	Résultat	20,0
3685		Micro-Imm-séro.	Weil-Félix (IgG ou Ac totaux)	Résultat	12,0
MYCOBACTÉRIOLOGIE					
3773		Micro-Mycobact.	Mycobactéries (Culture sur milieu liquide seul) * ¹	Rapport	20,0
3772		Micro-Mycobact.	Mycobactéries (Culture sur milieu solide et liquide)	Rapport	40,0
3774		Micro-Mycobact.	Mycobactéries (Culture sur milieu solide)	Rapport	27,0
3770		Micro-Mycobact.	Mycobactéries (Examen direct sur échantillon) (Fluorescence et/ou Ziehl)	Rapport	12,0
3776		Micro-Mycobact.	Mycobactéries (Recherche par PCR)	Rapport	65,0
* ¹ Parfois, certains laboratoires reçoivent les milieux liquides déjà ensemencés pour fins de lecture sur appareil automatisé seulement.					
MYCOLOGIE					
3769		Micro-Mycolo.	Antifongigramme	Rapport	18,0
3766		Micro-Mycolo.	Mycologie (Examen direct sur échantillon biologique) (Incluant état frais et/ou coloration)	Rapport	12,0
3763		Micro-Mycolo.	Mycose profonde (Culture et identification)	Rapport	30,0
3762		Micro-Mycolo.	Mycose superficielle (Culture et identification)	Rapport	20,0
PARASITOLOGIE					
1017		Micro-Paras.	Malaria	Rapport	18,0
3749		Micro-Paras.	Oxyures (Recherche de) (Par ruban collant)	Rapport	9,0
3743		Micro-Paras.	Parasites dans le sang, tissus et liquides biologiques (Recherche de)	Rapport	20,0

No	Note	Sous-section	NOM DE LA PROCÉDURE	Élément de compte	Valeur pondérée
3744		Micro-Paras.	Parasites dans les selles (Recherche de) (Par coloration spéciale (Ex.: Trichrome pour amibes, Kinyoun pour cryptosporidium)	Rapport	9,0
3751		Micro-Paras.	Parasites dans les selles (Recherche de) (Par concentration, état frais et/ou isolé incluant lecture)	Rapport	25,0
3759		Micro-Paras.	Vers et ectoparasites (Identification de)	Rapport	9,0
VIROLOGIE					
3787		Micro-Viro.	Charge virale (autre que VIH) (labo. référence)	Résultat	0,0
3788		Micro-Viro.	Charge virale (autre que VIH) effectuée sur place	Résultat	80,0
3663		Micro-Viro.	Charge virale VIH effectuée sur place	Résultat	80,0
3677		Micro-Viro.	Charge virale VIH (labo de référence)	Résultat	0,0
3678		Micro-Viro.	Culture d'herpès simplex, de varicelle zoster ou de chlamydia uniquement	Rapport	40,0
3679		Micro-Viro.	Culture virale générale (excluant code 3678)	Rapport	60,0
3782		Micro-Viro.	Identification virale par IF (Immunofluorescence)	Rapport	10,0
3786		Micro-Viro.	Identification virale par microscopie électronique	Rapport	50,0
3784		Micro-Viro.	Identification virale par neutralisation	Rapport	17,0

17. STATISTIQUES QUÉBÉCOISES SUR LES LABORATOIRES

17.1 Les procédures les plus demandées

Rang	Code	Description	Valeur pondérée	Exercice 1996-1997 Nb procédures	% variation 97-98 / 96-97	Exercice 1997-1998 Nb procédures	% variation 98-99 / 97-98	Exercice 1998-1999 Nb procédures	% du total des procédures	% cumulé
TOTAL DES TESTS AU QUÉBEC :				76 468 957	2,9%	78 696 141	6,8%	84 031 108		
1	1236	Formule sanguine complète (FSC)	5,0	5 649 812	4,0	5 875 997	3,8	6 099 625	6,7	6,7
2	2444	Glucose	1,5	4 524 695	-2,9	4 394 321	6,0	4 658 789	5,1	11,9
3	2405	Créatinine	1,5	4 128 079	0,9	4 163 910	8,8	4 531 759	5,0	16,9
4	2533	Potassium	1,5	4 046 302	-0,2	4 036 505	8,7	4 388 109	4,8	21,7
5	2558	Sodium	1,5	3 992 264	-0,2	3 983 000	8,9	4 338 158	4,8	26,5
6	2387	Chlorures	1,5	3 503 936	-0,8	3 475 844	8,2	3 761 919	4,2	30,7
7	2582	Urée	1,5	3 012 137	-4,0	2 891 524	4,1	3 009 035	3,3	34,0
8	2332	Alanine amino-transférase (ALT)	1,5	2 256 449	1,5	2 289 506	9,7	2 512 085	2,8	36,8
9	2359	Aspartate amino-transférase (AST)	1,5	2 393 717	-1,4	2 360 343	6,2	2 506 529	2,8	39,5
10	2584	Urine (Examen sommaire)	2,5	2 588 803	-7,4	2 395 979	4,2	2 496 993	2,8	42,3
11	1190	Temps de Quick et/ou t. de céphaline	4,0	2 261 894	4,7	2 367 656	4,6	2 475 435	2,7	45,0
12	2388	Cholestérol total	1,5	1 907 337	-1,2	1 883 799	7,5	2 025 162	2,2	47,2
13	2569	Hormone thyroïdienne (TSH)	6,0	1 780 923	0,8	1 795 136	12,1	2 012 003	2,2	49,5
14	2576	Triglycérides (Chylomicrons inclus)	3,0	1 819 444	-0,5	1 809 956	8,3	1 959 459	2,2	51,6
15	2524	Phosphatase alcaline	1,5	1 634 463	0,6	1 644 032	4,6	1 720 403	1,9	53,5
16	2389	Cholestérol - HDL	3,5	1 320 952	10,8	1 463 958	17,3	1 717 210	1,9	55,4
17	1235	Frottis sanguin (Différentielle manuelle)	7,5	1 969 858	-10,8	1 756 653	-7,8	1 620 326	1,8	57,2
18	2367	Bilirubine totale	1,5	1 369 251	1,5	1 390 282	7,1	1 489 687	1,6	58,9
19	2583	Urine (Examen microscopique)	4,0	1 632 300	-10,8	1 455 794	2,1	1 485 709	1,6	60,5
20	2471	LD (Lactate déshydrogénase)	1,5	1 405 236	-3,8	1 351 297	2,6	1 386 747	1,5	62,0
21	2393	CK total	1,5	1 247 881	-1,9	1 224 220	9,8	1 343 725	1,5	63,5
22	3733	Urine (Culture)	12,0	1 323 005	-0,2	1 320 270	-0,3	1 316 935	1,5	65,0
23	4810	Cytologie gynéco. avec ou sans év. horm.	8,0	1 303 822	0,3	1 308 338	-0,8	1 298 307	1,4	66,4
24	2377	Calcium	1,5	1 003 673	0,5	1 008 807	4,9	1 057 777	1,2	67,6
25	2399	CO2 total (Dosage seulement)	1,5	804 649	8,6	874 068	-3,2	845 829	0,9	68,5

Rang	Code	Description	Valeur pondérée	Exercice 1996-1997 Nb procédures	% variation 97-98 / 96-97	Exercice 1997-1998 Nb procédures	% variation 98-99 / 97-98	Exercice 1998-1999 Nb procédures	% du total des procédures	% cumulé
26	2542	Protéines totales (Sérum)	1,5	819 424	-2,2	801 708	5,3	844 456	0,9	69,4
27	4861	Prélèvement chirurgical	0,0	783 362	-2,7	762 274	6,4	811 017	0,9	70,3
28	2319	Acide urique	1,5	811 005	-2,0	795 172	1,9	810 557	0,9	71,2
29	2440	Gamma glutamyl transférase (GGT)	1,5	734 127	1,0	741 469	8,3	802 876	0,9	72,1
30	2333	Albumine	1,5	719 608	2,0	734 187	9,1	801 197	0,9	73,0
31	2442	Gaz sanguins (pO2, pCO2, pH, HCO3)	5,5	824 734	-10,0	742 163	4,0	771 636	0,9	73,8
32	1265	Sédimentation	2,5	735 594	-1,9	721 965	-0,9	715 447	0,8	74,6
33	2526	Phosphore	2,0	595 339	3,8	618 037	9,2	674 871	0,7	75,4
34	1118	Groupe sanguin et Rh et/ou rech. Ac...)	9,0	649 079	-9,3	588 782	1,4	597 047	0,7	76,0
35	2345	Amylase	2,0	469 490	-2,8	456 218	16,3	530 439	0,6	76,6
36	2570	Thyroxine libre (T4L)	6,0	487 892	-13,2	423 258	15,1	486 984	0,5	77,2
37	2366	Bilirubine directe (Conjuguée)	1,5	426 605	-5,4	403 526	3,2	416 596	0,5	77,6
38	3735	Voies respiratoires supérieures (Culture)	14,0	338 130	11,9	378 294	9,0	412 210	0,5	78,1
39	1111	Compatibilité sanguine (Ch. un. de sang)	5,0	462 486	-12,0	406 938	0,3	408 243	0,5	78,5
40	1024	Hémoglobine glyquée (Glyco-Hb,...)	10,0	30 585	943,1	319 039	22,5	390 834	0,4	79,0
41	2432	Fer (Sérum)	2,0	333 903	3,1	344 161	8,6	373 741	0,4	79,4
42	2484	Magnésium	3,0	261 470	11,8	292 256	16,8	341 368	0,4	79,7
43	2351	Antigène prostatique spécifique (PSA)	7,0	294 717	2,7	302 803	6,4	322 278	0,4	80,1
44	3739	Hémoculture (Incluant aér. et ana.)	20,0	287 211	4,0	298 657	3,9	310 383	0,3	80,4
45	1237	Frottis sanguin (Examen d'orientation)	3,5	0		289 020	0,6	290 791	0,3	80,8
46	2014	Ferritine	7,0	118 069	95,9	231 295	18,0	273 007	0,3	81,1
47	3799	Chlamydia (Recherche, incluant PCR)	7,0	0		265 179	-6,4	248 251	0,3	81,3
48	2018	Vitamine B12	8,0	135 137	60,1	216 353	14,3	247 370	0,3	81,6
49	2395	CK-MB	10,0	237 966	-1,1	235 293	1,1	237 878	0,3	81,9
50	2430	Fer (Capacité de fixation) (Saturation)...	2,5	197 229	10,5	217 896	8,2	235 781	0,3	82,1
TOTAL DES TESTS AU QUÉBEC :				76 468 957	2,9%	78 696 141	6,8%	84 031 108		

BILAN DU QUÉBEC Nombre de tests prescrits par région pour 1997-1998 et 1998-1999						
RÉGION	1997			1998		
	Population (*)	Nombre de tests ()	Tests / habitant	Population (*)	Nombre de tests ()	Tests / habitant
(01) Bas Saint-Laurent	208 689	2 224 733	10,7	208 053	2 360 987	11,3
(02) Saguenay-Lac St-Jean	290 792	2 718 685	9,3	289 652	3 086 267	10,7
(03) Québec	645 594	9 365 942	14,5	646 075	9 724 640	15,1
(04) Mauricie-Centre-du-Québec	485 424	4 739 648	9,8	486 208	4 692 841	9,7
(05) Estrie	285 833	3 045 539	10,7	287 952	3 455 224	12,0
(06) Montréal-Centre	1 807 097	30 415 125	16,8	1 806 760	31 656 798	17,5
(07) Outaouais	315 284	2 241 906	7,1	317 553	2 375 087	7,5
(08) Abitibi-Témiscamingue	156 607	1 520 326	9,7	156 619	1 642 996	10,5
(09) Côte-Nord	104 929	1 118 885	10,7	104 952	1 115 114	10,6
(10) Baie-James	18 316	151 503	8,3	17 997	143 736	8,0
(11) Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	106 152	953 532	9,0	105 339	940 920	8,9
(12) Chaudière-Appalaches	388 458	2 967 141	7,6	389 666	3 142 226	8,1
(13) Laval	340 022	1 379 998	4,1	342 423	2 234 369	6,5
(14) Lanaudière	387 463	2 331 019	6,0	392 284	2 616 607	6,7
(15) Laurentides	448 705	3 901 127	8,7	456 347	4 205 601	9,2
(16) Montérégie	1 296 923	9 022 543	7,0	1 303 252	9 977 792	7,7
(17) Nunavik	9 084	59 906	6,6	9 211	64 020	7,0
(18) Conseil Cri	12 278	43 787	3,6	12 954	75 587	5,8
Total :	7 307 650	78 201 345	10,7	7 333 297	83 510 812	11,4

(*) Estimations intercensitaires de la population des CLSC par année d'âge et sexe, 1996

(*) Estimations postcensitaires de la population des CLSC par année d'âge et sexe, 1997-1999

Source: Institut de la statistique du Québec, 1999

() Le nombre de tests correspond au total des procédures (excluant la section des prélèvements) pour les clientèles : admis, inscrits, enregistrés.

Source: CompiLab, février 2000

17.3 Ratios d'utilisation des tests de laboratoire

RÉGION	NOM	URÉE / (*) CRÉATINE	T4L / TSH	EXAMEN MICR / EXAMEN SOMM. URINES	URINE CLTURE / URINE EXAMEN SOMMAIRE	DIFFÉRENTIEL MANUEL / FSC	Nb LAMES / CAS CYTO NON GYNÉCO.	Nb LAMES / PIÈCES CHIR.
01	Centre hospitalier d'Amqui	80 %	17 %	57 %	61 %	35 %		7,0
01	Hôpital Notre-Dame-du-Lac	67 %	21 %	68 %	51 %	9 %		
01	C.H. régional de Rimouski	76 %	24 %	57 %	68 %	8 %	3,1	2,6
01	CH et CHSLD de Matane	68 %	18 %	59 %	44 %	17 %	0,1	
01	CLSC-CHSLD des Basques	32 %	26 %	59 %	58 %	44 %		
01	C.H. Hébergement Rivière-du-Loup	49 %	33 %	77 %	60 %	37 %	2,0	3,0
01	CLSC-CHSLD Frontières-Témiscouata	29 %	1 %	77 %	96 %	91 %		
01	Réseau Santé Kamouraska	40 %	100 %	61 %	64 %	43 %		2,2
RÉGION DU BAS SAINT-LAURENT :		64 %	31 %	63 %	60 %	43 %		
02	Hôtel-Dieu de Roberval	69 %	45 %	68 %	66 %	38 %	2,0	1,7
02	Centre hospitalier de Jonquière	56 %	20 %	90 %	62 %	36 %	2,1	2,2
02	Complexe hospitalier de la Sagamie	53 %	14 %	61 %	75 %	27 %	2,4	2,6
02	Centre Maria-Chapdelaine	23 %	17 %	47 %	58 %	31 %	2,1	2,0
02	Centre Le Jeannois	4 %	23 %	69 %	59 %	61 %	2,8	3,9
RÉGION DU SAGUENAY-LAC ST-JEAN :		44 %	22 %	67 %	66 %	36 %		
03	C.H. Robert-Giffard	66 %	23 %	77 %	39 %	46 %		
03	Hôpital Sainte-Anne-de-Beaupré	79 %	22 %	33 %	45 %	96 %	1,8	1,6
03	Hôpital Christ-Roi	88 %	16 %	46 %	50 %	18 %		
03	Hôpital Jeffery Hale	127 %	15 %	65 %	46 %	25 %		
03	C.H. St-Joseph de la Malbaie	101 %	32 %	90 %	73 %			
03	C.H. Chauveau	61 %	11 %	74 %	51 %	36 %		
03	Pavillon Enfant-Jésus (CHA)	85 %	14 %	62 %	43 %	50 %	2,3	3,3
03	C.H. de Charlevoix	63 %	36 %	89 %	58 %	45 %	1,9	3,2
03	Hôpital Laval	92 %	33 %	72 %	69 %	33 %	4,1	2,9
03	Hôtel-Dieu Sacré-Cœur-de-Jésus	117 %	16 %	77 %	15 %			
03	Pavillon Hôtel-Dieu (CHUQ)	79 %	4 %	68 %	64 %	37 %	1,7	4,1
03	Pavillon CHUL (CHUQ)	90 %	7 %	92 %	49 %	61 %	3,3	2,0
03	Pavillon St-Sacrement (CHA)	87 %	25 %	64 %	30 %	39 %	2,1	3,5
03	Pavillon St-François d'Assise (CHUQ)	86 %	22 %	62 %	55 %	38 %	2,1	2,4
03	Centre Rég. Hébergement Santé Portneuf	74 %	18 %	69 %	60 %	43 %	1,0	1,0
RÉGION DE QUÉBEC :		85 %	15 %	69 %	50 %	44 %		

RÉGION	NOM	URÉE / (*) CRÉATININE	T4L / TSH	EXAMEN MICR / EXAMEN SOMM. URINES	URINE CLTURE / URINE EXAMEN SOMMAIRE	DIFFÉRENTIEL MANUEL / FSC	NB LAMES / CAS CYTO NON GYNÉCO.	NB LAMES / PIÈCES CHIR.
04	Hôtel-Dieu d'Arthabaska	90 %	39 %	44 %	73 %	35 %	2,5	3,5
04	Hôpital Ste-Croix	75 %	25 %	38 %	57 %	23 %	2,7	2,9
04	CLSC de l'Érable	77 %		98 %	39 %	49 %		
04	CHSLD du Centre-Mauricie	91 %		38 %	47 %	45 %		
04	CLSC-CHSLD Les Blés d'Or	45 %		99 %	69 %	97 %		
04	Regroupement Cloutier – Du Rivage	74 %	21 %	40 %	39 %	25 %		2,7
04	C.S.S.S. St-Maurice	60 %	35 %	78 %	43 %	26 %		2,2
04	Regroupement MRC-Maskinongé	60 %	19 %	56 %	36 %	85 %	2,3	2,9
04	C.H. Centre-de-la-Mauricie	51 %	23 %	45 %	48 %	17 %	2,1	2,9
04	C.H. régional de Trois-Rivières	72 %	23 %	40 %	45 %	16 %	2,8	2,9
04	C.S.S.S. Nicolet-Yamaska	71 %	27 %	28 %	62 %	28 %	2,2	
RÉGION DE LA MAURICIE–CENTRE-DU-QUÉBEC :		71 %	26 %	45 %	51 %	26 %		
05	Corporation C.H. Lac Mégantic	80 %	35 %	58 %	49 %	43 %	2,4	
05	Institut Univ. Gériatrie de Sherbrooke	65 %	20 %	77 %	93 %	64 %		
05	Centre Univ. Santé de l'Estrie (CUSE)	31 %	10 %	57 %	65 %	20 %	2,2	2,2
05	CLSC-CH-CHSLD de MRC d'Asbestos	62 %	19 %	54 %	58 %	98 %		1,3
05	CLSC-CHSLD de Coaticook	28 %	21 %	99 %	78 %	28 %		
RÉGION DE L'ESTRIE :		35 %	13 %	59 %	65 %	24 %		
06	Hôpital Louis-H. Lafontaine	67 %	18 %	61 %	39 %	51 %	2,2	
06	Villa Médica Inc.	72 %	1 %	104 %	111 %			
06	Hôpital Général du Lakeshore	53 %	30 %	62 %	38 %	11 %	2,8	2,7
06	Hôpital Santa Cabrini	88 %	7 %	57 %	33 %	21 %	2,4	2,0
06	Institut de Cardiologie de Montréal	92 %	18 %	49 %	27 %	19 %	3,3	2,8
06	Hôpital Marie-Clarac	9 %	19 %	101 %	20 %	10 %		
06	Hôpital de Montréal pour Enfants	89 %	79 %	84 %	88 %	88 %	2,4	2,8
06	Hôpital du Sacré-Cœur	53 %	23 %	74 %	51 %	9 %	2,4	3,0
06	Hôpital Notre-Dame	91 %	34 %	57 %	48 %	36 %	1,6	4,4
06	Hôtel-Dieu de Montréal	67 %	28 %	73 %	49 %	38 %	3,7	4,2
06	Hôpital Général de Montréal	99 %	25 %	56 %	52 %	6 %	3,2	4,0
06	Centre hospitalier Fleury	22 %	12 %	75 %	40 %	24 %	2,1	3,3
06	Hôpital Jean-Talon	3 %	17 %	50 %	36 %	41 %	3,6	3,1
06	Hôpital Juif Sir Mortimer B. Davis	95 %	38 %	78 %	66 %	9 %	1,1	3,4
06	Centre hospitalier de Lachine	57 %	19 %	100 %	39 %	19 %	3,1	3,0

RÉGION	NOM	URÉE / (*) CRÉATININE	T4L / TSH	EXAMEN MICR / EXAMEN SOMM. URINES	URINE CLTURE / URINE EXAMEN SOMMAIRE	DIFFÉRENTIEL MANUEL / FSC	NB LAMES / CAS CYTO NON GYNÉCO.	NB LAMES / PIÈCES CHIR.
06	Hôpital Sainte-Justine	91 %	58 %	98 %	82 %	20 %	2,4	3,1
06	Hôpital Saint-Luc	62 %		48 %	45 %	7 %	1,6	2,2
06	Centre hospitalier de St-Mary	93 %	25 %	46 %	50 %	28 %	2,1	2,8
06	Hôpital Notre-Dame de la Merci	81 %	28 %	51 %	98 %	28 %		
06	C.H. Jacques-Viger	66 %	24 %	100 %	78 %	96 %		0,9
06	Institut de réadaptation de Montréal	97 %		100 %	99 %	99 %		
06	Hôpital Maisonneuve-Rosemont	61 %	24 %	63 %	51 %	17 %	2,3	5,1
06	Hôpital neurologique DET	100 %	66 %	54 %	256 %			
06	Hôpital Douglas	97 %	21 %	98 %	26 %	18 %		1,0
06	Hôpital Royal Victoria	94 %	48 %	61 %	81 %	1 %	3,1	5,4
06	Institut Univ. de Gériatrie de Montréal	97 %	34 %	63 %	86 %	45 %		1,0
06	Centre hospitalier Angrignon	65 %	23 %	58 %	45 %	10 %	1,5	3,5
RÉGION DE MONTRÉAL-CENTRE :		76 %	26 %	65 %	50 %	18 %		
07	CLSC-CHSLD-CH de Pontiac	78 %	42 %	67 %	50 %	52 %		
07	CLSC-CHSLD de la Petite-Nation			101 %		15 %		
07	CH-CHSLD de Papineau	4 %	23 %	96 %	50 %	33 %		
07	C.H. Gatineau Mémorial	24 %		48 %	55 %	13 %		
07	C.H. Pierre-Janet	43 %	14 %	37 %	73 %	62 %		
07	CHVO – Pavillon de Hull	24 %	19 %	49 %	46 %	19 %	2,5	3,1
07	CHVO – Pavillon de Gatineau	40 %	21 %	48 %	59 %	18 %	1,9	2,2
RÉGION DE L'OUTAOUAIS :		30 %	22 %	57 %	50 %	23 %		
08	Centre hospitalier de Val-d'Or	57 %	16 %	80 %	44 %	20 %	1,0	3,5
08	C.H. Hôtel-Dieu d'Amos	24 %	3 %	46 %	28 %	22 %		2,6
08	C.H. Malartic Inc.	42 %	2 %	91 %	44 %	90 %		
08	C.H. Rouyn-Noranda	46 %	7 %	47 %	55 %	52 %	2,5	3,2
08	Centre de santé de Témiscaming	55 %		248 %	126 %	12 %	1,0	
08	Centre de santé Ste-Famille	13 %	3 %	47 %	53 %	58 %		
08	Centre de santé Vallée-de-l'Or	17 %		43 %	33 %	93 %		
08	RSSS Aurores Boréales	15 %	8 %	35 %	20 %	15 %		
RÉGION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE :		37 %	8 %	55 %	41 %	35 %		
09	C.H. régional de Sept-Iles	48 %	18 %	49 %	52 %	39 %	2,3	2,1
09	C.H. régional de Baie-Comeau	66 %	29 %	42 %	46 %	31 %	2,1	3,0
09	C.S. de la Haute Côte-Nord	55 %		50 %	97 %	69 %		

RÉGION	NOM	URÉE / (*) CRÉATININE	T4L / TSH	EXAMEN MICR / EXAMEN SOMM. URINES	URINE CLTURE / URINE EXAMEN SOMMAIRE	DIFFÉRENTIEL MANUEL / FSC	NB LAMES / CAS CYTO NON GYNÉCO.	NB LAMES / PIÈCES CHIR.
09	C.S. de la Basse Côte-Nord	28 %		74 %	74 %	54 %		
09	Centre de santé de l'Hématite	59 %		94 %	63 %	98 %		
09	CLSC de Forestville	97 %		33 %		23 %		
09	Centre de santé de la Minganie	39 %		52 %	50 %	65 %		
09	CLSC-C.S. des Sept-Rivières	36 %		37 %	47 %	65 %		
RÉGION DE LA CÔTE-NORD :		54 %	23 %	48 %	52 %	43 %		
10	Hôpital Chibougamau	84 %	52 %	67 %	65 %	31 %		0,6
10	C.H. La Grande Rivière	57 %	30 %	89 %	47 %	97 %		1,0
10	Centre de santé Isle-Dieu	55 %		79 %	35 %			
10	Centre de santé Lebel	98 %		100 %	68 %	34 %		
RÉGION DE LA BAIE-JAMES :		81 %	51 %	75 %	61 %	40 %		
11	CH. de l'Archipel	74 %	32 %	83 %	62 %	17 %	2,0	2,3
11	C.H. Baie-des-Chaleurs	62 %	21 %	74 %	58 %	32 %	0,9	
11	CH de Gaspé	81 %		100 %		30 %	3,6	
11	CLSC-CHSLD Baie-des-Chaleurs	47 %		68 %	67 %	44 %		
11	CLSC-CHSLD-CH MRC Denis-Riverin	85 %	23 %	58 %	72 %	64 %	1,6	1,9
RÉGION GASPÉSIE / ÎLES-DE-LA-MADELEINE :		69 %	16 %	77 %	70 %	35 %		
12	Hôtel-Dieu de Lévis	79 %	30 %	29 %	46 %	39 %	1,7	2,8
12	C.H. de la Région de l'Amiante	88 %	16 %	58 %	48 %	42 %		2,7
12	C.H. Paul-Gilbert	67 %	25 %	63 %	54 %	61 %		
12	Hôtel-Dieu de Montmagny	38 %	24 %	70 %	87 %	33 %	1,5	4,9
12	C.H. Saint-Georges de Beauce	52 %	11 %	35 %	77 %	16 %	3,8	2,2
12	CLSC-CHSLD MRC de l'Islet	39 %		41 %		46 %		
12	CLSC-CHSLD MRC de Montmagny			77 %	59 %			
RÉGION DE CHAUDIÈRE-APPALACHES :		68 %	23 %	43 %	57 %	34 %		
13	Hôpital Juif de Réadaptation	99 %	76 %	57 %	42 %	76 %		
13	Cité de la Santé de Laval	45 %	22 %	54 %	60 %	8 %	2,4	3,4
RÉGION DE LAVAL :		45 %	23 %	54 %	60 %	9 %		
14	Centre hospitalier Le Gardeur	58 %	16 %	52 %	56 %	29 %	3,0	3,3
14	C.H. régional de Lanaudière	22 %	25 %	63 %	49 %	28 %	2,2	4,5
RÉGION DE LANAUDIÈRE		38 %	21 %	57 %	53 %	29 %		
15	C.H. Laurentien	97 %	17 %	61 %	39 %	34 %		3,1

RÉGION	NOM	URÉE / (*) CRÉATININE	T4L / TSH	EXAMEN MICR / EXAMEN SOMM. URINES	URINE CLTURE / URINE EXAMEN SOMMAIRE	DIFFÉRENTIEL MANUEL / FSC	NB LAMES / CAS CYTO NON GYNÉCO.	NB LAMES / PIÈCES CHIR.
15	Hôtel-Dieu de St-Jérôme	106 %	100 %	79 %	41 %	22 %	2,8	3,4
15	C.H. St-Eustache	39 %	18 %	60 %	47 %	29 %	2,1	2,5
15	L'Hôpital d'Argenteuil	90 %	37 %	57 %	45 %	19 %		3,1
15	CHRAL Mont-Laurier	73 %	25 %	47 %	55 %	14 %		3,2
15	CHRAL L'Annonciation	87 %		56 %	35 %	44 %		1,7
RÉGION DES LAURENTIDES :		78 %	52 %	66 %	44 %	25 %		
16	Réseau Santé Richelieu-Yamaska	19 %	68 %	40 %	43 %	90 %	2,4	2,3
16	L'Hôpital Barrie Mémorial	63 %		46 %	28 %	7 %		
16	Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins	60 %	13 %	53 %	74 %	12 %		
16	Hôpital du Haut-Richelieu	79 %	15 %	41 %	50 %	43 %	1,3	2,6
16	Centre hospitalier de Granby	27 %	14 %	47 %	68 %	32 %	2,7	3,1
16	Hôpital Charles LeMoyne	68 %	13 %	53 %	46 %	9 %	2,3	2,5
16	C.H. de Valleyfield	72 %	38 %	64 %	52 %	9 %	2,5	2,6
16	Hôtel-Dieu de Sorel	82 %	21 %	40 %	48 %	33 %	1,3	3,5
16	C.H. Pierre-Boucher	41 %		63 %	68 %	21 %	1,9	2,7
16	C.H. Anna-Laberge	52 %	21 %	58 %	54 %	11 %	2,6	2,1
RÉGION DE LA MONTÉRÉGIE :		57 %	26 %	51 %	53 %	30 %		
17	C.S. Tulattavik de l'Ungava	94 %	30 %	56 %	108 %	75 %	1,9	10,4
17	Centre de santé Inuulitsivik	94 %			354 %	25 %		
RÉGION DU NUNAVIK :		94 %	11 %	71 %	187 %	46 %		
18	Conseil Cri S. S. S. de la Baie James	66 %	45 %	77 %	144 %	12 %		5,2
CONSEIL CRI S.S.S. DE LA BAIE-JAMES :		66 %	45 %	77 %	144 %	12 %		
QUÉBEC :		66 %	24 %	59 %	53 %	26 %		

(*)
$$\frac{\text{Nombre de tests 'urée'}}{\text{Nombre de tests 'créatinine'}} \times 100$$

ANNEXE 1

CIRCULAIRES ADMINISTRATIVES

(Vous pouvez consulter le site Internet «Normes et pratiques de gestion»)

CONCERNANT LA FOURNITURE OU LA VENTE

DE SERVICES DE LABORATOIRE

ANNEXE 2

NORMES ET PRATIQUES DE GESTION

(Vous pouvez consulter le site Internet «Normes et pratiques de gestion»)

MANUEL DE GESTION FINANCIÈRE

CENTRE D'ACTIVITÉS « LABORATOIRES »

ANNEXE 3

RECOMMANDATIONS

**RECOMMANDATIONS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
CONCERNANT L'ORGANISATION DES SERVICES DE LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE**

GROUPE D'EXPERTISE Groupe national sur l'efficacité et l'accessibilité	DOSSIER Lignes directrices concernant les services de laboratoire
---	--

ÉTABLISSEMENTS C.H.S.L.D.

Il est recommandé que les établissements dont la mission est *exclusivement* de soins de longue durée offrent uniquement le service de prélèvement des spécimens pour leur clientèle et le suivi ou monitoring des analyses (procédures) pouvant être réalisées hors laboratoire. Il sera essentiel de mettre en place un programme reconnu et approuvé d'assurance de la qualité.

L'établissement doit s'assurer que l'emballage et le transport des échantillons rencontrent les normes en vigueur à cet effet. De plus, l'établissement devra respecter les exigences du laboratoire qui effectuera les procédures.

Pour les établissements faisant exception à cette règle, il est recommandé que les services de laboratoire soient évalués selon la grille décisionnelle approuvée par le Comité directeur et que cette évaluation tienne compte de l'ensemble des services médicaux courants.

ÉTABLISSEMENTS C.H. PSY.

Il est recommandé que les établissements dont la mission est *exclusivement* de services psychiatriques offrent uniquement le service de prélèvement des spécimens de leur clientèle et le suivi ou monitoring des analyses (procédures) pouvant être réalisées hors laboratoire. Il sera essentiel de mettre en place un programme reconnu et approuvé d'assurance de la qualité.

L'établissement doit s'assurer que l'emballage et le transport des échantillons rencontrent les normes en vigueur à cet effet. De plus, l'établissement devra respecter les exigences du laboratoire qui effectuera les procédures.

Pour les établissements faisant exception à cette règle, il est recommandé que les services de laboratoire soient évalués selon la grille décisionnelle approuvée par le Comité directeur et que cette évaluation tienne compte de l'ensemble des services médicaux courants.

**RECOMMANDATIONS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
CONCERNANT L'ORGANISATION DES SERVICES DE LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE**

GROUPE D'EXPERTISE Groupe national sur l'efficacité et l'accessibilité	DOSSIER Lignes directrices concernant les services de laboratoire
---	--

ÉTABLISSEMENTS C.L.S.C.

Il est recommandé que les établissements dont la mission est *exclusivement* des services de première ligne offrent uniquement le service de prélèvement des spécimens de leur clientèle et le suivi ou monitoring des analyses (procédures) pouvant être réalisées hors laboratoire. Il sera essentiel de mettre en place un programme reconnu et approuvé d'assurance de la qualité.

L'établissement doit s'assurer que l'emballage et le transport des échantillons rencontrent les normes en vigueur à cet effet. De plus, l'établissement devra respecter les exigences du laboratoire qui effectuera les procédures.

Pour les établissements faisant exception à cette règle, il est recommandé que les services de laboratoire soient évalués selon la grille décisionnelle approuvée par le Comité directeur et que cette évaluation tienne compte de l'ensemble des services médicaux courants.

ÉTABLISSEMENTS CENTRES DE RÉADAPTATION

Il est recommandé que les établissements dont la mission est *exclusivement* de services de réadaptation offrent uniquement le service de prélèvement des spécimens de leur clientèle et le suivi ou monitoring des analyses (procédures) pouvant être réalisées hors laboratoire. Il sera essentiel de mettre en place un programme reconnu et approuvé d'assurance de la qualité.

L'établissement doit s'assurer que l'emballage et le transport des échantillons rencontrent les normes en vigueur à cet effet. De plus, l'établissement devra respecter les exigences du laboratoire qui effectuera les procédures.

Pour les établissements faisant exception à cette règle, il est recommandé que les services de laboratoire soient évalués selon la grille décisionnelle approuvée par le Comité directeur et que cette évaluation tienne compte de l'ensemble des services médicaux courants.

**RECOMMANDATIONS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
CONCERNANT L'ORGANISATION DES SERVICES DE LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE**

GROUPE D'EXPERTISE Groupe sectoriel	DOSSIER Cytologie gynécologique et non gynécologique
--	---

Recommandation N° 1

Afin d'optimiser la qualité des laboratoires de cytologie gynécologique et non gynécologique, le groupe sectoriel recommande :

- Que le programme du comité d'assurance qualité de l'A.P.Q. (Association des pathologistes du Québec) sous la responsabilité du L.S.P.Q. (Laboratoire de santé publique du Québec) devienne obligatoire.

Recommandation N° 2

Afin de faciliter la communication entre les différents intervenants en cytologie gynécologique et non gynécologique et faciliter la compilation des données, le groupe sectoriel recommande :

- L'utilisation d'une nomenclature commune, soit celle du système « BETHESDA ».

Recommandation N° 3

Le groupe sectoriel en cytologie gynécologique et non gynécologique recommande :

- Que soit maintenue l'existence des deux écoles de cytologie, en modulant le nombre des candidat(e)s selon la demande du marché du travail.

Recommandation N° 4

Attendu qu'un sous-comité sur le dépistage du cancer, dirigé par M^{me} Françoise Bouchard, recommande qu'un programme de dépistage du cancer du col soit mis en application et que pour en faciliter l'implantation, le ministère de la Santé et des Services sociaux forme un comité directeur multidisciplinaire qui se chargerait d'en élaborer la structure et le fonctionnement, le groupe sectoriel en cytologie gynécologique et non gynécologique recommande :

- La mise en place d'un programme provincial de dépistage du cancer du col sous la responsabilité d'un comité multidisciplinaire où serait représenté le groupe sectoriel en cytologie gynécologique et non gynécologique.

**RECOMMANDATIONS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
CONCERNANT L'ORGANISATION DES SERVICES DE LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE**

GROUPE D'EXPERTISE Groupe sectoriel	DOSSIER Cytologie gynécologique et non gynécologique
--	---

Recommandation N° 5

Attendu que des études canadiennes ont conclu que pour obtenir une efficacité optimale, un laboratoire de cytologie doit respecter certaines normes. ^{(1) (2)}

Attendu que les membres de ce groupe considèrent que le travail dans les laboratoires de cytologie du Québec comprend l'analyse de prélèvements gynécologiques et non gynécologiques et qu'au Québec, les laboratoires de cytologie sont implantés dans les centres hospitaliers où les deux champs d'activités sont nécessaires, le groupe sectoriel recommande :

- Qu'afin d'avoir une efficacité optimale, un laboratoire doit examiner chaque année un nombre de frottis suffisants pour occuper à plein temps au moins trois cytotechnologistes qualifié(e)s, encadré(e)s par un pathologiste et appuyé(e)s par un personnel de soutien administratif et technique suffisant.
- Que pour un laboratoire de cytologie, le volume minimal soit de 25 000 lames annuellement comprenant des cas de gynécologie et/ou de non-gynécologie.
- Que les cas de cytologie générés dans une des seize régions du Québec soient interprétés dans un ou des laboratoires de la même région en respectant la norme précédente.
- Que toute exception à cette règle ne pourra être justifiée que sur la base de considérations de qualité, d'efficacité et d'efficience des services.

⁽¹⁾ Walton RJ., Ed. Cervical Cancer Screening Programs [DNH & W Report], Canadian Medical Association Journal 1976; 114 (11).

⁽²⁾ Miller AB, Ed. Report of a National Workshop on Screening for Cancer of the Cervix, Canadian Medical Association Journal 1991, Rel. 21.

**RECOMMANDATIONS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
CONCERNANT L'ORGANISATION DES SERVICES DE LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE**

GROUPE D'EXPERTISE Groupe sectoriel	DOSSIER Cytologie gynécologique et non gynécologique
--	---

Recommandation N° 6

Attendu que le succès de tout programme de dépistage dépend essentiellement de son organisation et sa valeur dépend de son efficacité à rejoindre toute la population à risque.

Attendu qu'une meilleure gestion des données facilite le contrôle du suivi médical des patientes.

Attendu qu'un registre central permet de mieux évaluer l'efficacité du programme et de remédier aux lacunes, le groupe sectoriel recommande :

- L'établissement d'un fichier centralisé informatisé et compatible avec ceux des autres provinces comprenant des données démographiques, cytologiques, colposcopiques et histopathologiques.

Recommandation N° 7

Attendu qu'aucun organisme n'existe actuellement au Québec pour valider la lecture automatisée des lames.

Attendu que l'implantation d'un tel projet exigerait des budgets importants, non disponibles présentement, le groupe sectoriel recommande :

- Que pour l'utilisation clinique d'appareils de cette technologie, un moratoire soit fixé aussi longtemps que des études indépendantes et crédibles n'auront prouvé, hors de tout doute, leur efficacité et efficience et que ces appareils aient reçu l'approbation d'organismes reconnus à l'échelle internationale (ex. : F.D.A.). ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Gupta P.K., American Society of Cytopathology (ASC).
Statement on Technical Devices for Innovations in cervical Cytology Screening. Analytical and Quantitative Cytology and Histology, 1996; 18 :2A.

RECOMMANDATIONS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
CONCERNANT L'ORGANISATION DES SERVICES DE LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE

GROUPE D'EXPERTISE Groupe sectoriel	DOSSIER Gestion et recyclage des matières dangereuses en pathologie
--	--

Recommandation N° 1

Compte tenu de la qualité des produits obtenus par un système de recyclage.

Compte tenu du souci de protéger l'environnement.

Compte tenu du mandat d'améliorer l'efficacité du réseau.

- Il est recommandé que tout centre hospitalier offrant des services de laboratoire de pathologie privilégie l'utilisation de produits recyclés.

Recommandation N° 2

Compte tenu du mandat d'améliorer l'efficacité du réseau.

Compte tenu de la présence de facteurs contraignants au niveau de la réglementation actuelle limitant le regroupement du recyclage par région.

- Il est recommandé au Comité directeur sur les services de laboratoire, d'acheminer une demande spécifique au sous-ministre de l'Environnement afin d'éclaircir l'interprétation du règlement quant à la possibilité du traitement régional de l'alcool, du toluène et du xylène provenant des laboratoires de pathologie du réseau de la santé et des services sociaux.

Recommandation N° 3

Compte tenu de la rentabilité possible d'achat d'un système de recyclage.

Compte tenu que divers facteurs sont à considérer afin d'établir la rentabilité de l'implantation d'un système de recyclage.

- Il est recommandé que chaque établissement procède à l'étude de coûts afin de déterminer la rentabilité de l'implantation d'un système de recyclage.

Recommandation N° 4

- Il est recommandé que tout établissement dont la rentabilité est assurée, procède préférentiellement à l'achat de deux appareils de recyclage afin d'éviter tout arrêt de traitement en cas de bris.

**RECOMMANDATIONS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
CONCERNANT L'ORGANISATION DES SERVICES DE LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE**

GROUPE D'EXPERTISE Groupe sectoriel	DOSSIER Gestion et recyclage des matières dangereuses en pathologie
--	--

Recommandation N° 5

Compte tenu des exigences du système de recyclage.

- Il est recommandé que ces critères importants soient considérés dans le choix d'un système de recyclage pour le laboratoire de pathologie :
- Certification CSA ou Warnock Hersey.
 - Niveau de bruit acceptable.
 - Garanties sur les pièces et sur la main-d'œuvre commençant lorsque le système est fonctionnel.
 - Service après vente incluant la main-d'œuvre, les pièces ainsi que le support de démarrage de l'appareil.
 - Robustesse de l'appareil.
 - Système anti-explosif.
 - Boîtier de contrôle électronique préférable. Les contrôles mécaniques sont moins précis et demandent un entretien régulier dû à l'usure des pièces.
 - Capacité de production dépassant les besoins du centre.
 - Produit recyclé qui doit répondre aux normes de qualité « **technique** » comme **minimum acceptable** (pureté supérieure à 98 % pour le toluène et xylène, pureté supérieure à 95 % pour l'alcool).
 - Installation de l'appareil le plus près possible des sources de solvants à traiter comme les circulateurs de pièces et les appareils à colorer.
 - Plans et devis de l'installation approuvés par les services appropriés.
 - Étanchéité du couvercle et du système de fermeture. Voir à changer le joint d'étanchéité régulièrement.
 - Facilité de vidangeage et de l'entretien de la cuve.
 - Facilité d'utilisation quotidienne de l'appareil.
 - Système de sécurité en cas de surchauffe.
 - Disponibilité de sacs résistant aux solvants et à la chaleur. Vérifier avec le fournisseur si l'appareil requiert l'utilisation de sacs. Les cuves recouvertes de « Téflon » n'en requièrent pas mais leur fini se dégrade plus rapidement qu'une cuve d'acier inoxydable. La durée de vie de la cuve dépendra de l'entretien dont elle fera l'objet.

**RECOMMANDATIONS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
CONCERNANT L'ORGANISATION DES SERVICES DE LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE**

GROUPE D'EXPERTISE Groupe sectoriel	DOSSIER Gestion et recyclage des matières dangereuses en pathologie
--	--

Recommandation N° 6

Compte tenu que le recyclage de matières dangereuses requiert une pièce spécialement dédiée au traitement.

- Il est recommandé de considérer les critères suivants dans l'aménagement ou la construction de la pièce :
- Espace permettant de loger l'appareil, un évier, un coin de rangement pour les gants, les masques et les contenants de solvants, favorisant l'accès et le travail sécuritaire (environ 100 pieds carrés).
 - Porte coupe-feu.
 - Seuil de porte pour éviter tout déversement hors de la pièce.
 - Mur « faible » (avec fenêtre si possible) et un plafond pouvant absorber le choc d'une explosion.
 - Des murs rejoignant le plancher de l'étage supérieur.
 - Plancher de béton ou de terrazo (éviter les tuiles collées si possible). Absence de drain de plancher.
 - Installation électrique anti-explosion.
 - Aucune installation de prise de courant dans la pièce.
 - Système de gicleurs (poudre) selon les exigences locales.
 - Installation d'une manette permettant de déclencher manuellement le système à l'extérieur de la pièce, en cas de défectuosité du système automatique de gicleurs.
 - Sortie d'eau ou d'air comprimé selon le cas.
 - Système de ventilation permettant 15 changements d'air et plus à l'heure.
 - Bac de rétention pouvant recevoir le bidon de solvant recyclé. Ce bac doit pouvoir contenir le volume total de solvant recyclé en cas de bris du bidon.
 - La pièce doit être munie d'un lavabo pour permettre au personnel de se laver les mains sur place.
 - Obtenir l'approbation des installations par les instances locales. Il s'agit souvent du service d'incendie de la municipalité.

(suite...)

**RECOMMANDATIONS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
CONCERNANT L'ORGANISATION DES SERVICES DE LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE**

GROUPE D'EXPERTISE Groupe sectoriel	DOSSIER Gestion et recyclage des matières dangereuses en pathologie
--	--

Recommandation N° 6

(suite...)

Exigences diverses selon les conditions particulières du centre :

- Se servir de contenants métalliques sécuritaires ou de cruches munis d'un robinet résistant aux solvants.
- Prévoir de plus petits contenants avec une poignée (4 litres *) qui serviront à la récupération près des appareils et au transport des produits contaminés vers le recycleur.
* **Vérifier le poids permis avec le Comité santé-sécurité du centre.**
- À la fin du cycle, s'il reste beaucoup de liquide dans le fond de la cuve, ne pas faire de deuxième cycle pour la vider. Faire plutôt vérifier l'appareil. Le solvant produit risque d'endommager les spécimens et ne doit pas être utilisé.
- Attendre au moins une demi-heure après la fin d'un cycle avant d'ouvrir le couvercle de la cuve. Les solvants chauds sentent très forts. Porter toujours un masque à cartouche approprié lorsque l'on ouvre la cuve.
- Si le centre ne possède qu'un appareil, faire de préférence le recyclage d'alcool la nuit. Cela prend plus de temps que le toluène et le produit sent plus fort à l'ouverture de la cuve chaude. Comme le cycle se terminera dans la nuit, la cuve aura plus de temps pour se refroidir et l'odeur aura diminué d'autant.
- Il est préférable de recycler le toluène de jour car si la cuve a trop de temps pour refroidir, il y a risque de solidification du résidu dû à la présence de paraffine. Cette solidification du résidu pourrait rendre la tâche de nettoyage de la cuve beaucoup plus laborieuse et pourrait augmenter les risques d'égratignure.
- Toujours porter des gants résistant au solvants lors des manipulations (ex : gants en nitrile).
- Ne jamais se servir de la pièce pour entreposer des produits combustibles comme les papiers pour imprimantes ou autres.
- Avoir une poubelle métallique munie d'un couvercle s'ouvrant avec le pied pour jeter les papiers et les guenilles contaminés par le résidu de la cuve. Cette poubelle doit être vidée chaque jour.
- La procédure d'utilisation et d'entretien de l'appareil doit être affichée au mur près de celui-ci.

**RECOMMANDATIONS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
CONCERNANT L'ORGANISATION DES SERVICES DE LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE**

GROUPE D'EXPERTISE Groupe sectoriel	DOSSIER Virus de l'immunodéficience humaine (VIH)
--	--

SÉROLOGIE DU VIH

Recommandations

1. Les services de dépistage de l'infection à VIH par la détermination d'anticorps contre ce virus à l'aide d'épreuves immuno-enzymatiques devraient continuer d'être offerts par un groupe restreint de laboratoires désignés. Le LSPQ continuera de fournir les services de confirmation pour les sérums ayant une épreuve de dépistage positive à même ses budgets d'opération.
2. Lors de l'identification des points de service, il y aurait lieu de tenir compte des besoins analytiques générés par les diverses régions de la province et de l'utilisation de l'épreuve pour le dépistage prénatal systématique des femmes enceintes.
3. Les laboratoires désignés devraient réaliser sur une base hebdomadaire un minimum de 250 épreuves réparties sur au moins 3 séances hebdomadaires de travail.
4. Chaque laboratoire désigné devrait recevoir un financement approprié pour ses activités de dépistage.
5. Les laboratoires désignés devraient participer au programme de contrôle de la qualité géré par le Laboratoire de santé publique du Québec lequel sera mis sur pied sous peu.
6. Des efforts devront être faits pour diminuer autant que possible les délais en ce qui concerne l'obtention du prélèvement, son transport au point de service effectuant l'analyse, la réalisation de l'analyse de dépistage, la communication des résultats négatifs, et la réalisation des épreuves de confirmation, particulièrement pour certains sérums positifs avec des résultats atypiques.

ANTIGÉNÉMIE p24

Recommandations

Les membres du comité recommandent que le Laboratoire de santé publique du Québec continue à offrir l'épreuve d'antigénémie p24 aux médecins qui en feront une demande justifiée et ce, pour tout le territoire du Québec. Les membres recommandent qu'un encadrement adéquat de cette pratique soit mis en place afin d'assurer une utilisation optimale de cette épreuve diagnostique.

**RECOMMANDATIONS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
CONCERNANT L'ORGANISATION DES SERVICES DE LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE**

GROUPE D'EXPERTISE Groupe sectoriel	DOSSIER Virus de l'immunodéficience humaine (VIH)
--	--

CULTURE VIRALE ET PCR POUR LA DÉTECTION DU DNA PROVIRAL

Recommandation

Les membres du comité recommandent que la culture virale et le PCR pour la détection du DNA proviral continuent à être offerts par le Laboratoire de santé publique du Québec.

GÉNOTYPAGE

Recommandation

Le comité recommande que cette épreuve soit rendue disponible pour les rares cas où elle est indiquée par le Laboratoire de santé publique du Québec. Ce service analytique pourrait lui être fourni par le Laboratoire de lutte contre la maladie à Ottawa.

SENSIBILITÉ ANTI-VIRALE

Les membres du comité considèrent que cette analyse est encore du domaine de la recherche et n'a pas encore sa place dans l'arène clinique.

CHARGE VIRALE

Recommandations

1. La détermination quantitative de la charge virale doit être offerte sans délai comme outil de monitoring de l'infection à VIH chez les malades infectés.
 2. La charge virale doit être accessible à tout malade infecté, quel que soit le stade de sa maladie ou sa numération lymphocytaire.
 3. Cette épreuve devrait être réalisée dans un nombre de restreint de laboratoires désignés qui pourraient réaliser entre 50 et 100 analyses par semaine. En effet, les membres du groupe de travail considèrent que c'est le volume nécessaire pour assurer une utilisation optimale de cette épreuve. Compte tenu de ce chiffre, le groupe recommande la désignation d'entre 4 et 8 laboratoires dans la province.
-

**RECOMMANDATIONS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
CONCERNANT L'ORGANISATION DES SERVICES DE LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE**

GROUPE D'EXPERTISE Groupe sectoriel	DOSSIER Virus de l'immunodéficience humaine (VIH)
--	--

CHARGE VIRALE

Recommandations

4. Les membres du comité recommandent un financement approprié des laboratoires désignés pour réaliser cette analyse.
5. En vue d'assurer la reproductibilité intra et inter-laboratoire, les membres recommandent que les laboratoires désignés utilisent tous la même trousse commerciale pour réaliser les épreuves et que le Laboratoire de santé publique du Québec mette sur pied un programme de contrôle de la qualité pour s'assurer que la performance des laboratoires participants soit satisfaite.
6. Les membres du groupe recommandent au Laboratoire de santé publique du Québec de mettre en place une évaluation des trois trousse actuellement disponibles pour réaliser cette analyse en vue d'en évaluer la performance et de faire des recommandations concernant le choix de la trousse à utiliser.
7. Les membres recommandent que le groupe d'experts sur le traitement du VIH du Conseil consultatif en pharmacologie émette des recommandations concernant l'utilisation de la charge virale dans le suivi des patients malades atteints d'infection à VIH pour que cette analyse soit utilisée de façon appropriée par les médecins prescripteurs.

**RECOMMANDATIONS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
CONCERNANT L'ORGANISATION DES SERVICES DE LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE**

GROUPE D'EXPERTISE Groupe sectoriel	DOSSIER Sérologie-Virologie
--	--

Recommandations

Les analyses de sérologie et de virologie peuvent être classées en tests de 1^{er}, 2^e et 3^e niveau. Les analyses de 1^{er} niveau peuvent être effectuées dans la plupart des laboratoires de microbiologie, celles de 2^e niveau dans les laboratoires hospitaliers qui ont les ressources et le débit suffisant, celles de 3^e niveau dans un ou un nombre restreint de laboratoires.

1. Les analyses suivantes de 1^{er} niveau pourraient être effectuées par la plupart des laboratoires de microbiologie : agglutination et Éliisa.

ANALYSES DE NIVEAU I

Recherche d'anticorps (IgG et/ou totaux)

TESTS

Facteur rhumatoïde
Mononucléose (dépistage)
Protéine C réactive
Rubéole (dépistage)
Streptocoque du groupe A (dépistage)
Syphilis (dépistage)
Toxoplasmose (dépistage)
Varicelle (dépistage)

TECHNIQUES HABITUELLES

Agglutination sur lame
Agglutination sur lame
Agglutination sur lame
Éliisa, IHA, latex
Agglutination sur lame
Agglutination
Éliisa, agglutination
Agglutination sur lame

Recherche d'antigène directement sur le spécimen

HbsAg
Streptocoque du groupe A

Éliisa
Agglutination, Éliisa

2. Les analyses suivantes de 2^e niveau pourraient être effectuées dans les laboratoires hospitaliers où l'expertise et le débit le justifient : tests de 1^{er} niveau, immunofluorescence, virologie de base et PCR automatisé facultatif.

**RECOMMANDATIONS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
CONCERNANT L'ORGANISATION DES SERVICES DE LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE**

GROUPE D'EXPERTISE Groupe sectoriel	DOSSIER Sérologie-Virologie
--	--

ANALYSES DE NIVEAU II

Recherche d'anticorps (IgG et/ou totaux)

TESTS	TECHNIQUES HABITUELLES
Agglutinines froides	Agglutination en tube
Cytomégalovirus	Élisa, IF, latex
Helicobacter pylori	Élisa, agglutination
Hépatite B anti-HBs	
anti-HBc	
Hépatite C anti-HCV	
Herpes simplex	Élisa
Streptocoque du groupe A	
ASLO	Agglutination
anti-DNAse	Titration en tube

Recherche d'anticorps IgM

Hépatite A IgM	Élisa
----------------	-------

Recherche d'antigène directement sur le spécimen

Antigènes bactériens dans le LCR	
Chlamydia	Élisa, IF, PCR automatisé
Cryptocoque	Agglutination
Cytomégalovirus	IF
Herpes simplex	IF
Influenza	IF
Legionella	IF
Pneumocystis carinii	IF
Rotavirus	Agglutination, EIA
Toxine du Clostridium difficile	Élisa
Varicella	IF
Virus respiratoire syncytial	Agglutination, IF

Cultures cellulaires

Clostridium difficile
CMV
Herpes simplex

**RECOMMANDATIONS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
CONCERNANT L'ORGANISATION DES SERVICES DE LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE**

GROUPE D'EXPERTISE Groupe sectoriel	DOSSIER Sérologie-Virologie
--	--

3. Les analyses suivantes de 3^e niveau devraient être concentrées dans les laboratoires tertiaires : fixation du complément, virologie plus complexe, PCR automatisé quantitatif et analyses centralisées à cause du débit restreint.

ANALYSES DE NIVEAU III (ultraspécialisées)

Recherche d'anticorps (IgG et/ou totaux)

TESTS

TECHNIQUES HABITUELLES

Adenovirus
Bordetella pertussis
Brucella
Chlamydia pneumoniae
Chlamydia psittaci
Chlamydia trachomatis
EVB : anti-VCA
EBNA
EA
Encéphalites autres que herpes
Enterovirus
Fièvre Q
Hantavirus
Hépatite B : HbeAG
anti-Hbe
Herpes simplex
HHV6
Influenza
Leptospirose
Lyme
Mycoplasma pneumoniae
Mycoses
Oreillons
Parainfluenza
Parasitoses autres que toxoplasmose
Parvovirus
Poumon du fermier
Virus respiratoire syncytial

FC

FC

FC

**RECOMMANDATIONS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
CONCERNANT L'ORGANISATION DES SERVICES DE LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE**

GROUPE D'EXPERTISE Groupe sectoriel	DOSSIER Sérologie-Virologie
--	--

ANALYSES DE NIVEAU III (ultraspécialisées)

Recherche d'anticorps (IgG et/ou totaux)

TESTS	TECHNIQUES HABITUELLES
Rougeole	
Rickettsies	
Syphilis (confirmation)	
Tularémie	
Varicelle	FC, FAMA

Recherche d'anticorps IgM

Cytomégalovirus	Élisa
EBV VCA	Élisa
Hépatite B : anti Hbc	Élisa
Parvovirus	Élisa
Rougeole	Élisa
Rubéole	Élisa
Toxoplasmose	Élisa, IF

Recherche d'antigène directement sur le spécimen

Cytomégalovirus : antigénémie	IF, immunoperoxydase, bioluminescence, PCR
Entérovirus	PCR

Cultures cellulaires

Chlamydia
Cytotoxines
Virus

- Chaque région devrait faire un inventaire des analyses sérologiques et virologiques effectuées dans ses laboratoires.

**RECOMMANDATIONS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
CONCERNANT L'ORGANISATION DES SERVICES DE LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE**

GROUPE D'EXPERTISE	DOSSIER
Groupe sectoriel	Sérologie-Virologie

4. Un seul ou un nombre restreint de laboratoires devrait effectuer les analyses à faible débit à l'intérieur d'une même région et même offrir le service aux régions voisines, dépendamment des moyens de communication et de transport.
5. Le LSPQ est l'organisme désigné pour l'implantation d'un programme de contrôle de qualité en virologie et sérologie. Avec l'accord et l'encadrement du LSPQ, la responsabilité du contrôle de qualité d'un ou plusieurs tests pourrait être déléguée à certains laboratoires tertiaires.

**RECOMMANDATIONS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
CONCERNANT L'ORGANISATION DES SERVICES DE LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE**

GROUPE D'EXPERTISE LSPQ / Groupe de travail sur la tuberculose du Comité d'immunisation du Québec	DOSSIER Mycobactériologie
--	--

Recommandations

Les recommandations actuelles des « *Centers for Disease Control and Prevention* » et du groupe de travail sur la tuberculose du Comité d'immunisation du Québec visent :

1. L'acheminement au laboratoire des spécimens dans les 24 heures suivant leur prélèvement.
2. La transmission des résultats des examens microscopiques dans les 24 à 48 heures suivant la réception des spécimens (coloration fluorescente).
3. La détection de la croissance des mycobactéries à l'aide d'un milieu liquide (radiométrique ou équivalent) dans les 14 jours.
4. L'identification des souches de *M. tuberculosis* par l'épreuve NAP/BACTEC, les sondes nucléiques ou la chromatographie liquide dans les 17 à 21 jours.
5. La transmission des résultats des épreuves de sensibilité avec les 5 antituberculeux de première ligne dans les 28 jours (technique radiométrique).

L'utilisation de méthodes rapides d'analyse et de transmission de résultats est essentielle pour atteindre ces objectifs. Par contre, bien que la rapidité soit importante, la sécurité et la qualité doivent être la première préoccupation. Le diagnostic de la tuberculose exige des installations particulières, des techniciens bien formés et un équipement sophistiqué.

RECOMMANDATIONS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
CONCERNANT L'ORGANISATION DES SERVICES DE LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE

GROUPE D'EXPERTISE Groupe sectoriel	DOSSIER Transport des échantillons biologiques à des fins d'analyse
--	--

Recommandation N° 1

Considérant l'objectif général du groupe sectoriel d'améliorer l'efficacité du réseau québécois de services de laboratoire de biologie médicale publics et privés.

Considérant les exigences formulées par diverses règles de pratique quant au respect de la qualité et de l'intégrité durant le transport des spécimens destinés à l'analyse en laboratoire de biologie médicale.

Considérant les résultats concluants des expériences québécoises dans le domaine.

Le groupe sectoriel recommande :

- Que tout spécimen prélevé en vue d'une analyse de laboratoire de biologie médicale soit « traité » dans un délai maximal de deux heures après le prélèvement.

Recommandation N° 2

Considérant l'objectif général du groupe sectoriel d'améliorer l'efficacité du réseau québécois de services de laboratoire de biologie médicale.

Considérant les exigences formulées, quant au respect de la qualité et de l'intégrité des spécimens, par diverses règles de pratique des laboratoires de biologie médicale.

Considérant les informations requises par le laboratoire de biologie médicale concernant le type de spécimen, le patient, le diagnostic éventuel et certaines données médicales.

Le groupe sectoriel recommande :

- Que le professionnel de la santé responsable du prélèvement du spécimen s'assure que toute requête accompagnant un spécimen prélevé en vue d'analyse de laboratoire de biologie médicale soit complète.

Cela signifie que le professionnel de la santé qui prélève le spécimen doit s'assurer que la requête contienne toute l'information pertinente à l'identification du client et du spécimen, en respectant le principe de la double identification. La requête doit également comporter l'heure du prélèvement, l'identification du responsable du prélèvement, l'identification et les coordonnées du médecin prescripteur ainsi que toutes les données médicales pertinentes de nature à optimiser l'analyse du spécimen.

**RECOMMANDATIONS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
CONCERNANT L'ORGANISATION DES SERVICES DE LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE**

GROUPE D'EXPERTISE Groupe sectoriel	DOSSIER Transport des échantillons biologiques à des fins d'analyse
--	--

Recommandation N° 3

Considérant la confusion dans la définition des types de spécimens.

Considérant les exigences de sécurité dans la manipulation de certains types de spécimens.

Considérant l'objectif d'améliorer l'efficacité du réseau.

Le groupe sectoriel recommande :

- Que l'administration de chaque établissement sensibilise le personnel participant à la manipulation des spécimens de diagnostic et de matières infectieuses et dangereuses au respect des protocoles de sécurité et des règles normatives en vigueur.
-

Recommandation N° 4

Considérant l'importance de la centrifugation dans la stabilisation de plusieurs types de spécimens.

Considérant les exigences des règles de pratique et des guides de référence actuels.

Le groupe sectoriel recommande :

- Que tous les établissements offrant des services de prélèvement se munissent de centrifugeuses correspondant aux exigences de leurs centres-serveurs.
-

Recommandation N° 5

Considérant l'importance de conserver les spécimens dans des conditions de température optimales afin de respecter les exigences des règles de pratique.

Considérant l'utilité d'un réfrigérateur possédant un congélateur dont la température peut atteindre moins 20 °C.

Le groupe sectoriel recommande :

- Que tous les établissements offrant des services de prélèvement soient équipés d'un réfrigérateur muni d'un congélateur dont la température peut atteindre moins 20 °C.
-

**RECOMMANDATIONS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
CONCERNANT L'ORGANISATION DES SERVICES DE LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE**

GROUPE D'EXPERTISE Groupe sectoriel	DOSSIER Transport des échantillons biologiques à des fins d'analyse
--	--

Recommandation N° 6

Considérant le coût annuel que représente l'achat de glace sèche commerciale.

Considérant que l'on peut trouver de la glace sèche dans la majorité des régions.

Considérant la nécessité d'utiliser de la glace sèche dans le transport de certains types d'échantillons.

Le groupe sectoriel recommande :

- Que chaque régie régionale mette en place des mécanismes permettant une meilleure accessibilité à la glace sèche commerciale pour tous les établissements offrant le transport de spécimens.

Recommandation N° 7

Le groupe sectoriel recommande :

- Que l'approvisionnement en matériel, pour tout ce qui a trait aux prélèvements, soit géré par l'entremise des centres-serveurs offrant des services de laboratoire, ce qui permettrait ainsi de bénéficier d'achats de groupe dans le réseau public et d'optimiser la gestion des inventaires; la répartition des coûts pourrait être faite selon des ententes interétablissements.

Recommandation N° 8

Considérant l'importance d'une communication adéquate entre tous les intervenants.

Considérant l'objectif d'améliorer l'efficacité du réseau pour une meilleure qualité des services à la clientèle.

Le groupe sectoriel recommande :

- Qu'un plan de communication soit établi pour l'ensemble des intervenants concernés dans chaque région en s'assurant que :
 - une personne soit désignée à l'intérieur de chaque établissement pour favoriser les communications;
 - des activités de sensibilisation, de formation et de perfectionnement du personnel dédié aux prélèvements concernant les politiques administratives, scientifiques et sécuritaires soient tenues régulièrement et encadrées par les professionnels de laboratoire des centres-serveurs.

**RECOMMANDATIONS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
CONCERNANT L'ORGANISATION DES SERVICES DE LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE**

GROUPE D'EXPERTISE Groupe sectoriel	DOSSIER Transport des échantillons biologiques à des fins d'analyse
--	--

Recommandation N° 9

Considérant l'objectif général du groupe sectoriel d'améliorer l'efficacité du réseau québécois de services de laboratoire de biologie médicale.

Considérant l'objectif de minimiser les coûts reliés aux services de messagerie commerciale pour le transport de spécimens prélevés à des fins d'analyse de laboratoire de biologie médicale.

Considérant l'expérience concluante en la matière de plusieurs organismes publics et parapublics.

Le groupe sectoriel recommande :

- Que les régions régionales sensibilisent les établissements sur les variations énormes des prix et fassent appel, au besoin, aux organismes paragouvernementaux d'approvisionnement en commun pour négocier des grilles de prix pour les services de messagerie commerciale accessibles à l'ensemble des établissements du réseau pour le transport de spécimens prélevés à des fins d'analyse de laboratoire de biologie médicale.
-

Rappel

Considérant les exigences de la loi de la Société canadienne des postes.

Le groupe sectoriel rappelle :

- L'interdiction, pour tout établissement du réseau de la santé, d'utiliser les services de courrier ordinaire de Postes Canada pour l'expédition de tout spécimen prélevé à des fins d'analyse de laboratoire de biologie médicale.
-

Recommandation N° 10

Considérant l'objectif d'améliorer l'efficacité du réseau.

Considérant les impacts négatifs occasionnés à tous les niveaux par le refus d'analyse d'un spécimen.

Le groupe sectoriel recommande :

- Que tous les responsables des centres de prélèvements documentent les cas de refus de spécimens prélevés à des fins d'analyse et apportent les correctifs nécessaires afin d'améliorer le service à la clientèle.
-

**RECOMMANDATIONS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
CONCERNANT L'ORGANISATION DES SERVICES DE LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE**

GROUPE D'EXPERTISE Groupe sectoriel	DOSSIER Transport des échantillons biologiques à des fins d'analyse
--	--

Recommandation N° 11

Considérant les dangers potentiels d'un déversement de spécimens et les considérations relatives à la sécurité du public.

Considérant l'augmentation prévisible du nombre de spécimens transportés dans le contexte actuel.

Le groupe sectoriel recommande :

- D'établir des protocoles de sécurité et d'intégrer le transport des échantillons dans les plans de mesure d'urgence de chaque établissement, incluant un plan de communication pour tous les intervenants et transporteurs concernés.

Recommandation N° 12

Considérant l'objectif d'améliorer l'efficience du réseau.

Considérant la nécessité d'assurer un plein contrôle à toutes les étapes pré-analytiques d'un spécimen.

Le groupe sectoriel recommande :

- Que les centres serveurs incluent les activités reliées au transport de spécimens dans le programme d'assurance de la qualité.

**RECOMMANDATIONS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
CONCERNANT L'ORGANISATION DES SERVICES DE LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE**

GROUPE D'EXPERTISE Groupe sectoriel	DOSSIER Organisation des services de laboratoire de médecine génétique
--	---

Recommandation N° 1

Articuler autour des services cliniques de génétique médicale les services de laboratoire génétiques et autres services diagnostiques leur servant de support, avec une approche « programme », intégrant les trois activités de laboratoire concernées (biochimie génétique, cytogénétique et génétique moléculaire).

Recommandation N° 2

Promouvoir un fonctionnement en réseau intégré au niveau provincial, visant la complémentarité, particulièrement concernant les analyses génétiques ultraspécialisées et/ou à faible volume, devant être réalisées dans un petit nombre de laboratoires.

Recommandation N° 3

Distinguer les activités de cytogénétique pour les maladies constitutionnelles et acquises, en favorisant des ressources humaines et financières spécifiques pour cette dernière catégorie.

Recommandation N° 4

Viser un volume minimal de 400 cas (patients) par année, par laboratoire, pour les analyses chromosomiques constitutionnelles, soit une charge de travail suffisante pour occuper deux technologistes plein temps.

Recommandation N° 5

Compter, pour la population de l'Outaouais, sur les services génétiques cliniques et de laboratoire offerts dans la région d'Ottawa.

**RECOMMANDATIONS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
CONCERNANT L'ORGANISATION DES SERVICES DE LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE**

GROUPE D'EXPERTISE Groupe sectoriel	DOSSIER Organisation des services de laboratoire de médecine génétique
--	---

Recommandation N° 6

Considérer les analyses de laboratoire de génétique répertoriées dans le manuel de mesure de la production des laboratoires, dont la plupart sont à portée préventive, comme étant de niveau tertiaire et suprarégional, nécessitant un financement spécifique et adéquat, favorisant leur accessibilité.

Recommandation N° 7

Établir un programme obligatoire d'accréditation et de contrôle de qualité des laboratoires impliqués, sous la responsabilité du Laboratoire de santé publique du Québec ou d'un autre organisme nommé par le ministre.

Recommandation N° 8

Voir à ce que le groupe responsable de la mise à jour périodique du répertoire québécois de procédures de laboratoire fasse le lien avec les spécialistes de médecine génétique pour effectuer les mises à jour appropriées. Voir également à ce que les questions spécifiques au secteur, notamment les besoins en équipements spécialisés de laboratoire soient adéquatement couverts. Pour répondre à certains besoins spécifiques, la mise en place de groupes d'expertise en médecine génétique, opérant sur une base ponctuelle, pourrait être indiquée.

Recommandation N° 9

Favoriser la formation du personnel technique dans les domaines de la génétique et l'utilisation dans les laboratoires de médecine génétique de personnel disposant de l'expertise requise.

**RECOMMANDATIONS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
CONCERNANT L'ORGANISATION DES SERVICES DE LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE**

GROUPE D'EXPERTISE Groupe sectoriel	DOSSIER Organisation des services de laboratoire de médecine génétique
--	---

Recommandation N° 10

Élaborer un « Guide d'utilisation des analyses génétiques diagnostiques » en collaboration avec le Collège des médecins du Québec.

Recommandation N° 11

Prévois un financement spécifique et adéquat pour les tests génétiques devant être achetés à l'extérieur.

